

Outil de connaissance du paysage et du patrimoine au regard de l'éolien

Territoire de Belfort

Février 2019



AGENCE
COÜASNON

agence Couasnon | paysage & urbanisme

1, rue Joseph-Sauveur - 35 000 RENNES
02 99 30 61 58 - paysage@agence-couasnon.com

*Outil de connaissance du paysage et du
patrimoine au regard de l'éolien*

Territoire de Belfort

Février 2019

Ce rapport a été imprimé en 15 exemplaires
Version papier (ISBN : 978-2-11-155075-9)

Version numérique (ISBN : 978-2-11-155076-6)

Cet outil de connaissance du paysage et du patrimoine au regard de l'éolien a été réalisé en 2018 par l'agence Couâsnon,

sous le pilotage de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté,



Ce guide a été élaboré en collaboration avec

- > les services techniques du Département du Territoire de Belfort,
- > la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Territoire de Belfort,
- > l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Territoire de Belfort,
- > l'association des Demeures Historiques,
- > la Préfecture du Territoire de Belfort,
- > le service Biodiversité, Eau et Patrimoine de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,
- > le Parc Naturel Régional (PNR) des Ballons des Vosges.

Le Conseil Régional et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté ont été régulièrement informés du déroulement de l'étude.

Étude, conception, réalisation et photographies

AGENCE
COÛASNON | agence Couâsnon | paysage & urbanisme
1, rue Joseph-Sauveur - 35 000 RENNES
02 99 30 61 58 - paysage@agence-couasnon.com

Préface

Cet outil de connaissance du paysage et du patrimoine au regard de l'éolien contribue à évaluer la sensibilité des territoires à accueillir des projets éoliens vis-à-vis des enjeux paysagers et du patrimoine bâti.

La sensibilité s'entend comme le degré auquel le paysage et/ou le patrimoine peut être influencé (y compris de façon positive dans certains cas) par l'éolien. La notion de sensibilité ne présume pas de l'impact d'un projet éolien sur son environnement, cet impact étant à évaluer spécifiquement pour chaque projet, en fonction notamment du type d'installation, du lieu et des conditions d'implantation du projet.

Il a ainsi vocation à constituer un référentiel partagé pour un développement maîtrisé de l'éolien destiné à :

- ▶ porter à connaissance les enjeux de protection des paysages et du patrimoine bâti : sites classés ou inscrits ; monuments historiques classés ou inscrits ; SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) regroupant les ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), les AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) et les secteurs sauvegardés ; site Unesco ; Grand Site de France.
- ▶ apprécier la sensibilité de chacune des unités paysagères des départements de la région Bourgogne-Franche-Comté et la reconnaissance que les acteurs locaux attachent à chacune d'entre elles.

Ce document de référence partagée s'adresse aux services de l'État impliqués dans l'analyse des dossiers éoliens dans le Territoire de Belfort mais aussi aux développeurs éoliens, aux élus, aux bureaux d'études, aux associations et au public.

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
A. CONTEXTE.....	9
B. PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE.....	9
C. CONTENU DE L'ÉTUDE.....	9
D. LIMITES DE L'ÉTUDE.....	9
E. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE BELFORT.....	10
1 . Identité du département.....	10
2 . Gisement éolien sur le Territoire de Belfort.....	12
PARTIE I. ANALYSE PAYSAGÈRE.....	15
A. UNITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE DE BELFORT.....	16
1 . Présentation des unités paysagères.....	16
2 . Présentation des sous-unités paysagères.....	17
B. MÉTHODOLOGIE.....	20
1 . Description des unités paysagères.....	20
2 . Evaluation de la sensibilité des unités paysagères.....	21
3 . Lecture des fiches descriptives.....	22
C. FICHES DESCRIPTIVES DES UNITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE DE BELFORT.....	25
D. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE.....	38
1 . Niveau de sensibilité des unités paysagères avec l'accueil d'ouvrages éoliens.....	38
2 . Carte de synthèse des sensibilités des unités paysagères.....	39

PARTIE II. ANALYSE DES SITES PROTÉGÉS.....	41
A. INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS.....	42
1 . Méthodologie.....	42
2 . Cartes thématiques.....	43
3 . Carte de synthèse.....	47
B. ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ DES SITES PROTÉGÉS.....	48
1 . Méthodologie.....	48
2 . Carte de synthèse des sensibilités.....	49
PARTIE III. ANALYSE DES AIRES DE VISIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES...51	
A. MÉTHODOLOGIE ET TRAITEMENT DES DONNÉES.....	52
1 . Données et paramètres.....	52
2 . Principe de calcul.....	53
B. AIRES DE VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES.....	54
PARTIE IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX.....	57
A. MÉTHODOLOGIE.....	58
B. TRADUCTION DES NIVEAUX DE SENSIBILITÉS EN NIVEAUX D'ENJEUX.....	59
1 . Enjeux paysagers.....	59
2 . Enjeux patrimoniaux.....	60
3 . Enjeux de visibilité des MH.....	61
C. CARTE DE SYNTHÈSE DÉPARTEMENTALE DES ENJEUX.....	62
1 . Principes de représentation des enjeux globaux.....	62
2 . Cartographies.....	62
D. RÉSUMÉ.....	65
ANNEXES.....	67

INTRODUCTION



A. Contexte

En raison du développement de projets éoliens en Bourgogne-Franche-Comté, de l'étendue des zones de visibilité et des enjeux territoriaux, la DIREN Bourgogne avait conduit en 2009 une étude sur le département de la Côte d'Or concernant la prise en compte du patrimoine et des paysages au regard du grand éolien (outil de cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien).

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté a proposé d'étendre cette démarche aux autres départements de la grande région afin de disposer d'éléments similaires sur l'ensemble du territoire. L'étude du département de la Nièvre a été réalisée en 2015 puis celles des départements de l'Yonne et de Saône-et-Loire l'année suivante. En 2017 et 2018, ce sont les études des départements de l'ancienne région Franche-Comté (Haute-Saône, Doubs, Jura et Territoire de Belfort) qui sont élaborées.

La loi relative à la « transition énergétique pour une croissance verte » du 17 août 2015 fixe comme objectif de porter la part des EnR (énergies renouvelables) à 23 % en 2020, et 32 % en 2030 dans la consommation finale brute d'énergie. L'éolien apparaît comme l'un des moyens d'y contribuer avec un objectif de 25 000 MW installé (terrestre et offshore) en 2020 sur l'ensemble du territoire français.

B. Périmètre de l'étude

Le secteur d'étude concerne le département du Territoire de Belfort.

Il est également tenu compte des régions administratives limitrophes autant françaises que suisses afin d'avoir une lecture continue des sensibilités paysagères par rapport à l'implantation d'éoliennes. Les points de vue (avec table d'orientation et lecture du paysage, les lieux patrimoniaux fréquentés...) sont également étudiés. Les monuments protégés, compris dans une bande de 15 km de large autour des limites du département, sont pris en compte.



Le lac de Malsaucy

C. Contenu de l'étude

L'étude vise à :

- ▶ lire, déchiffrer, comprendre le paysage du Territoire de Belfort à travers ses trois composantes (morphologie, patrimoine bâti et paysager, aspects socio-culturels),
- ▶ définir les différentes sensibilités paysagères vis à vis de l'éolien.

Elle s'appuie sur le travail réalisé dans l'atlas des paysages du Territoire de Belfort pour la définition des unités paysagères et sous-unités paysagères.

La présente étude se structure autour de 3 grandes parties. Elle définit et cartographie :

- ▶ partie 1 : les niveaux de sensibilité pour chaque unité paysagère,
- ▶ partie 2 : les enjeux relatifs aux sites patrimoniaux,
- ▶ partie 3 : les aires de visibilité potentielle des monuments historiques.

De ces enjeux, il en résulte une carte de synthèse (partie 4) des différents niveaux d'enjeux vis à vis de l'éolien (enjeux faibles, enjeux modérés, enjeux élevés, enjeux maximum).

D. Limites de l'étude

La méthodologie employée dans le cadre de la présente étude s'appuie sur celle élaborée pour le département de la Côte d'Or. Elle s'est enrichie des retours d'expériences successifs avec les départements de la Nièvre, de l'Yonne et de la Saône-et-Loire.

Les limites de l'étude sont :

- L'étude porte **uniquement sur les thématiques paysagères et patrimoniales**. Ce document ne tient pas compte des autres contraintes potentielles vis-à-vis du développement éolien.
- Le calcul de visibilité des monuments historiques est réalisé pour une hauteur d'éolienne théorique de 150 m et un rayon de 15 km pour des raisons de cohérence avec les études précédentes.
- Tous les monuments historiques sont pris en compte.
- Le contexte éolien n'est pas pris en compte dans l'analyse paysagère des unités au vu de son évolution permanente.
- Cette étude n'a pas vocation à étudier la sensibilité des paysages au regard des effets cumulés ou de la saturation avec d'autres parcs éoliens.
- Ce document ne dispense pas les porteurs de projets d'étude paysagère (étude d'impact) qui, seule, peut déterminer l'acceptabilité du projet.
- La sensibilité paysagère d'une unité est une appréciation globale qui doit être nuancée, notamment sur ses limites (effet de bord entre deux unités). De même, une unité à sensibilité moyenne peut abriter des « trésors » patrimoniaux de grand intérêt.
- Les sensibilités paysagères obtenues sont relatives au département et non absolues. Ainsi, une même unité paysagère peut présenter une sensibilité différente entre deux départements.
- **Il ne s'agit pas d'un outil décisionnaire mais d'un document de connaissance et d'alerte. Ce document n'a pas vocation à dire où il est possible ou non d'implanter des éoliennes.**

E. Présentation du Territoire de Belfort

1. IDENTITÉ DU DÉPARTEMENT

LE TERRITOIRE DE BELFORT, UNE TERRE DE CONTRASTE ENTRE VOSGES ET JURA

« Si le Territoire de Belfort est le plus petit département français, il propose néanmoins une très grande variété de paysages qui se prêtent parfaitement aux randonnées et balades en tout genre. Plus de 700 kilomètres de sentiers pédestres quadrillent le département !

Le département revêt, par ailleurs, l'originalité de faire le lien entre deux massifs montagneux : les Vosges et le Jura. Sauvage comme le nord : avec ses chalets et ses résineux, ses lacs et ses cascades, les Vosges du Sud vous réservent évasion et dépaysement. Du sommet du Ballon d'Alsace au superbe lac du Malsaucy, elles déclinent les mille et une facettes d'une nature authentique et généreuse. Pittoresque comme le sud : adossé aux contreforts du Jura, le Sundgau belfortain, riche de maisons à colombages, d'étangs et de rivières, dispose, quant à lui, des plus beaux belvédères de la région sur le plateau de Croix.

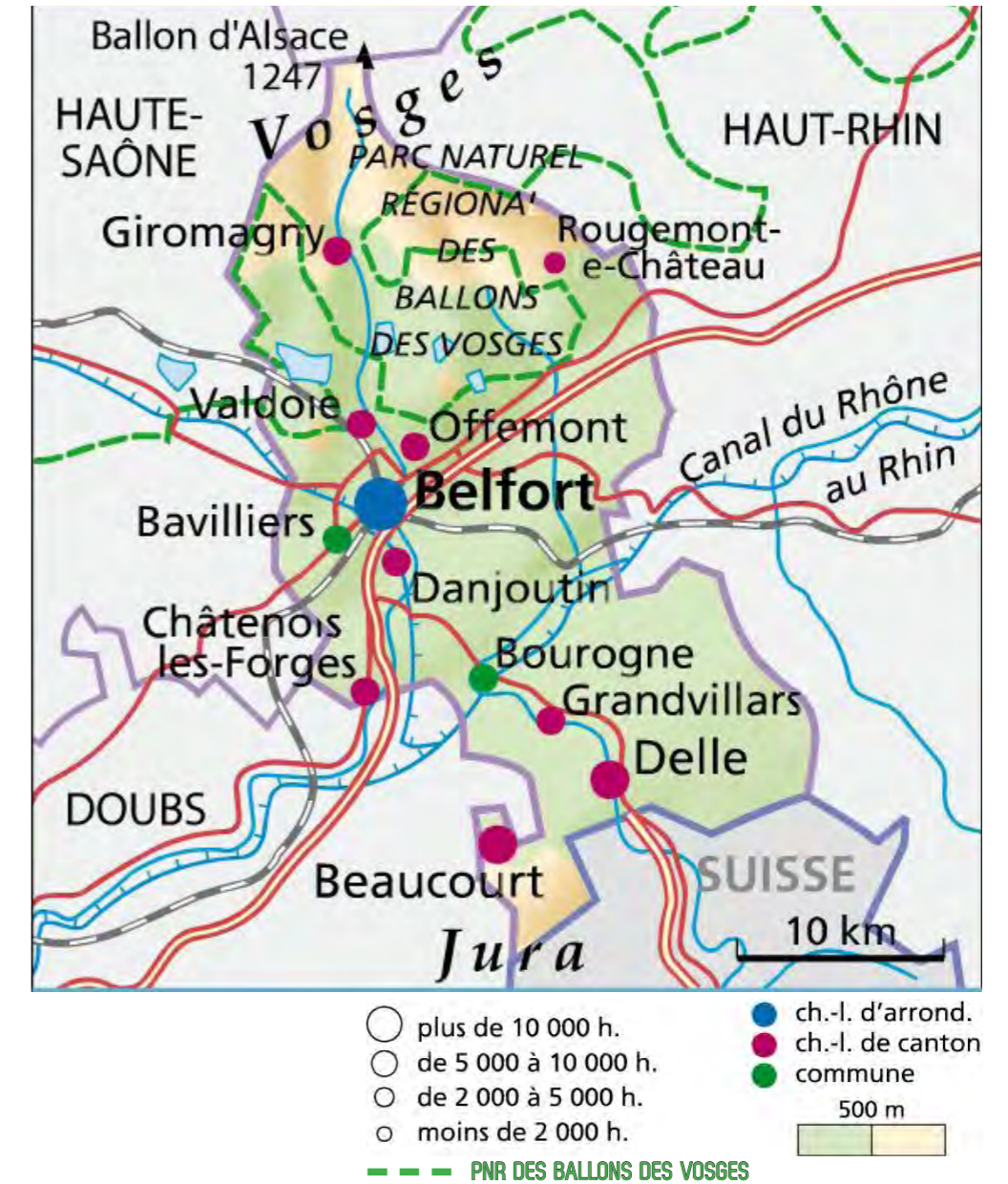
Entre les deux, la ville de Belfort s'est établie au milieu de paysages de plaines, d'étangs et de collines où trônent de nombreux forts. Le cœur du territoire offre de nombreuses balades bucoliques entre ville et campagne.»¹

6 UNITES PAYSAGERES

« Le Territoire de Belfort peut être scindé en six unités paysagères caractérisées chacune par leur cohérence géographique et par l'identité qui leur est propre.

- 1. La montagne vosgienne**
Se caractérise par ses reliefs très contrastés, ses pentes et sommets couverts de forêts ou de pelouses et ses fonds de vallons en prairies.
- 2. Le Piémont sous-vosgien**
Fortement urbanisé, les forêts y sont associées aux étangs et les reliefs plus marqués à l'est qu'à l'ouest.
- 3. La zone urbaine de Belfort**
Elle est encadrée au nord par les collines du Salbert et la forêt de Roppe. Elle s'étire au sud selon l'axe naturel de la Savoureuse.
- 4. Le Sundgau ouvert**
Plaine rurbanisée, agricole, couvrant l'est du département et se prolongeant en Alsace.
- 5. Le Sundgau des étangs et des forêts**
Marqué par un réseau de vallons où sont installés de nombreux étangs.
- 6. Le plateau de Croix**
Les premiers contreforts du Jura sont totalement couverts de forêt, celle-ci se desserrant à mesure que l'on monte vers le plateau de Croix, pour laisser place à l'agriculture.»²

CARTE PHYSIQUE DU TERRITOIRE DE BELFORT

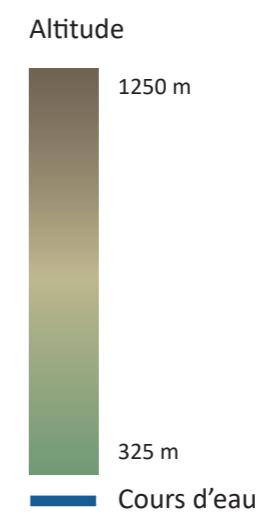


1 arrondissement (Belfort)
9 cantons
3 intercommunalités (2 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération)
102 communes
610 km² (dont 34% en surface agricole utile et 44% en surface boisée)
environ 142 000 habitants
237 habitants au km²

1 Source : Belfort Tourisme

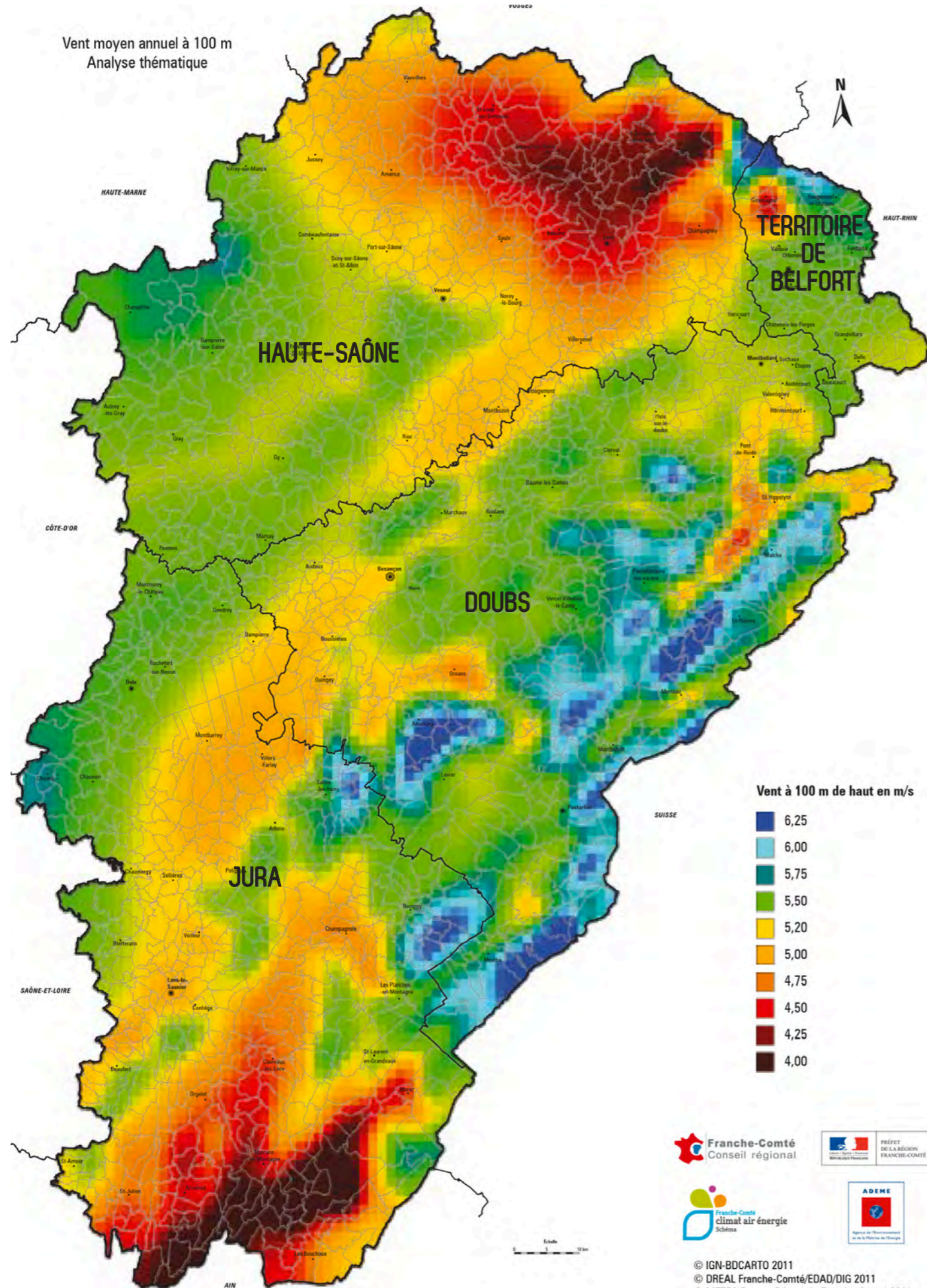
2 Source : Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

CARTE DU RELIEF



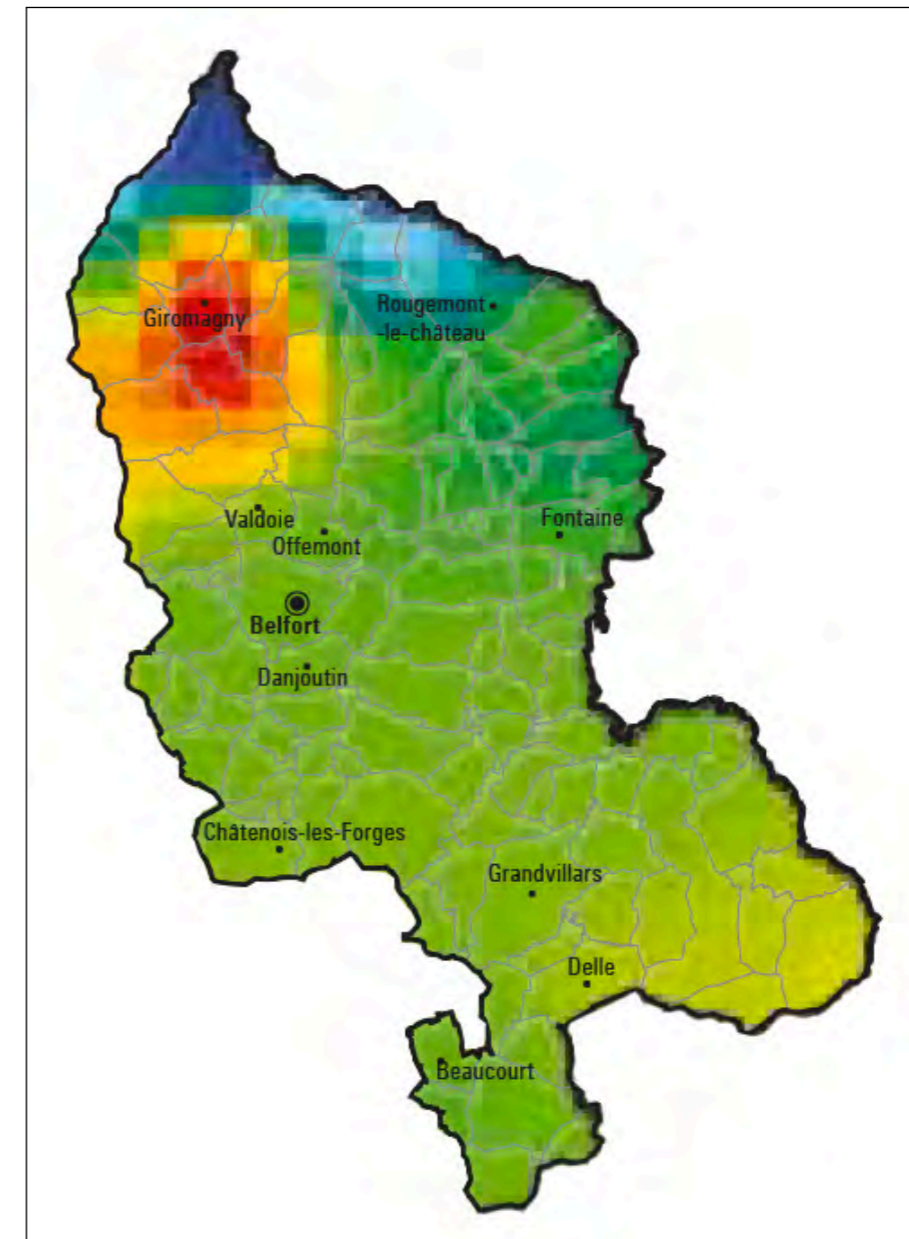
AÉROLOGIE DE LA FRANCHE-COMTÉ

(RÉGION FRANCHE-COMTÉ SELON LES ANCIENNES DÉLIMITATIONS ADMINISTRATIVES)



2 . GISEMENT ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE BELFORT

Le département du Territoire de Belfort, bien que d'une superficie très inférieure à celle des autres départements, dispose d'un bon potentiel au regard du gisement éolien. A l'exception de l'unité paysagère du Piémont-sous-vosgien aux environs de Giromagny, les vents moyens à 100 m sont le plus souvent supérieurs à 5m/s et donc propices à l'implantation d'éoliennes. Le potentiel éolien est à relativiser au regard des évolutions technologiques et de la hauteur des éoliennes envisagées.



PARTIE I. ANALYSE PAYSAGÈRE



A. Unités paysagères du Territoire de Belfort

1. PRÉSENTATION DES UNITÉS PAYSAGÈRES

1. LA MONTAGNE VOSGIENNE
2. LE PIÉMONT-SOUS-VOSGIEN
3. LA ZONE URBAINE DE BELFORT
4. LE SUNDGAU OUVERT
5. LE SUNDGAU DES ÉTANGS ET FORÊTS
6. LE PLATEAU DE CROIX

L'Atlas des paysages du Territoire de Belfort¹ constitue le document de référence dans le cadre de l'élaboration de la présente étude.

L'objectif principal de l'atlas des paysages vise à définir et délimiter des unités paysagères (UP) et des sous-unités paysagères (SUP) pour lesquelles une analyse paysagère détaillée est réalisée. Le département du Territoire de Belfort est ainsi divisé en 6 UP et en 21 SUP.

Chaque unité paysagère, avec ses déclinaisons en sous-unité, est présentée dans les pages suivantes.

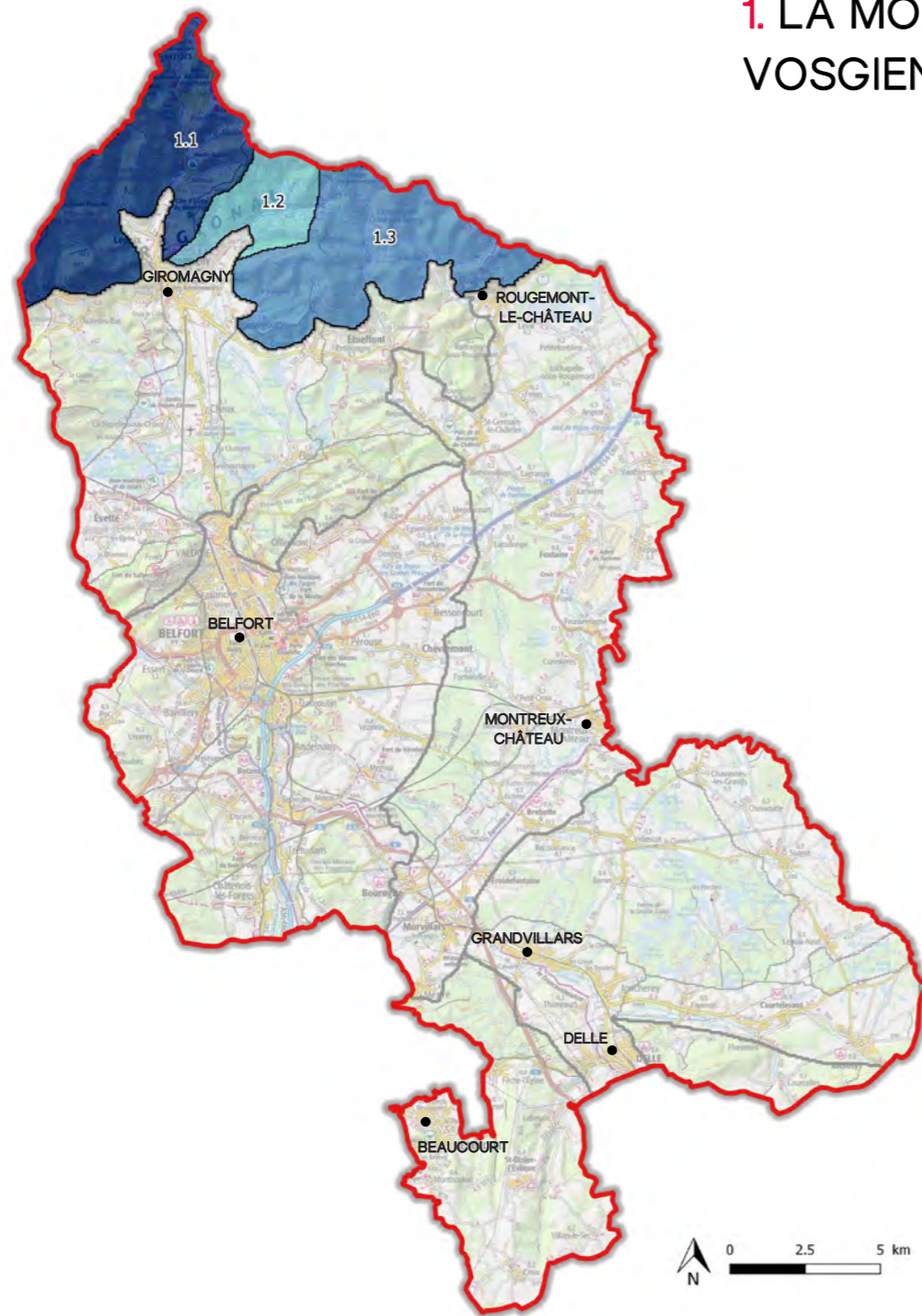
Au vu de la faible superficie du Territoire de Belfort (610 km²) par rapport aux départements voisins (1/8 de la superficie du Doubs) il a été décidé, avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et les personnes publiques associées, de poursuivre l'analyse du paysage à l'échelle des unités paysagères et non des sous-unités paysagères. Cette échelle permet en effet de maintenir un niveau d'analyse similaire entre les différents départements de l'ancienne région Franche-Comté tout en restant cohérent pour la compréhension des enjeux éoliens.

¹ Référence de l'ouvrage : Atlas des paysages de Franche-Comté. Tome 4 : Territoire-de-Belfort / Conseil général du Territoire-de-Belfort - Service Environnement ; Laboratoire Théma ; Société Unisfère. Besançon : Néo-Editions, 2000.- 237 p. ISBN 2-914741-01-4



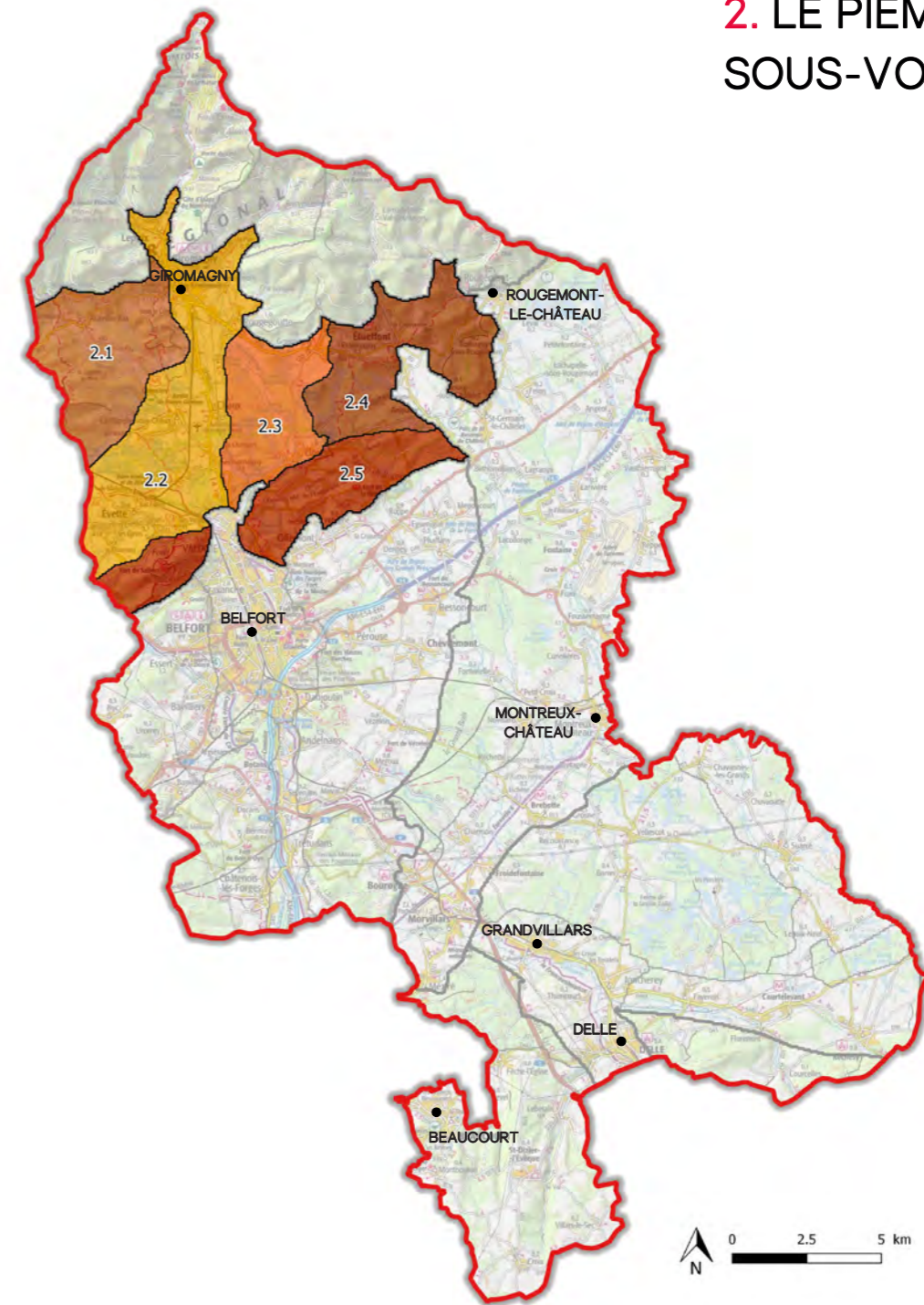
2 . PRÉSENTATION DES SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES

1. LA MONTAGNE VOSGIENNE



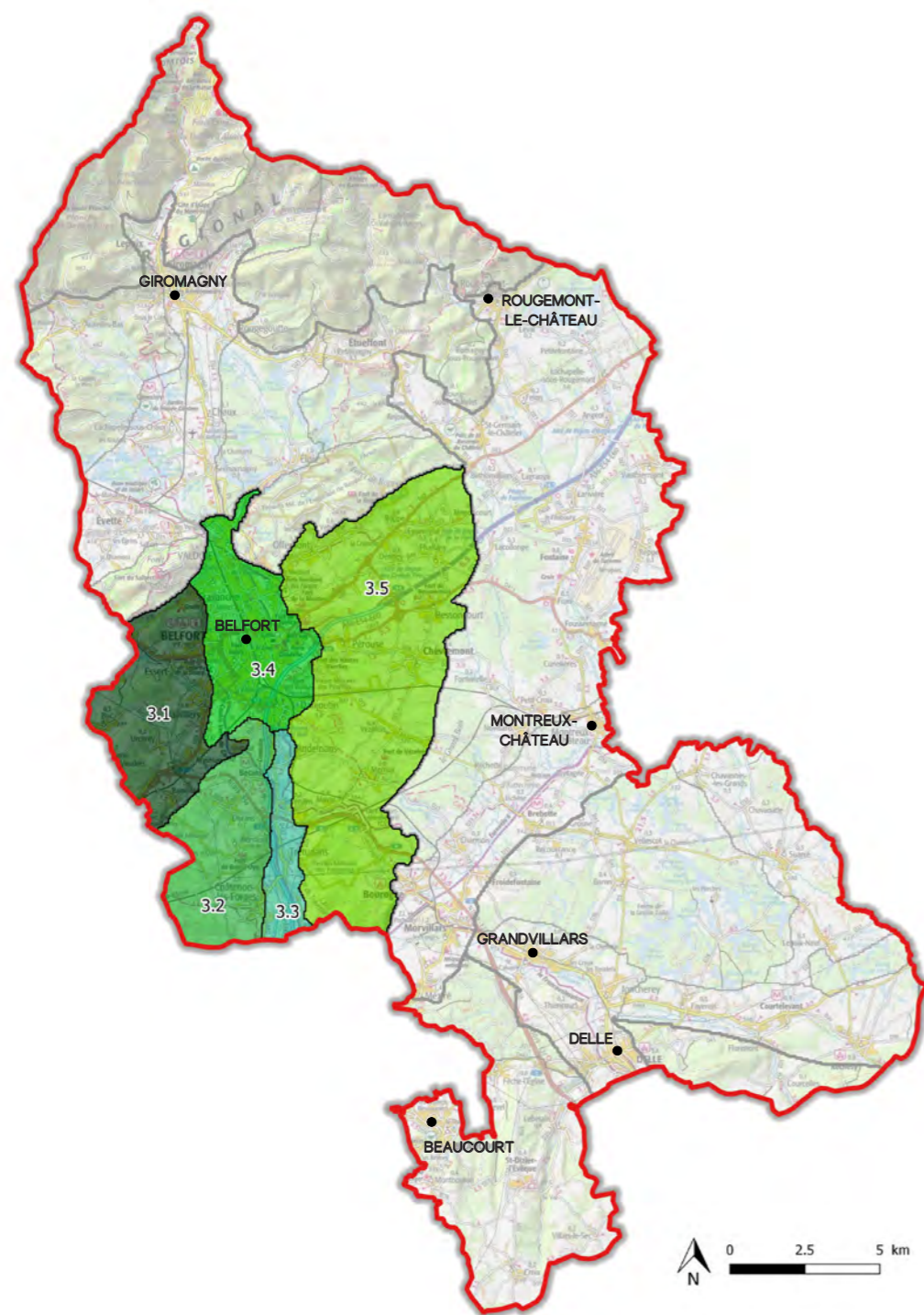
- 1.1 Haute Vallée de la Savoureuse
- 1.2 Vallée de Riervescemont
- 1.3 Vallées de la Madeleine et de la St-Nicolas

2. LE PIÉMONT SOUS-VOSGIEN



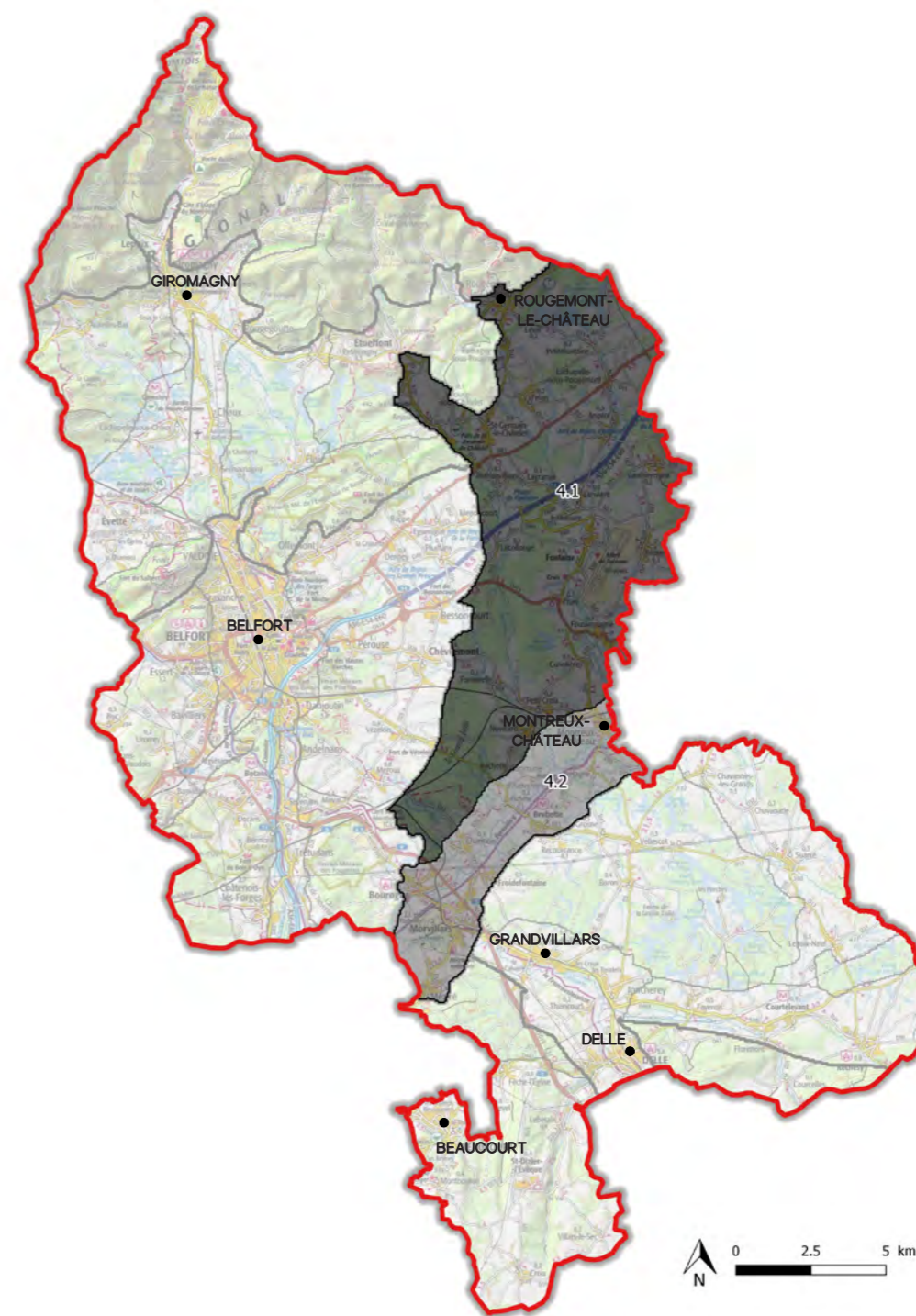
- 2.1 Haute Vallée du Rhône et bois de Lachapelle-sous-Chaux
- 2.2 Plaine de la Savoureuse
- 2.3 Forêt de la Vaire et de la Chaume
- 2.4 Collines du Piémont
- 2.5 Salbert et forêt de Roppe

3. LA ZONE URBAINE DE BELFORT



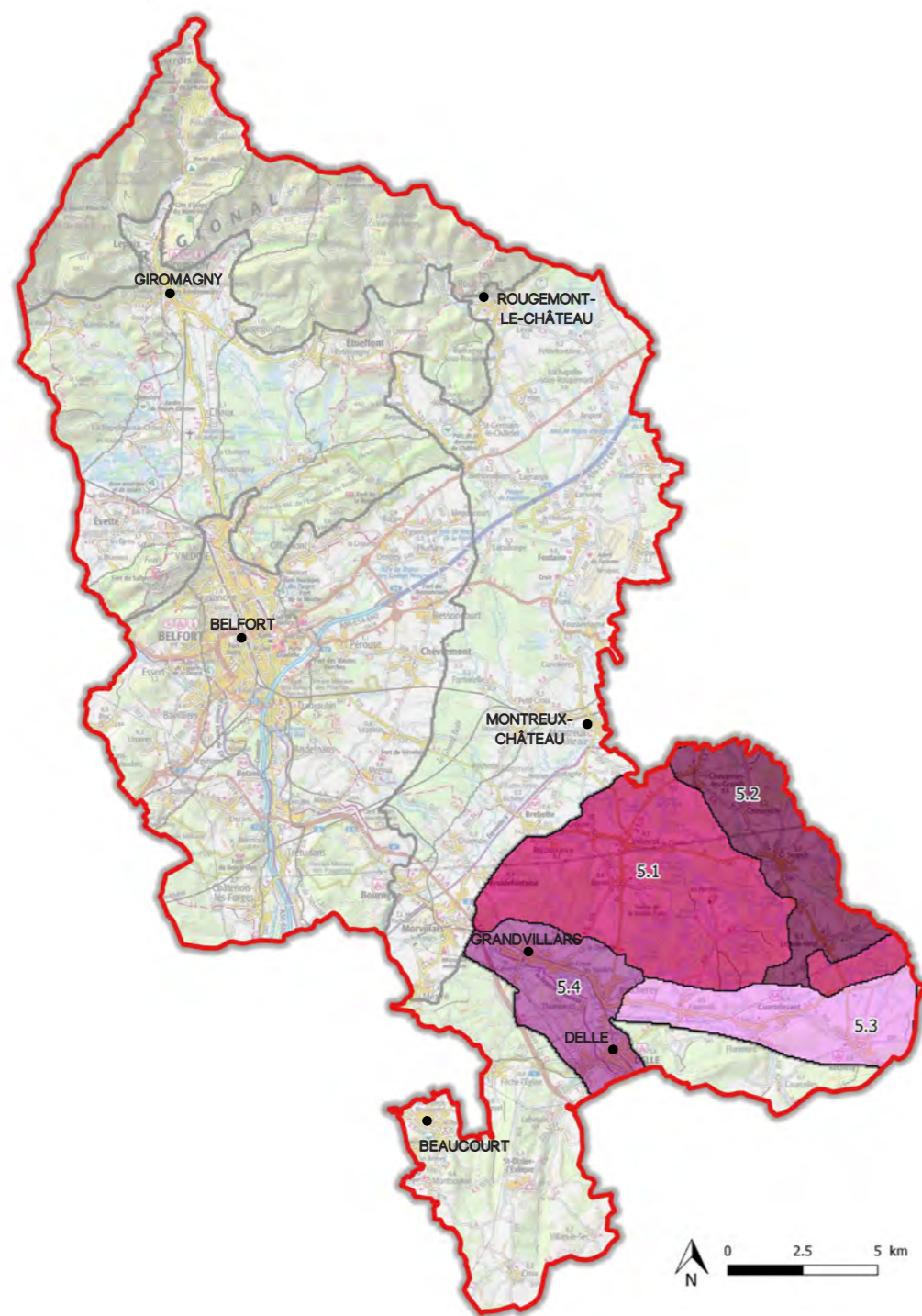
- 3.1 Rebord vallonné du plateau d'Héricourt
- 3.2 Plateau forestier de Châtenois-les-Forges
- 3.3 Vallée de la Savoureuse sud de Belfort
- 3.4 Ville de Belfort
- 3.5 Plateau sud-est de Belfort

4. LE SUNDGAU OUVERT



- 4.1 Plaine du Sundgau ouvert
- 4.2 Vallée de la Bourbeuse

5. LE SUNDGAU DES ÉTANGS ET DES FORÊTS



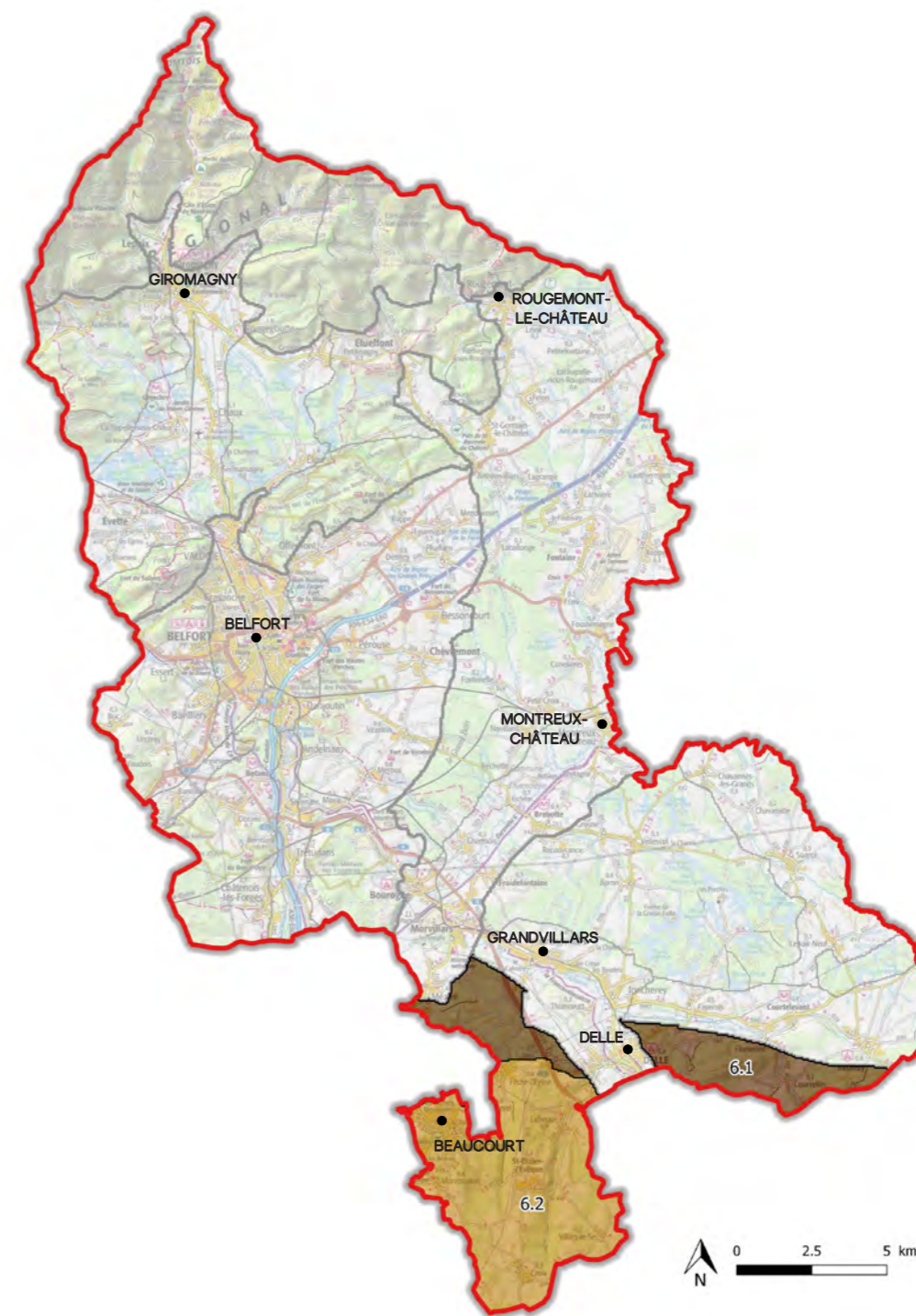
5.1 Sundgau des étangs et des forêts

5.2 Plaine de la Suarcine

5.3 Vallée de la Coeuvalte

5.4 Axe urbanisé Delle-Grandvillars

6. LE PLATEAU DE CROIX



6.1 Versant nord boisé du Plateau de Croix

6.2 Plateau de Croix et canyon de St-Dizier

B. Méthodologie

1. DESCRIPTION DES UNITÉS PAYSAGÈRES

À partir de l'atlas des paysages du Territoire de Belfort, chaque unité paysagère a été analysée afin d'extraire ses principales caractéristiques et ses éléments paysagers particuliers. Cette étape, qui permet de comprendre et d'interpréter le fonctionnement du paysage, s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- ▶ Déterminants géomorphologiques
 - > relief : plaine, plateau, contrefort, vallée, dépression, butte, falaise, colline ;
 - > réseau hydrographique.
- ▶ Organisation du territoire
 - > structures végétales arborées et arbustives (forêts, haies, arbres isolés, vergers...) ;
 - > structures herbacées (prairies, cultures, cas particulier du vignoble) ;
 - > bâti : habitat groupé ou dispersé (villes, villages, fermes), bâtiments accompagnant les exploitations (silos, hangars agricoles), patrimoine architectural (chapelles, châteaux...)
 - > les voies et réseaux de communication (autoroutes, RN, RD, Canaux, voies ferrées...).
- ▶ Lecture du paysage faisant appel à divers critères
 - > composition : lignes de force, distances de perception, échelles de paysage ;
 - > structuration, profondeur de champ, points focaux perspectifs ;
 - > lisibilité ;
 - > harmonie et diversité : dynamique de lecture, rythmes, contrastes et harmonies chromatiques, volumiques, texturaux,...
 - > « esprit » du lieu.
- ▶ Approche socio-culturelle
 - > sites classés, inscrits, emblématiques ;
 - > patrimoine historique, architectural.
- ▶ Évaluation des dynamiques des paysages
 - > mutation des pratiques agricoles : régression du bocage (surface, identité), suppression des haies et des arbres isolés, extension des grandes cultures, abandon des pratiques agropastorales dans les versants des vallées...
 - > pression de l'urbanisation, implantation d'infrastructures...

Les échelles de paysage :

Dans la perception des paysages, on parle de grande échelle pour les paysages ouverts, c'est à dire quand l'oeil perçoit un vaste (ou très vaste) territoire. Au contraire, les paysages à petite échelle (ou paysages fermés) sont ceux que l'on découvre peu à peu, comme les paysages bocagers.

Les relations entre échelle et amplitude du relief dans le contexte éolien :

Un projet éolien s'inscrit plus ou moins bien dans un paysage notamment en fonction de son rapport d'échelle avec celui-ci. Les valeurs relatives sont souvent plus importantes que les valeurs absolues. Ainsi, on peut avoir des conditions identiques d'échelle et d'amplitude de relief (par exemple une dénivellation de l'ordre d'une cinquantaine de mètres) dans deux paysages qui possèdent sensiblement le même degré d'ouverture. Supposons que dans un cas le dénivelé s'effectue graduellement par des pentes douces assez peu perceptibles et que, dans l'autre au contraire, on a affaire à une plaine et un "plateau" séparés par une falaise morte d'une cinquantaine de mètres de hauteur. Imaginons un même projet éolien avec des machines de 120 m à la nacelle et 150 m en bout de pales : placé dans le premier cas, ce projet pourra se comporter sans encombre, sans créer la moindre rupture d'échelle alors que dans le second, s'il est situé non loin de la falaise, ce projet éolien peut provoquer sur celle-ci un considérable effet d'écrasement. Du coup, cette falaise qui, avant l'implantation des éoliennes, pouvait constituer à la fois la ligne de force majeure du paysage et l'élément de référence dans la lecture de la dimension verticale du paysage peut perdre totalement ces attributs. "Le charme est rompu", surtout si l'ancienne ligne de force constituée par la falaise est contrariée par le projet éolien. Celui-ci peut donc plus facilement perturber gravement le paysage à la falaise plutôt que celui aux pentes douces. C'est la raison pour laquelle, dans le contexte éolien, il faut accorder une importance particulière aux vallons, aux vallées et aux paysages à moyenne et petite échelles qui risquent, plus que les autres, de pâtir d'une rupture d'échelle entre leurs propres dimensions et celles des éoliennes.

2 . ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'appréciation de la sensibilité globale des unités paysagères avec l'accueil d'ouvrages éoliens sera évaluée par la prise en compte des quatre critères suivants :

► **Critère 1** : Amplitude

L'amplitude d'un paysage est d'abord caractérisée par l'importance du dénivelé de son relief. On dit d'un paysage qu'il est de forte ou de faible amplitude.

► **Critère 2** : Échelle

L'échelle d'un paysage est déterminée par la dimension des éléments de paysage qui le composent et par les structures paysagères qui l'organisent : agencement et dimensionnement du parcellaire, typologie et portée des vues, densité et degré de perméabilité visuelle du bocage, répartition et étendue des bois, présence de l'habitat et des activités humaines, ambiances, etc. On parle généralement de paysages fermés ou intimistes et à l'opposé de paysages ouverts, voire très ouverts.

► **Critère 3** : Artificialisation

L'anthropisation est la transformation d'espaces, de paysage ou de milieux naturels par l'action de l'homme. On dit qu'un paysage est anthropisé lorsque qu'un certain degré d'artificialisation de ses composantes est lisible : infrastructures routières, ouvrages d'art, parcs éoliens existants et à venir, développement de zones industrielles, secteurs de cultures intensives, etc. À l'opposé, dans un paysage peu anthropisé la présence humaine se fait plus discrète.

Remarque importante : Le contexte éolien n'est pas pris en compte dans la rédaction des fiches descriptives des unités paysagères. En effet, compte-tenu de son évolution permanente, il est difficile d'élaborer un document pérenne dans le temps.

► **Critère 4** : Reconnaissance sociale

La reconnaissance sociale d'un lieu ou d'un paysage correspond à la notoriété et à l'attachement de la population. Elle peut être appréhendée par un ensemble d'indicateurs variés : fréquentation spontanée, mesures de protection et de valorisation, animation, présence d'apparition dans les guides touristiques, enquêtes de perception, etc.

Chaque unité paysagère est examinée afin de définir son niveau de sensibilité au regard de l'accueil des ouvrages éoliens, qui sera classée suivant trois niveaux :

- Très fort
- Fort
- Moyen

Le choix a été fait de ne pas utiliser le niveau «faible» pour la sensibilité des unités paysagères, considérant que l'accueil d'ouvrages éoliens produit une mutation du paysage quel que soit le paysage existant.

Pour évaluer le niveau de sensibilité de chaque unité à l'égard de l'éolien, il sera répondu par O (oui), N (non) ou ~ (valeur nuancée), aux quatre formulations suivantes : forte amplitude, petite échelle interne, secteur peu artificialisé et forte reconnaissance sociale du paysage et du patrimoine (bâti et paysager).

Le choix d'une pondération équivalente pour chacun des quatre critères traduit le fait qu'aucun de ces critères ne s'impose par rapport à un autre.

Critères analysés				Appréciation du niveau global de sensibilité de l'unité paysagère
Amplitude	Échelle	Artificialisation	Reconnaissance sociale	
Paysage de forte amplitude ?	Petite échelle interne, petit parcellaire ?	Très peu artificialisé ?	Forte reconnaissance sociale ?	
O	O	O	O	Très fort
O	O	O	N	Très fort
O	O	N	N	Fort
O	N	N	N	Moyen
O	O	O	-	Très fort
O	O	-	-	Très fort
O	-	-	-	Très fort
O	O	N	-	Fort
O	N	N	-	Fort
O	N	-	-	Fort
N	N	N	N	Moyen
N	N	N	-	Moyen
N	N	-	-	Moyen
N	-	-	-	Moyen
-	-	-	-	Fort

Le tableau d'analyse des critères ci-dessus ne doit pas aboutir à d'autres conclusions que celles qui sont faites dans le cadre de la présente étude.

2 | Le Piémont sous-vosgien

ANALYSE PAYSAGÈRE



Localisation de l'unité étudiée



Photo d'ambiance paysagère

Les premières montagnes vosgiennes se dessinent à l'arrière-plan de l'étang de Malsaucy

MORPHOLOGIE DU PAYSAGE

. AMPLITUDE
Le Piémont sous-vosgien offre un relief contrasté, adouci en son centre et de plus en plus animé à mesure que l'on se rapproche du massif des Vosges vers le nord ou des monts du Salbert et de Roppe vers le sud. L'alignement des crêtes de ces derniers souligne la frontière avec l'unité voisine. Les franges sont donc modelées d'ondulations, toutefois plus marquées à l'est qu'à l'ouest. Le fort du Salbert jouit d'une position stratégique, perché au sommet de la butte éponyme il offre une vue imprenable sur les environs autant vers les étangs de Malsaucy qu'en direction de Belfort et du point de passage de la Savoureuse.

. STRUCTURES PAYSAGÈRES & ÉCHELLE DES PAYSAGES
Les dépôts glacières, issus des montagnes, ont favorisé la création d'une multitude d'étangs et de plans d'eaux naturels qui caractérisent le paysage du Piémont. Ponctuée de prairies et de petites parcelles cultivées, cette vaste plaine d'épandage s'accompagne également de larges étendues boisées. Lorsque le relief s'intensifie, les forêts de feuillus se déploient sur les versants et se poursuivent sur les unités paysagères limitrophes. Les perceptions visuelles depuis la plaine des étangs sont semi-ouvertes, régulièrement interrompues par la trame végétale.

. ZONE D'INFLUENCE SUR LES UNITÉS PAYSAGÈRES VOISINES
Situé dans une dépression topographique, le Piémont est entouré de collines et montagnes boisées sur lesquels les vues lointaines se heurtent. En revanche, depuis la Montagne Vosgienne et depuis le fort du Salbert, le champ de vision est large et profond, surplombant le secteur des étangs et l'agglomération de Belfort. La rivière de la Savoureuse constitue le trait de liaison entre la Montagne Vosgienne, le Piémont et la zone urbaine de Belfort.

PERCEPTION DU PAYSAGE ANTHROPISÉ
L'artificialisation du territoire est importante. La RD 465 trace une ligne structurante nord-sud le long de laquelle se sont développées les principales infrastructures routières et ferroviaires, l'aérodrome ou encore la Z.I de Sermamagny. Le développement de l'habitat pavillonnaire traduit un phénomène de périurbanisation. Toutefois, les étangs et les collines boisées confèrent au territoire un caractère semi-naturel très prisé comme en témoignent la base de loisirs de Malsaucy, les itinéraires cyclables et les trois GR qui traversent le Piémont.

24

Panorama sur Belfort et ses environs depuis le Mont Salbert.



Depuis la RD 465, le Mont Salbert s'élève au-dessus de la plaine.



Le Fort Dorsner (monument historique).



Photos d'illustrations et légende

COUASNON

Titre de l'unité paysagère

Numéro de l'unité paysagère

Critère 1 : Analyse de la topographie

Critère 2 : Analyse des structures paysagères et de leurs dimensions

Informations sur la perméabilité visuelle entre les unités

Critère 3 : Analyse de l'anthropisation du paysage

Légende d'éléments patrimoniaux ou paysagers (non exhaustif)

Informations sur les éléments patrimoniaux et paysagers protégés

2 | Le Piémont sous-vosgien

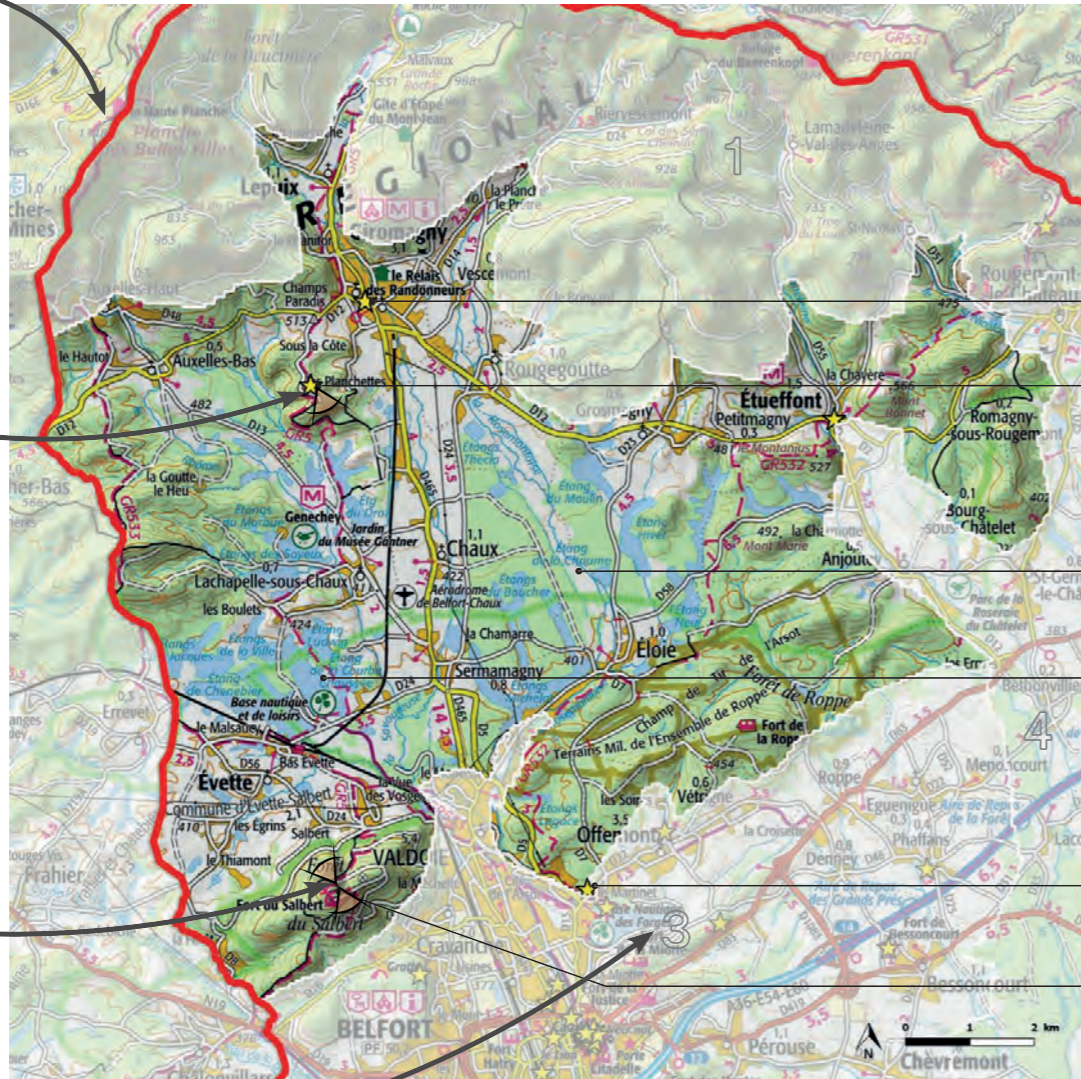
NIVEAU DE SENSIBILITÉ AVEC L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS

Fond de carte IGN scan 100

★ Monument historique (MH)

◁ Belvédère

Numéro des unités paysagères voisines



Monument commémoratif de 1648 (MH)

Fort Dorsner (MH)

Plaine des étangs

Lac de Malsaucy, une base de loisirs attractive

Temple gallo-romain ou fanum (MH)

La colline du Salbert et son fort (panorama sur les massifs des Vosges et du Jura)

ENJEUX PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Le patrimoine bâti du Piémont sous-vosgien est peu abondant puisqu'on dénombre uniquement 4 MH. Aucun site classé ou inscrit n'est inventorié. Les communes de Lepuix et de Giromagny (au nord) sont concernées par l'OGS du Ballon d'Alsace.

Une portion au nord de l'unité est identifiée comme site remarquable («Ballon et secteur sous-vosgien») et site emblématique («La Crête des Vosges»).

Ce territoire bénéficie d'une reconnaissance sociale modérée liée essentiellement au lac de Malsaucy, site naturel très prisé en saison estivale pour ses activités de loisirs nautiques. Plusieurs sentiers de randonnées sillonnent le Piémont : GR5, GR 532, voie verte de la promenade François Mitterrand et randonnée des Forts (GRP). Ces itinéraires offrent des points de vue panoramiques, comme depuis la colline du Salbert. Par ailleurs, la ville de Giromagny et ses environs (sentier des mines, galeries, maisons de mineurs...) témoignent du passé industriel de ce secteur. L'appartenance au PNR des Ballons des Vosges contribue à l'attractivité touristique.

APPRÉCIATION DE LA SENSIBILITÉ GLOBALE

L'amplitude du relief, la multitude d'étangs et les confins boisés en périphérie confèrent une forte sensibilité à cette unité paysagère, avec toutefois une très forte sensibilité autour de Giromagny.

Informations sur les sites remarquables et les sites emblématiques identifiés au niveau régional

Critère 4 : Appréciation de la reconnaissance sociale

Niveau de sensibilité de l'unité paysagère résultant du croisement des 4 critères étudiés

NIVEAU DE SENSIBILITÉ GLOBALE DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE : **FORT (SUD) / TRÈS FORT (NORD)**

Conclusion sur le niveau de sensibilité

C. Fiches descriptives des unités paysagères du Territoire de Belfort

ANALYSE PAYSAGÈRE



Panorama depuis le sommet du Ballon d'Alsace

MORPHOLOGIE DU PAYSAGE

. AMPLITUDE

Constituant l'extrémité sud du grand massif des Vosges, cette unité paysagère offre un paysage montagneux, marqué par une forte amplitude du relief (dénivelé de 500 m), des sommets arrondis par l'érosion, des versants aux pentes abruptes, des vallées encaissées en auge et de profonds ravins. Les lignes de crêtes, les sommets, les cols, les monts et les vallées se succèdent dans un rythme dynamique. Il s'agit du relief le plus accidenté du département. Deux points hauts majeurs, aux panoramas exceptionnels, méritent d'être mentionnés : le Ballon d'Alsace qui culmine à 1247 m, et dans le département de la Haute-Saône, la Planche des Belles Filles à 1148 m.

. STRUCTURES PAYSAGÈRES & ÉCHELLE DES PAYSAGES

Une dense couverture forestière, dans laquelle se mélangent feuillus et conifères, nappe une grande partie du territoire à l'exception des sommets qui laissent la place aux pelouses d'altitude et des fonds de vallée recouverts de prairies herbeuses qui tendent toutefois à disparaître. Un réseau dense et ramifié de petits cours d'eau irriguent les vallons boisés avant de rejoindre les vallées de la Savoureuse, du Riervescemont, de la St-Nicolas ou de la Madeleine. Paysage fermé et intimiste, le regard est souvent interrompu par un horizon boisé.

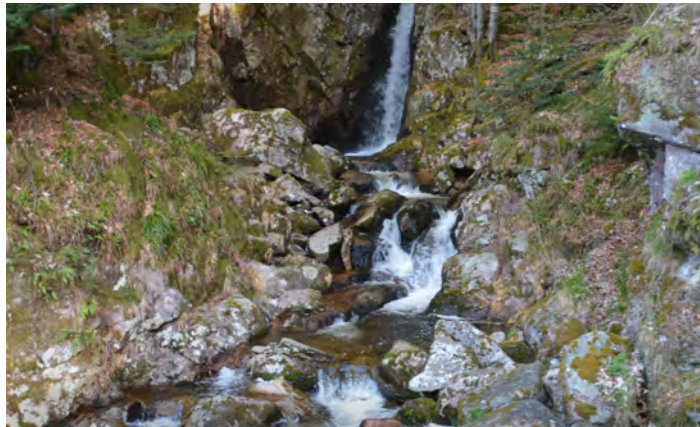
. ZONE D'INFLUENCE SUR LES UNITÉS PAYSAGÈRES VOISINES

Les perceptions visuelles vers les unités paysagères voisines sont fortement limitées par la topographie et la trame végétale forestière. Toutefois, les crêtes sommitales dégagées et certains sommets offrent des points de vue remarquables, notamment en direction des étangs de Malsaucy allant parfois jusqu'à Delle. Au sommet du Ballon d'Alsace, la profondeur des vues est telle que les Alpes se dessinent à l'horizon par temps clair.

PERCEPTION DU PAYSAGE ANTHROPISÉ

Le développement de l'habitat est contraint dans ce secteur montagneux. Isolées ou regroupées en petits villages au creux des vallées, les habitations se découvrent au gré des routes en lacets. Quelques carrières affleurent localement sur les versants en lisière du Piémont. De manière globale, les montagnes boisées renvoient l'image d'un paysage «naturel» et préservé de l'impact des activités humaines à l'exception des infrastructures liées au tourisme hivernal et à l'attractivité du Ballon d'Alsace.

La cascade du Saut de la Truite.



Un camaieu de vert nappe les versants de la vallée de la Savoureuse.

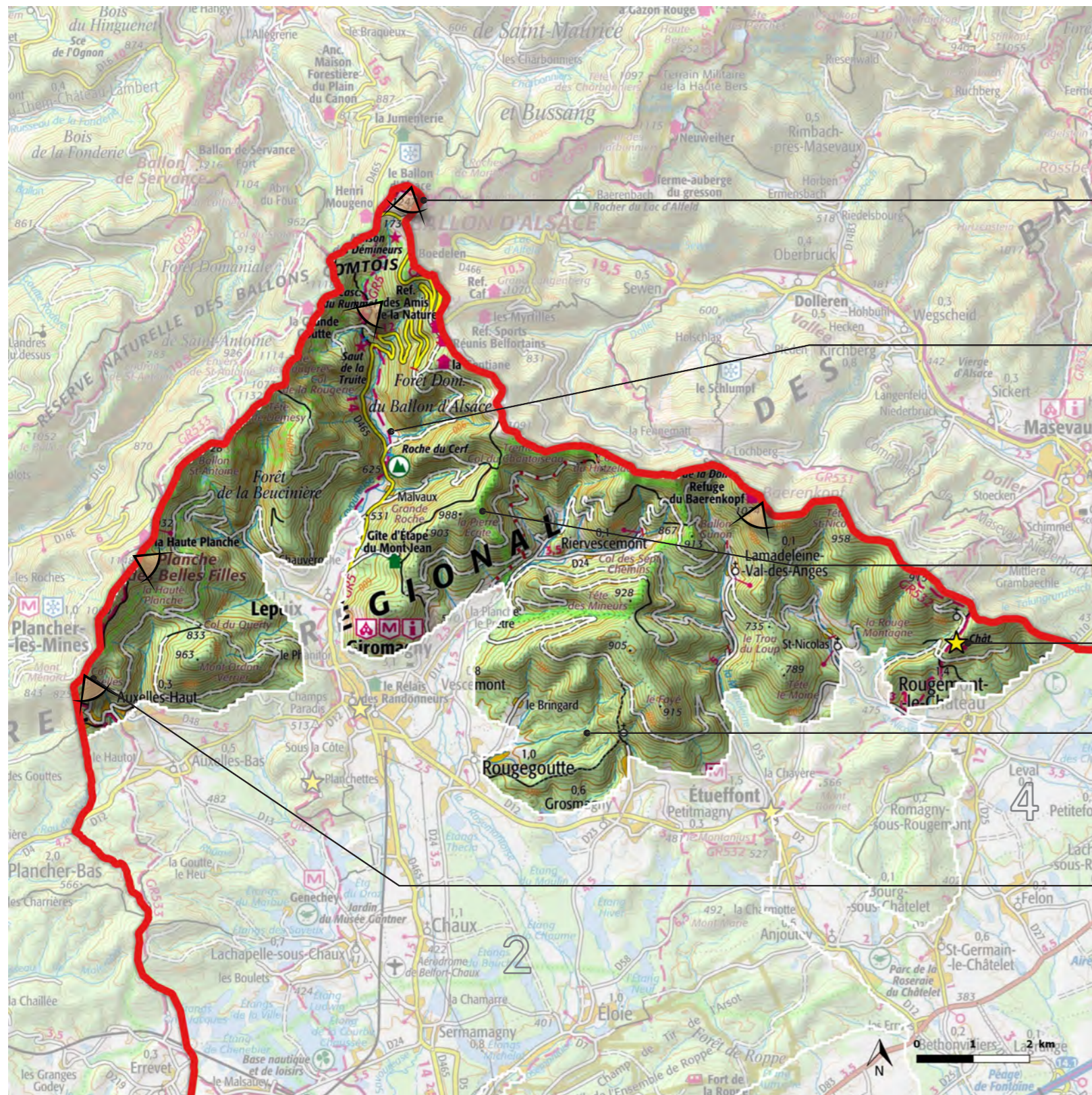


Le village d'Auxelle-Haut se niche dans les replis boisés.



1 | La Montagne Vosgienne

NIVEAU DE SENSIBILITÉ AVEC L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS



Le Ballon d'Alsace, point culminant du Territoire de Belfort (panorama)

Vallée de la Savoureuse, une respiration visuelle entre les versants forestiers

La «Pierre Ecrite» à Vescemont (site classé)

Ruines du château de Rougemont-le-Château (MH)

Prédominance des forêts de résineux

Panorama depuis l'abri du Mont Ménéard et la Vierge

ENJEUX PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Plusieurs éléments patrimoniaux et paysagers protégés sont répertoriés : le château de Rougemont-le-Château (unique MH) et deux sites classés (le Ballon d'Alsace et la Pierre Ecrite). Le Ballon d'Alsace fait actuellement l'objet d'une Opération Grand Site (OGS) validée officiellement par le Ministère.

L'unité paysagère s'inscrit, en totalité, dans le périmètre du site emblématique de «La Crête des Vosges» et du site remarquable «Ballon et secteur sous-vosgien» identifiés au niveau régional.

Les richesses naturelles, patrimoniales et culturelles du territoire sont à l'origine d'une forte reconnaissance sociale et touristique orientée vers les activités de pleine nature : refuges et gîtes d'étapes, sentiers de randonnées (GR5 et GR532) jalonnés de panoramas, site d'escalade, stations de sports d'hiver, sentier des mines de Giromagny, sommet incontournable du Ballon d'Alsace... Ce territoire s'inscrit dans le périmètre du PNR des Ballons des Vosges qui contribue à sa notoriété.

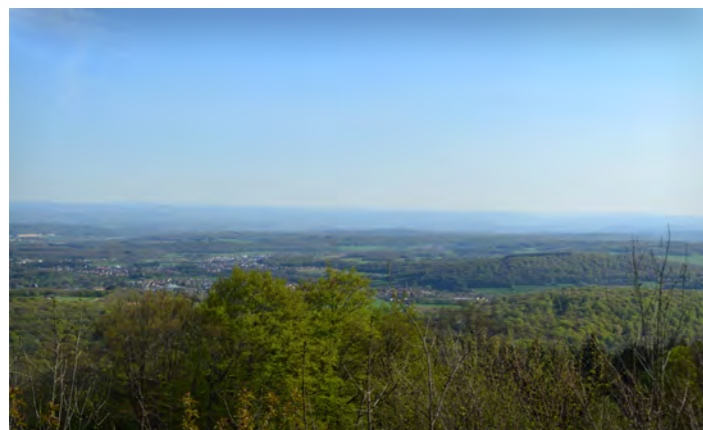
APPRÉCIATION DE LA SENSIBILITÉ GLOBALE

Sensibilité très forte de cette unité paysagère notamment au regard des fortes amplitudes du relief, de la présence discrète d'éléments anthropiques et de l'importante reconnaissance sociale et touristique du territoire.

ANALYSE PAYSAGÈRE



Les premières montagnes vosgiennes se dessinent à l'arrière-plan de l'étang de Malsaucy



Panorama sur Belfort et ses environs depuis le Mont Salbert.



Depuis la RD 465, le Mont Salbert s'éleve au-dessus de la plaine.



Le Fort Dorsner (MH).

MORPHOLOGIE DU PAYSAGE

. AMPLITUDE

Le Piémont sous-vosgien offre un relief contrasté, adouci en son centre et de plus en plus animé à mesure que l'on se rapproche du massif des Vosges vers le nord ou des monts du Salbert et de Roppe vers le sud. L'alignement des crêtes de ces derniers souligne la frontière avec l'unité voisine. Les franges sont donc modelées d'ondulations, toutefois plus marquées à l'est qu'à l'ouest. Le fort du Salbert jouit d'une position stratégique, perché au sommet de la butte éponyme il offre une vue imprenable sur les environs autant vers les étangs de Malsaucy qu'en direction de Belfort et du point de passage de la Savoureuse.

. STRUCTURES PAYSAGÈRES & ÉCHELLE DES PAYSAGES

Les dépôts glacières, issus des montagnes, ont favorisé la création d'une multitude d'étangs et de plans d'eaux naturels qui caractérisent le paysage du Piémont. Ponctuée de prairies et de petites parcelles cultivées, cette vaste plaine d'épandage s'accompagne également de larges étendues boisées. Lorsque le relief s'intensifie, les forêts de feuillus se déploient sur les versants et se poursuivent sur les unités paysagères limitrophes. Les perceptions visuelles depuis la plaine des étangs sont semi-ouvertes, régulièrement interrompues par la trame végétale.

. ZONE D'INFLUENCE SUR LES UNITÉS PAYSAGÈRES VOISINES

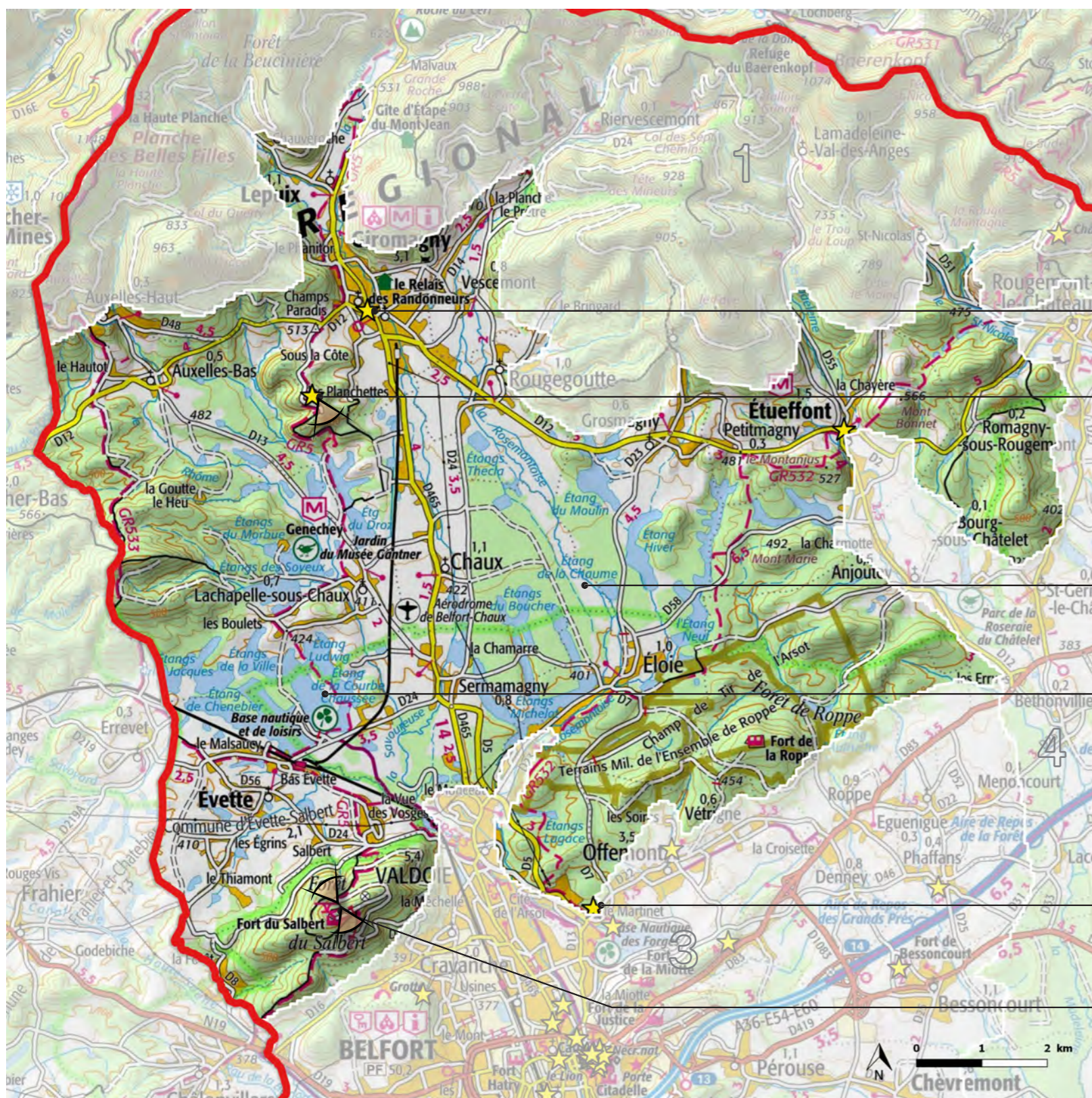
Situé dans une dépression topographique, le Piémont est entouré de collines et montagnes boisées sur lesquels les vues lointaines se heurtent. En revanche, depuis la Montagne Vosgienne et depuis le fort du Salbert, le champ de vision est large et profond, surplombant le secteur des étangs et l'agglomération de Belfort. La rivière de la Savoureuse constitue le trait de liaison entre la Montagne Vosgienne, le Piémont et la zone urbaine de Belfort.

PERCEPTION DU PAYSAGE ANTHROPISÉ

L'artificialisation du territoire est importante. La RD 465 trace une ligne structurante nord-sud le long de laquelle se sont développées les principales infrastructures routières et ferroviaires, l'aéroport ou encore la Z.I de Sermamagny. Le développement de l'habitat pavillonnaire traduit un phénomène de périurbanisation. Toutefois, les étangs et les collines boisées confèrent au territoire un caractère semi-naturel très prisé comme en témoignent la base de loisirs de Malsaucy, les itinéraires cyclables et les trois GR qui traversent le Piémont.

2 | Le Piémont sous-vosgien

NIVEAU DE SENSIBILITÉ AVEC L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS



Monument commémoratif de 1648 (MH)

Fort Dorsner (MH)

Plaine des étangs

Lac de Malsaucy, une base de loisirs attractive

Temple gallo-romain ou fanum (MH)

La colline du Salbert et son fort (panorama sur les massifs des Vosges et du Jura)

ENJEUX PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Le patrimoine bâti protégé du Piémont sous-vosgien est peu abondant puisqu'on dénombre uniquement 4 MH. Aucun site classé ou inscrit n'est inventorié. Les communes de Lepuix et de Giromagny (au nord) sont concernées par l'OGS du Ballon d'Alsace.

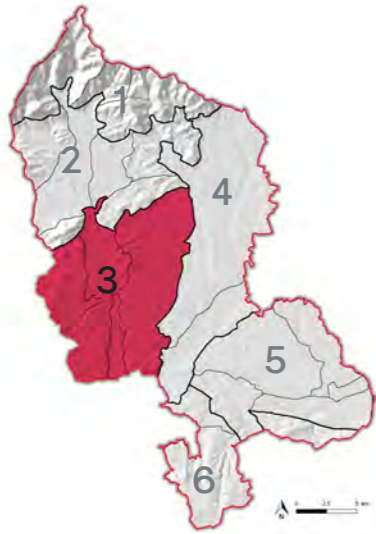
Une portion au nord de l'unité est identifiée comme site remarquable («Ballon et secteur sous-vosgien») et site emblématique («La Crête des Vosges»).

Ce territoire bénéficie d'une reconnaissance sociale modérée liée essentiellement au lac de Malsaucy, site naturel très prisé en saison estivale pour ses activités de loisirs nautiques. Plusieurs sentiers de randonnées sillonnent le Piémont : GR5, GR 532, voie verte de la promenade François Mitterrand et randonnée des Forts (GRP). Ces itinéraires offrent des points de vue panoramiques, comme depuis la colline du Salbert. Par ailleurs, la ville de Giromagny et ses environs (sentier des mines, galeries, maisons de mineurs...) témoignent du passé industriel de ce secteur. L'appartenance au PNR des Ballons des Vosges contribue à l'attractivité touristique.

APPRÉCIATION DE LA SENSIBILITÉ GLOBALE

L'amplitude du relief, la multitude d'étangs et les confins boisés en périphérie confèrent une forte sensibilité à cette unité paysagère, avec toutefois une très forte sensibilité autour de Giromagny.

ANALYSE PAYSAGÈRE



Le Fort du Salbert offre un panorama exceptionnel sur la zone urbaine de Belfort et ses environs

MORPHOLOGIE DU PAYSAGE

. AMPLITUDE

La vallée de la Savoureuse, le long de laquelle s'est développée la ville de Belfort, constitue un axe naturel structurant (nord/sud) bordé à l'ouest par un plateau incliné et animé de collines boisées et à l'est par un vaste plateau agricole aux douces ondulations. La vallée alluviale est marquée par un fond plat, une faible largeur et des versants prononcés sur lesquels prennent place des terrasses.

. STRUCTURES PAYSAGÈRES & ÉCHELLE DES PAYSAGES

L'unité paysagère se caractérise par une grande diversité de l'occupation du sol. La ville de Belfort, densément urbanisée et industrialisée, occupe une place centrale dans le prolongement de la plaine alluviale. Vers l'est, après une première écharpe forestière aux abords de la ville, des formations agricoles complexes offrent des paysages ouverts où s'entremêlent prairies, terres cultivées, bois et bosquets. Un chapelet de bourgs s'y déploie en demi-cercle. À l'ouest, le rebord vallonné du plateau d'Héricourt est ponctué de buttes boisées entre lesquelles se nichent les village-clairières au cœur d'un finage cultivé. Plus au sud, les forêts se densifient et forment un plateau forestier aux abords de Châtenois-les-Forges où les perceptions visuelles sont courtes.

. ZONE D'INFLUENCE SUR LES UNITÉS PAYSAGÈRES VOISINES

En périphérie, les buttes boisées et les étendues forestières encerclent cette unité paysagère dans un écrin de verdure qui contraste fortement avec le paysage urbain de l'agglomération belfortaine et limitent les perceptions visuelles entre les unités paysagères. Sur la limite nord, l'effet de barrière visuelle est amplifié par le relief des rides boisées. Seul l'étroit couloir urbanisé de la vallée de la Savoureuse offre une percée visuelle sur le Piémont. La zone urbaine de Belfort est en revanche visible depuis le fort du Salbert et le fort de la Roppe.

PERCEPTION DU PAYSAGE ANTHROPISÉ

Le paysage est marqué par une forte artificialisation, la plus importante à l'échelle du département. Le couloir de la Savoureuse et la position centrale de Belfort ont favorisé le développement d'un réseau dense et ramifié d'infrastructures linéaires (routes, ligne TGV Rhin-Rhône, canal...), d'activités industrielles, de zones commerciales et l'expansion de l'urbanisation. Belfort, ancienne cité industrielle et militaire, est devenue un pôle urbain majeur.

La coulée verte du Canal.



La citadelle Vauban et le célèbre Lion de Bartholdi.

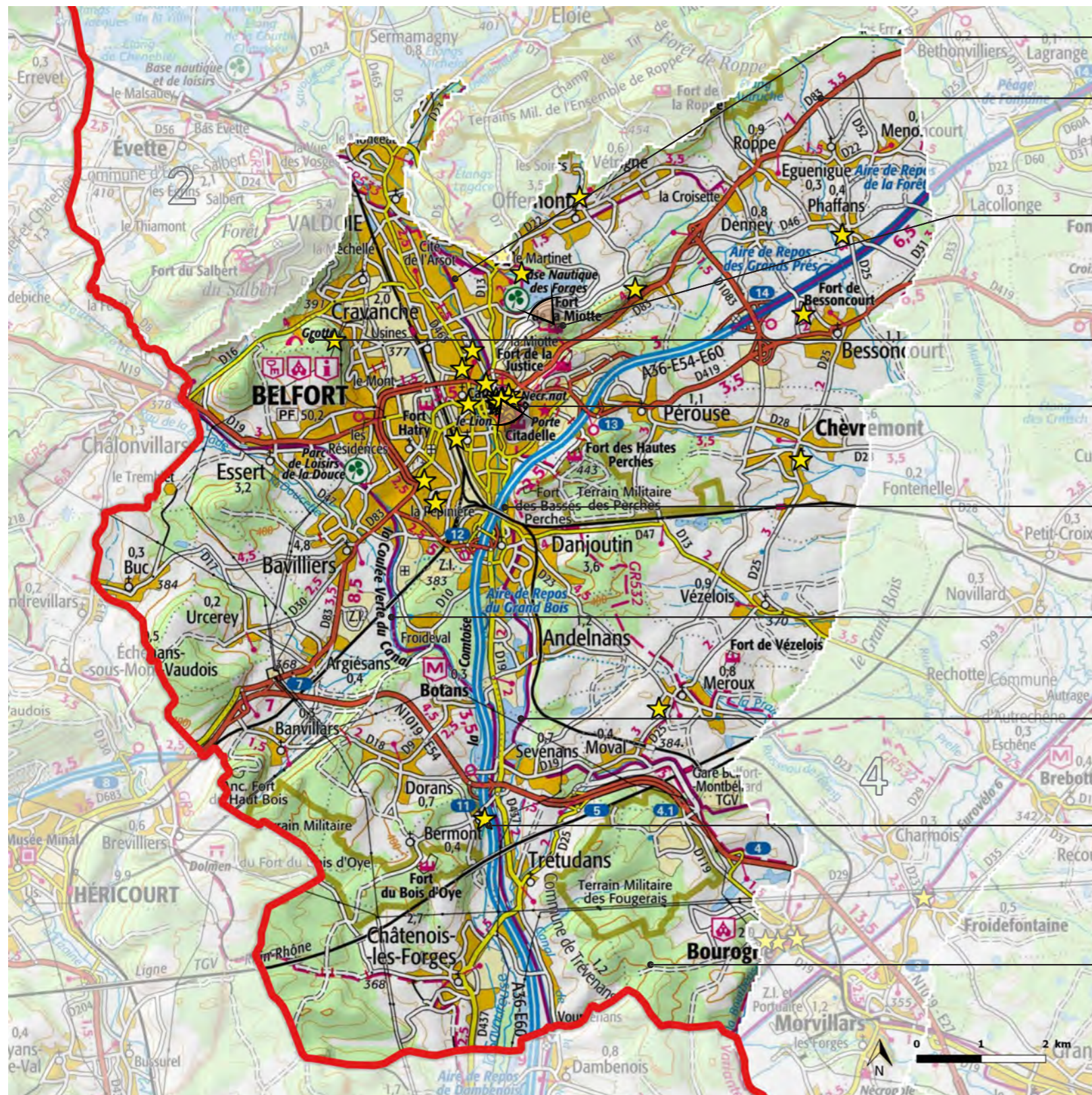


Depuis la RD 25, entre Chèvremont et Vézelois, les vues s'ouvrent sur des paysages cultivés.



3 | La zone urbaine de Belfort

NIVEAU DE SENSIBILITÉ AVEC L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS



- Promenade François Mitterrand
- Anciennes mines d'Eguenigue (site inscrit)
- Tour de la Miotte (panorama sur le massif des Vosges et la ville de Belfort)
- Grotte de Cravanche (site classé)
- Citadelle de Belfort, un lieu très fréquenté
- Rayonnement en étoile des infrastructures routières et ferroviaires
- Coulée verte (13 km entre Essert et Châtenois-les-Forges)
- Francovélosuisse : l'itinéraire cyclable longe la rivière de la Savoureuse
- Bermont, labellisé «Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté» (CCBFC)
- Ecrin boisé sur les limites de l'unité paysagère

ENJEUX PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Cette unité concentre de très forts enjeux patrimoniaux et touristiques. On y retrouve le site classé de la Grotte de Cravanche, le site inscrit des anciennes mines de fer d'Eguenigue et pas moins de 25 MH. Les nombreux ouvrages défensifs (dont la ceinture fortifiée de Belfort) témoignent du passé militaire de la ville. Plusieurs bâtiments sont également labellisés «Patrimoine du XXe».

L'enceinte fortifiée est un site emblématique régional auquel s'ajoute une portion du site remarquable du «Sundgau belfortain» sur la frange est.

La reconnaissance sociale est très forte. La ville de Belfort, labellisée «Ville d'Art et d'Histoire», est réputée pour la citadelle Vauban et le célèbre Lion de Bartholdi. La citadelle offre un large panorama sur les toits de la ville. De nombreux itinéraires pédestres et cyclables attestent de la forte fréquentation : promenade François Mitterrand, coulée verte du canal, la francovélosuisse, le chemin de St-Jacques de Compostelle et la randonnée des Forts (GRP). Bermont est l'unique CCBFC du département.

APPRÉCIATION DE LA SENSIBILITÉ GLOBALE

La zone urbaine de Belfort présente une forte sensibilité à l'implantation d'éoliennes du fait notamment de la très forte reconnaissance sociale et touristique de la citadelle.

4 | Le Sundgau ouvert

ANALYSE PAYSAGÈRE



Au nord, les premiers sommets des Vosges cotoient les terres cultivées planes



Les masses boisées rythment les perceptions visuelles depuis les grands axes routiers.



Le canal et l'Eurovélo 6, à proximité de Brebotte.



Eglise de Froidefontaine (MH).

MORPHOLOGIE DU PAYSAGE

. AMPLITUDE

Le «Sundgau ouvert» s'inscrit au niveau d'une zone plane (surnommée la Trouée de Belfort) séparant les deux grands massifs montagneux des Vosges au nord et du Jura au sud, constituant ainsi un axe de passage naturel. Le paysage est marqué par une forte horizontalité où les variations altimétriques sont peu perceptibles. Le seuil topographique de la vallée de la Bourbeuse est si faible qu'il forme le point-bas du département.

. STRUCTURES PAYSAGÈRES & ÉCHELLE DES PAYSAGES

Les paysages agricoles ouverts sont prédominants. Les villages-rues, ceinturés de végétation, animent les terres cultivées de leur silhouette bâtie. Deux grandes forêts, rejetées sur la limite ouest de l'unité paysagère, rythment les perceptions visuelles à la faveur des axes routiers. Régulièrement bordées de prairies, les vallées principales présentent deux orientations opposées. Au centre, les rivières parallèles de la Madeleine et du St-Nicolas, suivent un axe nord-sud. Au sud, la Bourbeuse, doublée du canal du Rhin au Rhône, s'écoule en suivant une orientation est-ouest. Cette dernière, au profil agricole très marqué, est ponctuée de bois et de bosquets.

. ZONE D'INFLUENCE SUR LES UNITÉS PAYSAGÈRES VOISINES

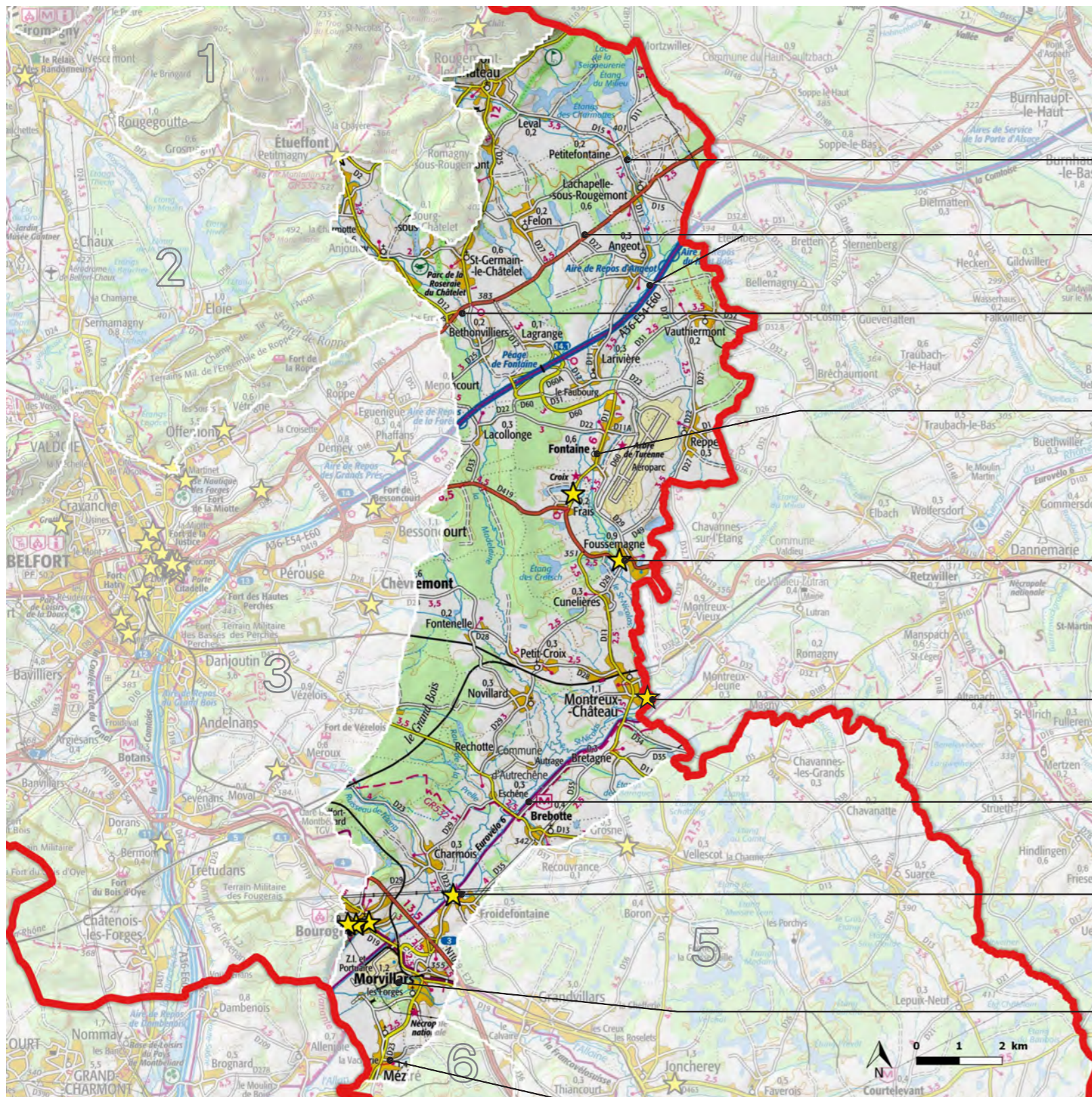
Le Sundgau ouvert est bordé au nord par les forêts épaisses de la Montagne Vosgienne et du Piémont-sous-Vosgien limitant la profondeur du champ visuel. En revanche, depuis ces dernières des vues surplombantes sont possibles. Vers le sud, les limites visuelles sont plus perméables. En lisière de la zone urbaine de Belfort, les forêts dessinent un horizon boisé opaque.

PERCEPTION DU PAYSAGE ANTHROPISÉ

Les forêts, les nombreux bois ainsi que l'éclatement du tissu bâti contribuent au caractère semi-naturel de cette unité paysagère. Toutefois, plusieurs éléments soulignent l'influence de Belfort et rappellent la fonction naturelle de passage du Sundgau : la base aérienne de Turennes, les villages ruraux ainsi que les infrastructures linéaires routières, ferroviaires et fluviales qui rayonnent depuis l'agglomération et se prolongent dans cette unité en fragmentant le territoire. Plusieurs zones industrielles et commerciales sont visibles autour de Morvillars, le long de la vallée très urbanisée de l'Allaine façonnée par 3 siècles d'activité industrielle.

4 | Le Sundgau ouvert

NIVEAU DE SENSIBILITÉ AVEC L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS



- 1 Rivière de la St-Nicolas
- 2 Les infrastructures linéaires fragmentent le territoire
- 3 Rivière de la Madeleine
- 4 Tilleul dit de Turenne (site classé)
- 5 Ancienne synagogue de Fousseماغne (MH)
- 6 Motte castrale de Montreux-Château (MH)
- 7 L'«Eurovélo 6» longe le canal Rhin-Rhône dans la vallée de la Bourbeuse
- 8 Eglise de Froidefontaine (MH)
- 9 Morvillars se situe à la confluence de la Bourbeuse et de l'Allaine
- 10 Bâties remarquables de la famille Viellard

ENJEUX PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

La patrimoine architectural et paysager de cette unité est relativement faible. Il se compose du site classé du Tilleul dit de Turenne (Fontaine) et de 7 MH. Toutefois, la vallée de l'Allaine abrite un patrimoine industriel remarquable datant du 19e.

Le «Sundgau belfortain» et le «Ballon et secteur sous-vosgien» (ce dernier étant également identifié comme site emblématique - «La Crête des Vosges»), qui figurent parmi les sites remarquables de la région, couvrent une large surface du territoire.

La reconnaissance sociale de l'unité est faible à l'exception de quelques sites ponctuels. Le canal Rhin-Rhône est le support d'activités de pleine nature et d'un tourisme fluvial dont la ville de Montreux-Château constitue une halte incontournable. Plusieurs itinéraires pédestres et cyclables traversent les paysages du Sundgau : l'Eurovélo 6 entre Bourogne et Montreux-Château, la francovélosuisse à hauteur de Morvillars et le chemin de St-Jacques de Compostelle entre Angeot et Menoncourt.

APPRECIATION DE LA SENSIBILITÉ GLOBALE

Le Sundgau ouvert, par son relief aplani et sa faible reconnaissance sociale, présente ainsi une sensibilité globale modérée au regard de l'éolien. Toutefois, le secteur sud présente une forte sensibilité au regard de son patrimoine industriel tricentenaire.

5 | Le Sundgau des étangs et des forêts

ANALYSE PAYSAGÈRE



Les étangs sont ceinturés par les masses boisées

MORPHOLOGIE DU PAYSAGE

. AMPLITUDE

Cette unité paysagère se caractérise par une topographie tabulaire animée de douces ondulations. Elle forme une haute terrasse dans laquelle la rivière de l'Allaine et son affluent la Coeuvalte façonnent une vallée alluviale structurante marquée par une orientation sud-est/nord-ouest. D'une ampleur modérée, le cours d'eau offre un tracé sinueux et des versants (plus prononcés en rive gauche) griffés de petits vallons secondaires.

. STRUCTURES PAYSAGÈRES & ÉCHELLE DES PAYSAGES

Les étangs et les forêts constituent les éléments emblématiques de cette unité paysagère marquée par une forte imperméabilité des sols. Une multitude d'étangs de tailles variées parsèment la plaine ondulée et se dissimulent au cœur des grandes étendues boisées finement découpées où les perceptions visuelles sont régulièrement cloisonnées. Les vallées de la Suarcine, de l'Allaine et de la Coeuvalte offrent quant à elles des paysages plus ouverts où les herbages tapissent les fonds plats tandis que les parcelles cultivées s'étirent sur les versants (à l'exception des versants boisés en rive gauche de la vallée amont de la Coeuvalte).

. ZONE D'INFLUENCE SUR LES UNITÉS PAYSAGÈRES VOISINES

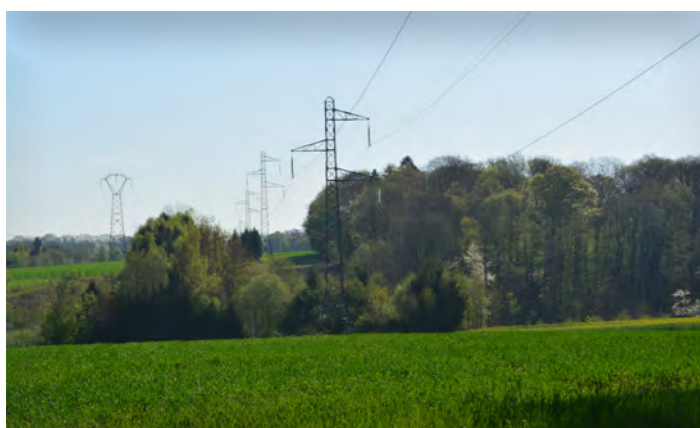
Les perceptions visuelles vers l'est et le sud sont fermées par une ligne boisée continue, renforcée au sud par les premiers contreforts du Jura. Les forêts de St-André, de la Voivre et de l'Oberwald soulignent ainsi les limites physiques de cette unité paysagère. Par sa configuration topographique, elle offre depuis sa lisière nord-ouest un large panorama sur la vallée de la Bourbeuse qu'elle domine, rapidement interrompu par un arrière-plan boisé. La Montagne Vogienne et le Piémont permettent de longues perceptions visuelles vers les paysages des étangs.

PERCEPTION DU PAYSAGE ANTHROPISÉ

L'urbanisation du territoire est modérée et se concentre essentiellement le long des vallées de l'Allaine et de la Coeuvalte, support d'un développement urbain, viaire, industriel et commercial. Delle est la ville la plus importante du secteur. Sur la plaine, les paysages agricoles ou forestiers sont ponctués de petits bourgs implantés le long des principaux axes routiers qui maillent la terrasse boisée. Deux lignes à haute tension traversent l'unité paysagère et rappellent les besoins importants en énergie des activités humaines.



Vue sur le village du Grosne, implanté dans la vallée de la Suarcine. A l'arrière-plan, la silhouette de la Montagne Vogienne se dessine.



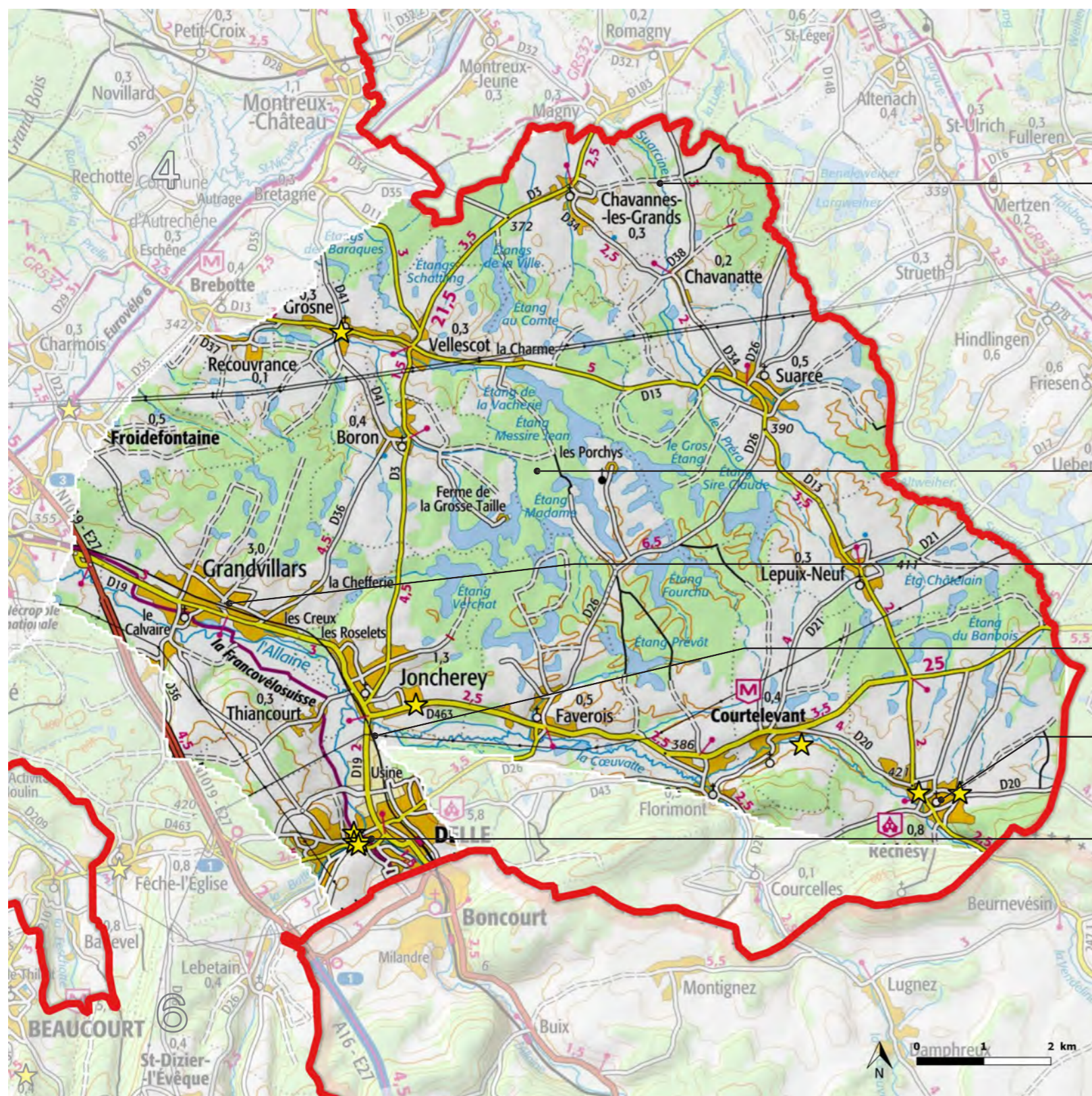
Les lignes à haute tension contribuent à l'artificialisation du paysage.



La rivière de l'Allaine s'écoule dans une vallée alluviale bordée de versants boisés

5 | Le Sundgau des étangs et des forêts

NIVEAU DE SENSIBILITÉ AVEC L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS



- Vallée de la Suarcine
- Haute terrasse boisée et ponctuée d'étangs
- Bâti remarquables de la famille Viellard
- Tilleuls sur la route de Joncherey à Delle (site classé)
- Village de Rechesy (site inscrit) et monuments historiques
- Centre ancien de Delle (site inscrit) avec ses monuments historiques

ENJEUX PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Le territoire du «Sundgau des étangs et des forêts» abrite quelques éléments protégés, pour la plupart situés le long de la vallée de l'Allaine et de la Coeuvalte. On peut mentionner le site classé des Tilleuls sur la route de Joncherey à Delle (arbres coupés), le site inscrit du centre ancien de Delle, le large site inscrit du village de Rechesy ainsi que 9 MH.

L'ensemble de cette unité paysagère (à l'exception de la portion entre Grandvillars et Delle) est concernée par le périmètre du site remarquable du «Sundgau belfortain».

La reconnaissance sociale du territoire est faible, surtout liée à l'attrait touristique de la ville médiévale de Delle et au village de Rechesy. L'itinéraire cyclable de la francovélosuisse longe la rivière de l'Allaine entre Grandvillars et Delle.

APPRÉCIATION DE LA SENSIBILITÉ GLOBALE

La sensibilité est forte au regard des vues cloisonnées qui animent les paysages et du degré d'anthropisation modéré.

6 | Le plateau de Croix

ANALYSE PAYSAGÈRE



Les perceptions visuelles s'ouvrent sur le village de St Dizier-l'Evêque et le finage agricole qui l'entoure

36



Le village de Lebetain



Les forêts ferment les perceptions visuelles lointaines



Les masses boisées couvrent densément les versants

MORPHOLOGIE DU PAYSAGE

. AMPLITUDE

Le plateau de Croix, situé aux confins sud du Territoire de Belfort, présente un profil altimétrique de plateau incliné vers le nord, fragmenté par la vallée de l'Allaine et la ville de Delle. Il est incisé de plusieurs étroits vallons plus ou moins encaissés («canyon» de St-Dizier) et de plissements marqués par une orientation nord/sud. Les plateaux surélevés et la ligne de crête boisée au nord marquent ainsi les premiers contreforts du Jura.

. STRUCTURES PAYSAGÈRES & ÉCHELLE DES PAYSAGES

Les forêts et les bois occupent une surface importante, couvrant aussi bien la ride de Courcelle que les versants raides des vallées et vallons secs du plateau de Croix. Les parcelles cultivées et les prairies s'intercalent entre ces masses boisées et prennent place progressivement vers le sud. Les finages ouvrent les perceptions visuelles aux abords des bourgs, notamment à proximité de Croix où la trame forestière se distend.

. ZONE D'INFLUENCE SUR LES UNITÉS PAYSAGÈRES VOISINES

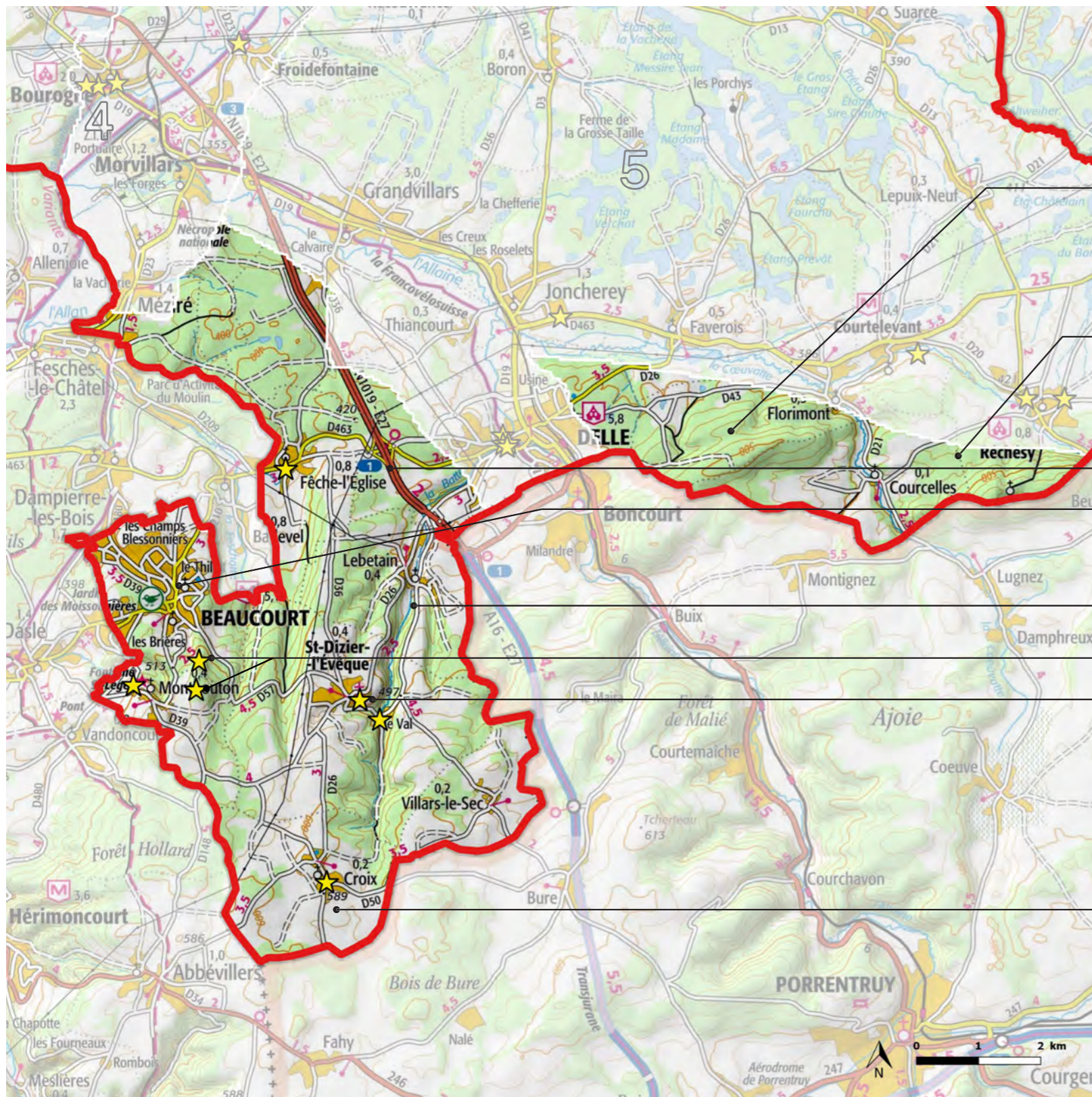
Les perceptions visuelles sont courtes, régulièrement interrompues par un horizon boisé ou les mouvements du relief. Toutefois, en profitant de l'élévation de la topographie vers le sud, le village de Croix bénéficie de vues larges et lointaines vers le nord (unité du Sundgau des étangs et des forêts).

PERCEPTION DU PAYSAGE ANTHROPISÉ

La présence de l'homme est discrète sur la partie est puisque l'on distingue uniquement le village de Courcelles avec ses habitations groupées. En revanche, sur le plateau de Croix la ville industrielle de Beaucourt marque le paysage par sa dense trame bâtie. On y retrouve également l'autoroute RN 1019 au nord (axe structurant majeur), plusieurs lignes électriques qui survolent le territoire, un réseau viaire très ramifié et quelques villages ruraux implantés le long des axes routiers. Le paysage est ainsi empreint d'éléments à la fois naturels et anthropiques.

6 | Le plateau de Croix

NIVEAU DE SENSIBILITÉ AVEC L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS



Ride boisée de Courcelles

Site inscrit du village de Rechesy

La RN 19, un axe structurant

Bâti remarquables de la famille Japy

Site inscrit du Val St-Dizier

Habitat fortifié (MH)

Eglise St-Martin (MH)

Les finages agricoles entourent les villages

ENJEUX PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Les enjeux patrimoniaux et touristiques du plateau de Croix sont modérés. Le site inscrit du Val St-Dizier, une portion du site inscrit du village de Rechesy et 7 MH ont été répertoriés dans cette unité paysagère.

Le site remarquable du «Sundgau belfortain», présent dans l'unité précédente, se poursuit uniquement sur la partie nord-est de l'unité paysagère entre Delle et Rechesy.

La reconnaissance sociale et touristique du territoire est faible. Le Val St-Dizier, Beaucourt (ville marquée par l'entrepreneur industriel Frédéric Japy) et le village de St-Dizier-l'Evêque constituent les principaux points d'intérêts touristiques. Le chemin de St-Jacques de Compostelle se poursuit ici, du nord-ouest au sud-est entre les bourgs de Méziré, Delle et Rechesy.

APPRECIATION DE LA SENSIBILITÉ GLOBALE

La déclivité du relief et l'échelle réduite des structures paysagères par l'omniprésence des forêts confère une forte sensibilité de cette unité paysagère à l'éolien.

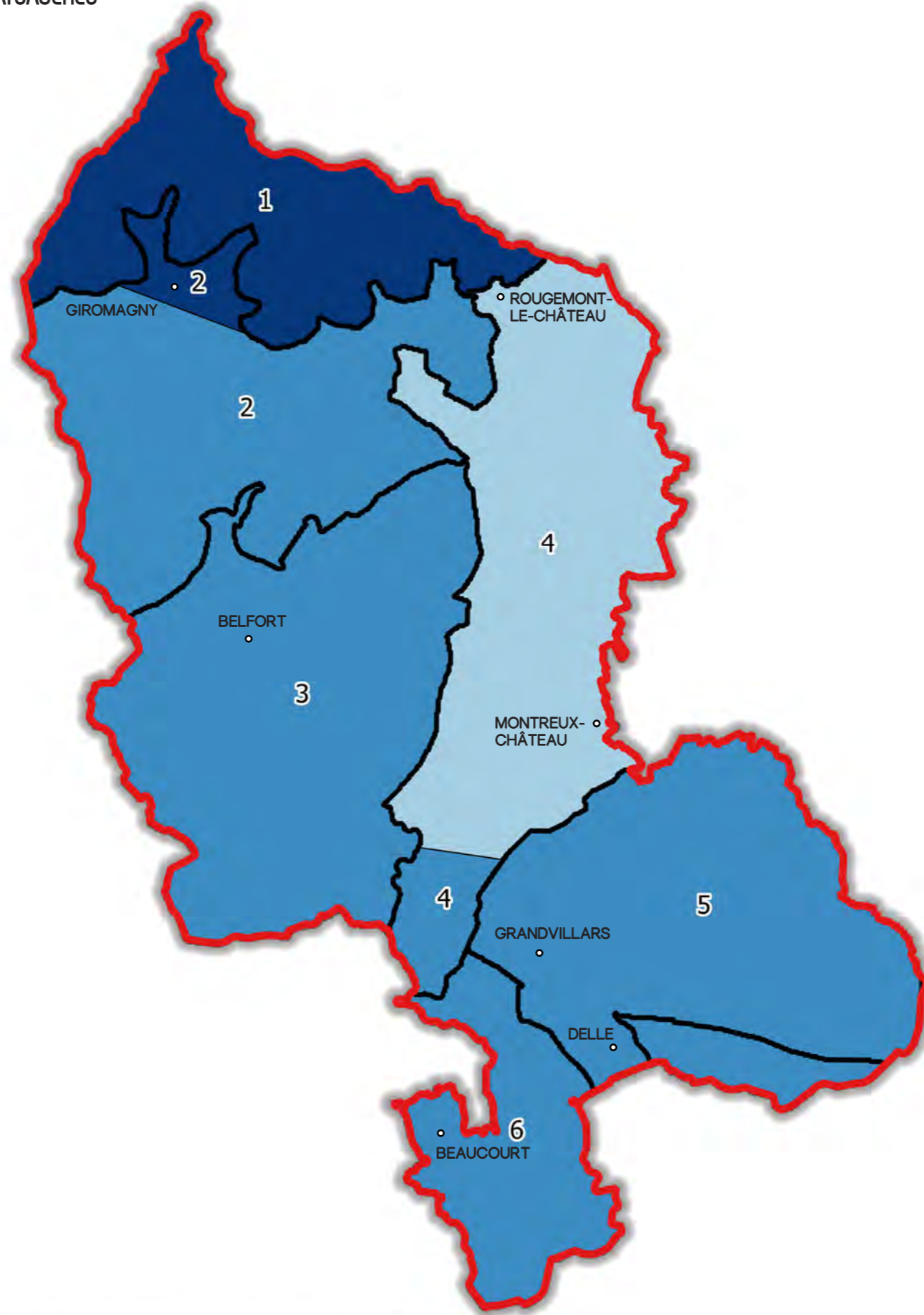
D. Synthèse de l'analyse paysagère

1. NIVEAU DE SENSIBILITÉ DES UNITÉS PAYSAGÈRES AVEC L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS

Unité paysagère	Critères analysés				Appréciation du niveau global de sensibilité
	Amplitude	Echelle	Artificialisation	Reconnaissance sociale	
	Paysage de forte amplitude ?	Petite échelle interne et petit parcellaire ?	Très peu artificialisé ?	Forte reconnaissance sociale ?	
1. La Montagne Vosgienne	O	O	O	O	Très fort
2. Le Piémont sous-vosgien	~	O	N	~	Fort / Très fort
3. La zone urbaine de Belfort	N	O	N	O	Fort
4. Le Sundgau ouvert	N	~	~	N	Moyen /Fort
5. Le Sundgau des étangs et des forêts	N	O	~	N	Fort
6. Le plateau de Croix	~	O	~	N	Fort

Niveau de sensibilité	Critères	Unités paysagères
TRÈS FORT	<p>Il s'agit des unités paysagères caractérisées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> > un relief de forte amplitude > une utilisation du sol très diversifiée > un faible degré d'artificialisation > une grande valeur touristique 	<p>1. La Montagne Vosgienne</p> <p>2. Le Piémont sous-vosgien (secteur nord)</p>
FORT	<p>Il s'agit des unités paysagères caractérisées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> > un relief peu marqué > une utilisation du sol diversifiée > un degré moyen d'artificialisation > une valeur touristique moyenne ou ponctuelle 	<p>2. Le Piémont sous-vosgien (secteur sud)</p> <p>3. La zone urbaine de Belfort</p> <p>5. Le Sundgau des étangs et des forêts</p> <p>4. Le Sundgau ouvert (secteur sud)</p> <p>6. Le plateau de Croix</p>
MOYEN	<p>Il s'agit des unités paysagères caractérisées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> > un relief peu marqué > une grande échelle de vision > une utilisation du sol intensive > un fort degré d'artificialisation > une valeur touristique modérée 	<p>4. Le Sundgau ouvert (secteur nord)</p>

2 . CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DES UNITÉS PAYSAGÈRES



NIVEAU DE SENSIBILITE DES UNITES PAYSAGERES

- Très fort
- Fort
- Moyen



0 2.5 5 km

PARTIE II. ANALYSE DES SITES PROTÉGÉS



A. Inventaire des sites protégés

1. MÉTHODOLOGIE

Afin de porter à connaissance les richesses patrimoniales et paysagères du territoire pour mieux en appréhender les enjeux potentiels au regard de l'éolien, les sites suivants ont été recensés et cartographiés :

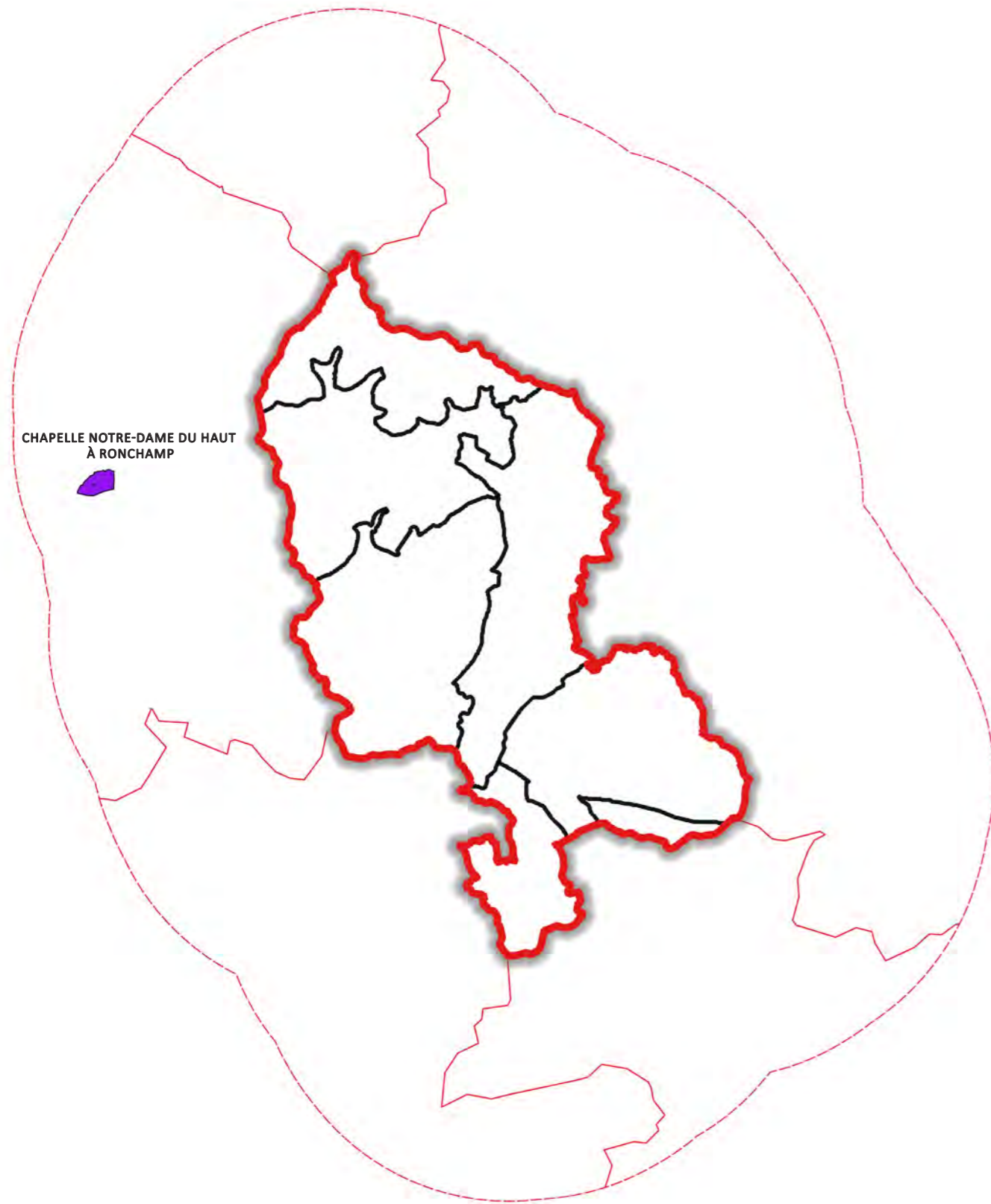
- ▶ Sites classés, sites inscrits
- ▶ Patrimoine UNESCO
- ▶ Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) :
 - Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP)
 - Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
 - Secteur sauvegardé
- ▶ Grand Site de France
- ▶ Opération Grand Site de France (OGS), validée ou non par le Ministère

A titre informatif, figurent également les principaux points de vue et belvédères ainsi que les Parcs Naturels Régionaux (PNR).

Le recueil des données a été réalisé auprès de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Les données concernent le Territoire de Belfort ainsi que les départements limitrophes français et suisses.

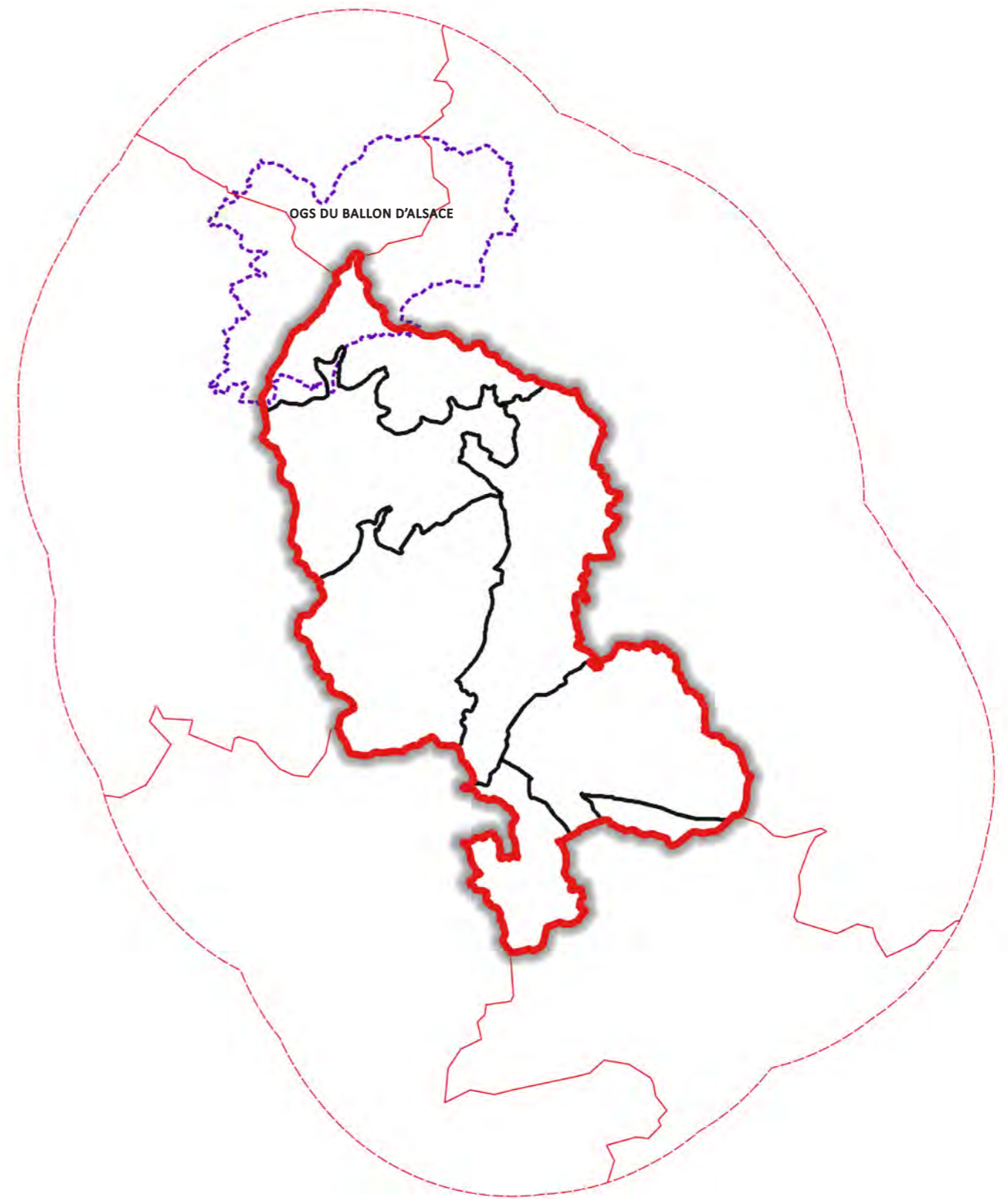
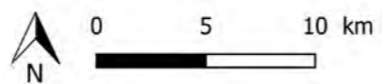
Remarque : aucun SPR ni Grand Site de France n'ont été identifiés dans le périmètre d'étude.

2 . CARTES THÉMATIQUES



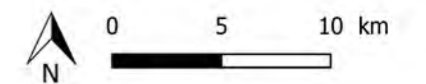
Légende

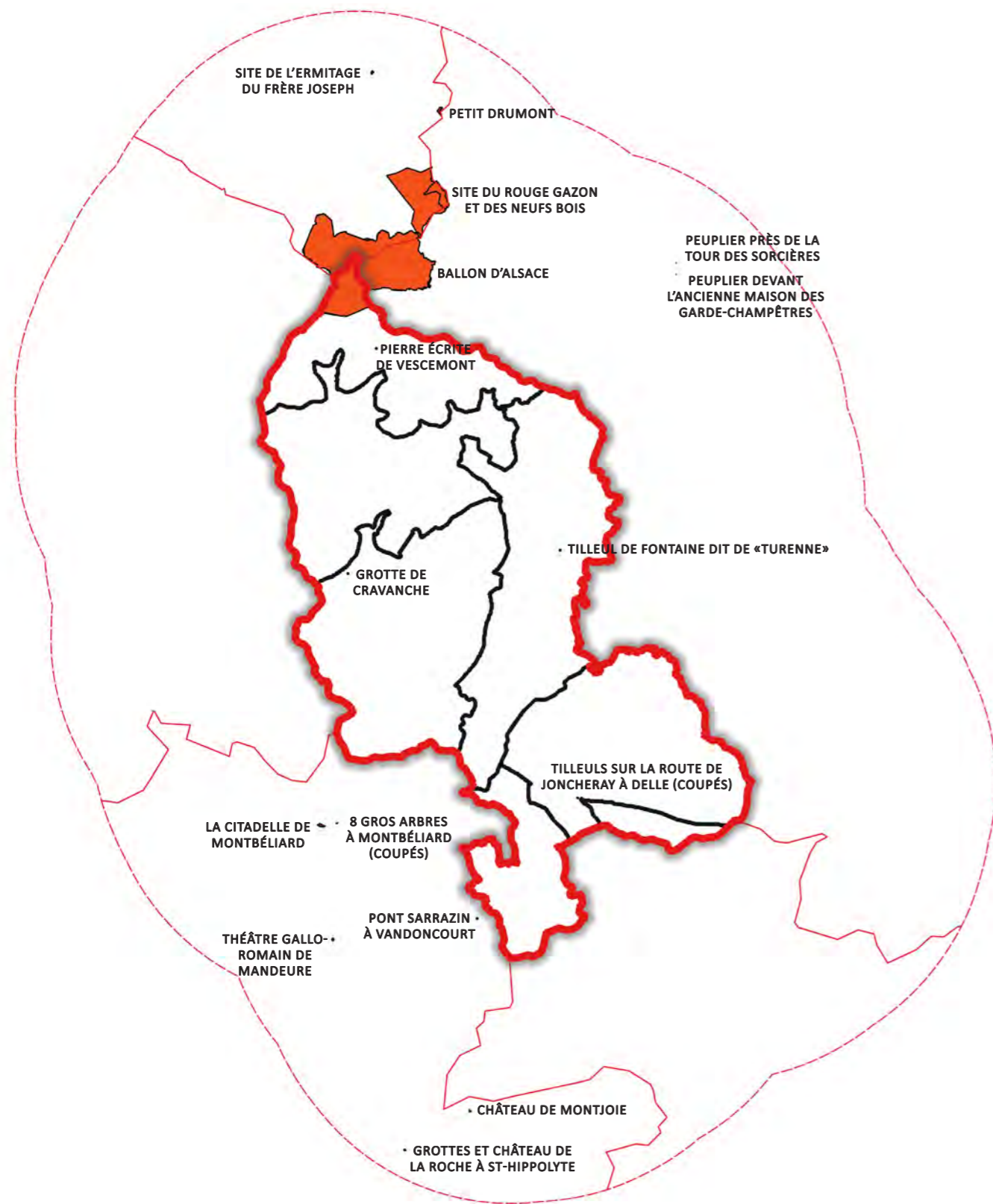
- Site UNESCO
- Bande tampon de 15 km
- Limite d'unité paysagère



Légende

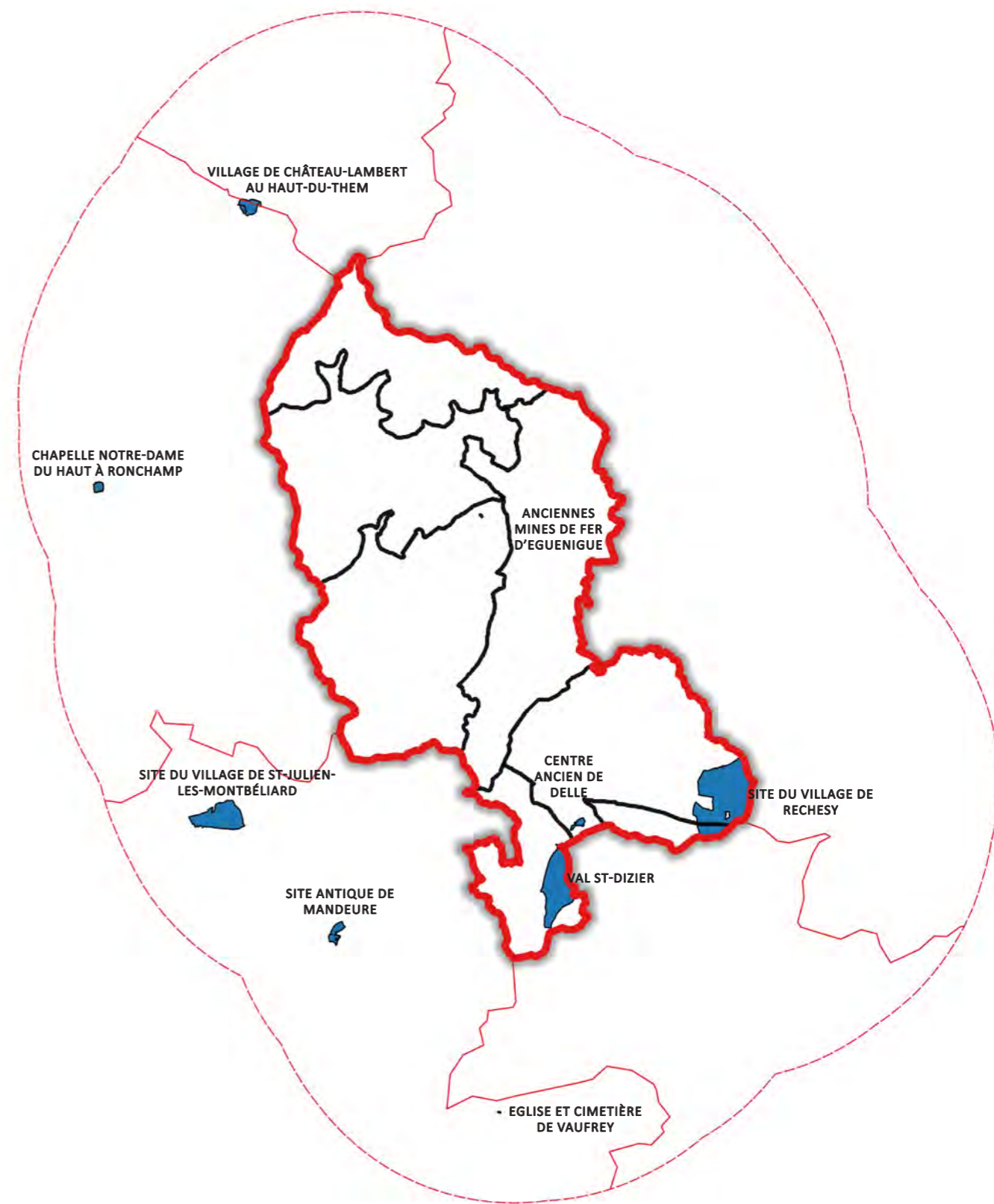
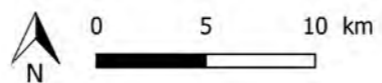
- OGS
- Bande tampon de 15 km
- Limite d'unité paysagère





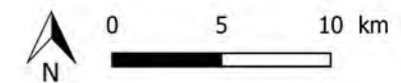
Légende

- Site classé
- Bande tampon de 15 km
- Limite d'unité paysagère

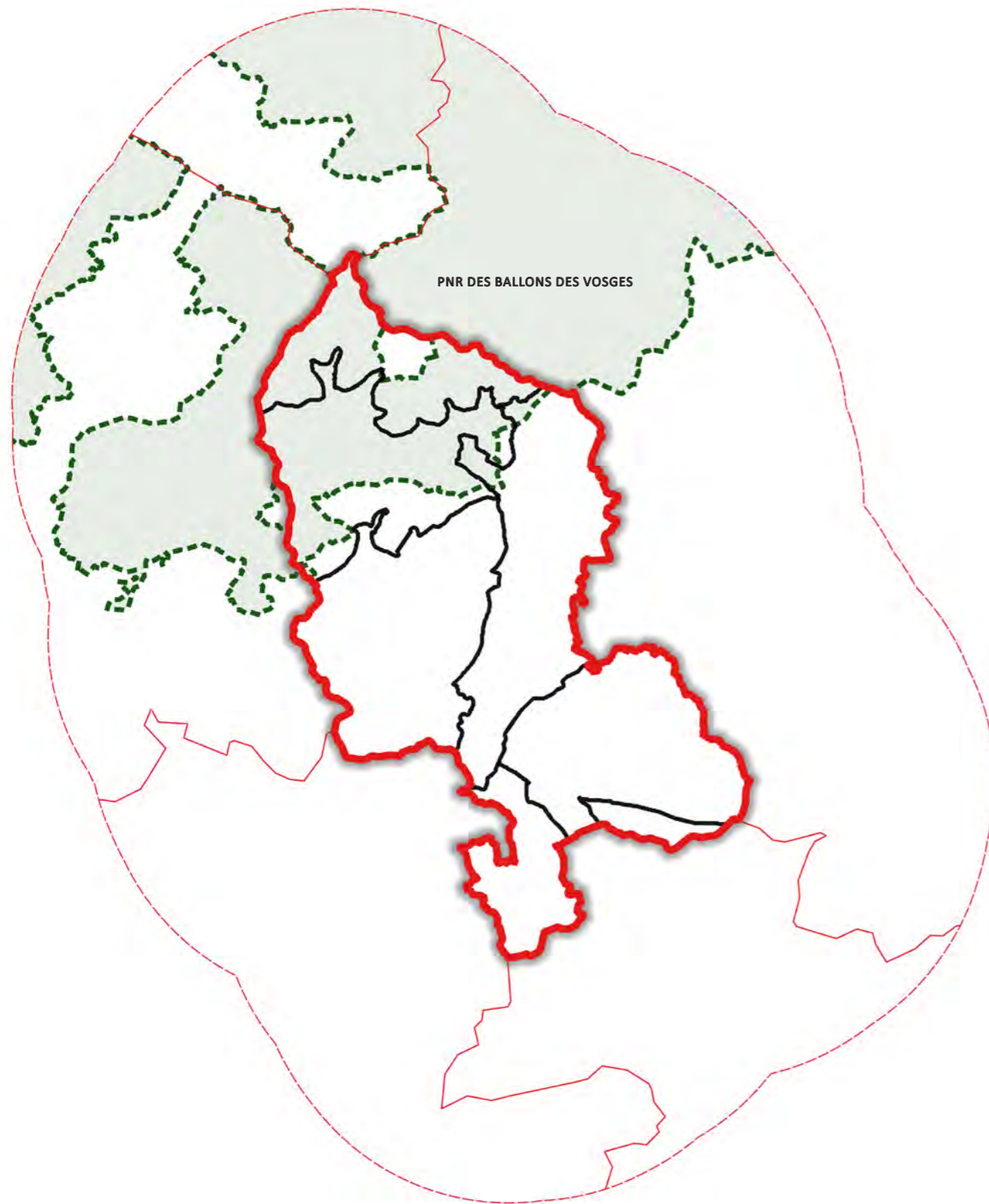


Légende




- Site inscrit
- Bande tampon de 15 km
- Limite d'unité paysagère

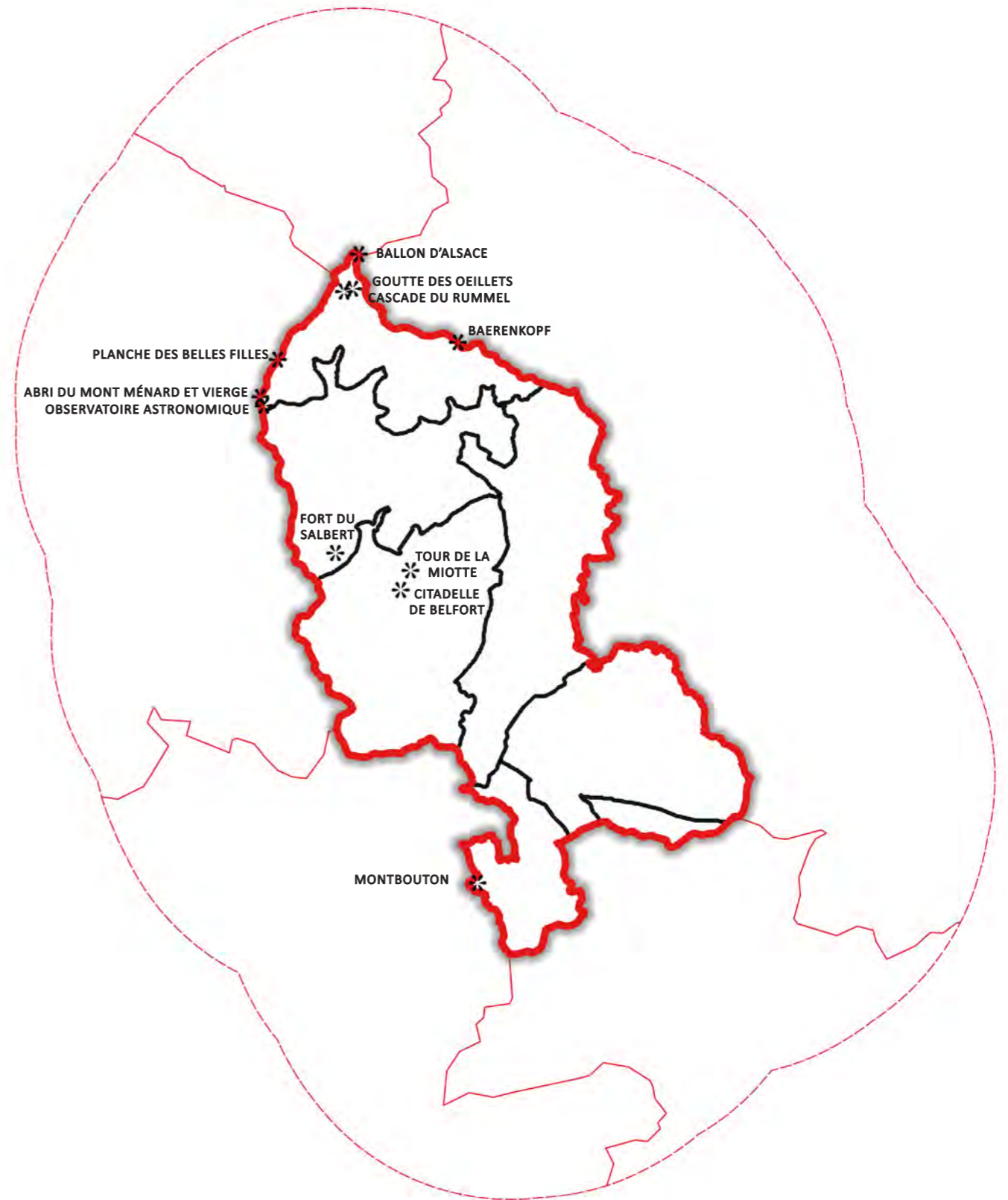
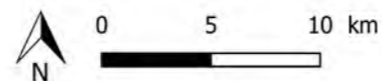


Certains belvédères sont emblématiques et parfois accompagnés de panneaux d'informations sur des thématiques diverses et variées (géographie, paysage, géologie, vignoble, faune et flore, contes et légendes...)






Légende

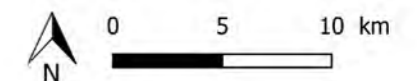
-  Limite de PNR
-  Bande tampon de 15 km
-  Limite d'unité paysagère

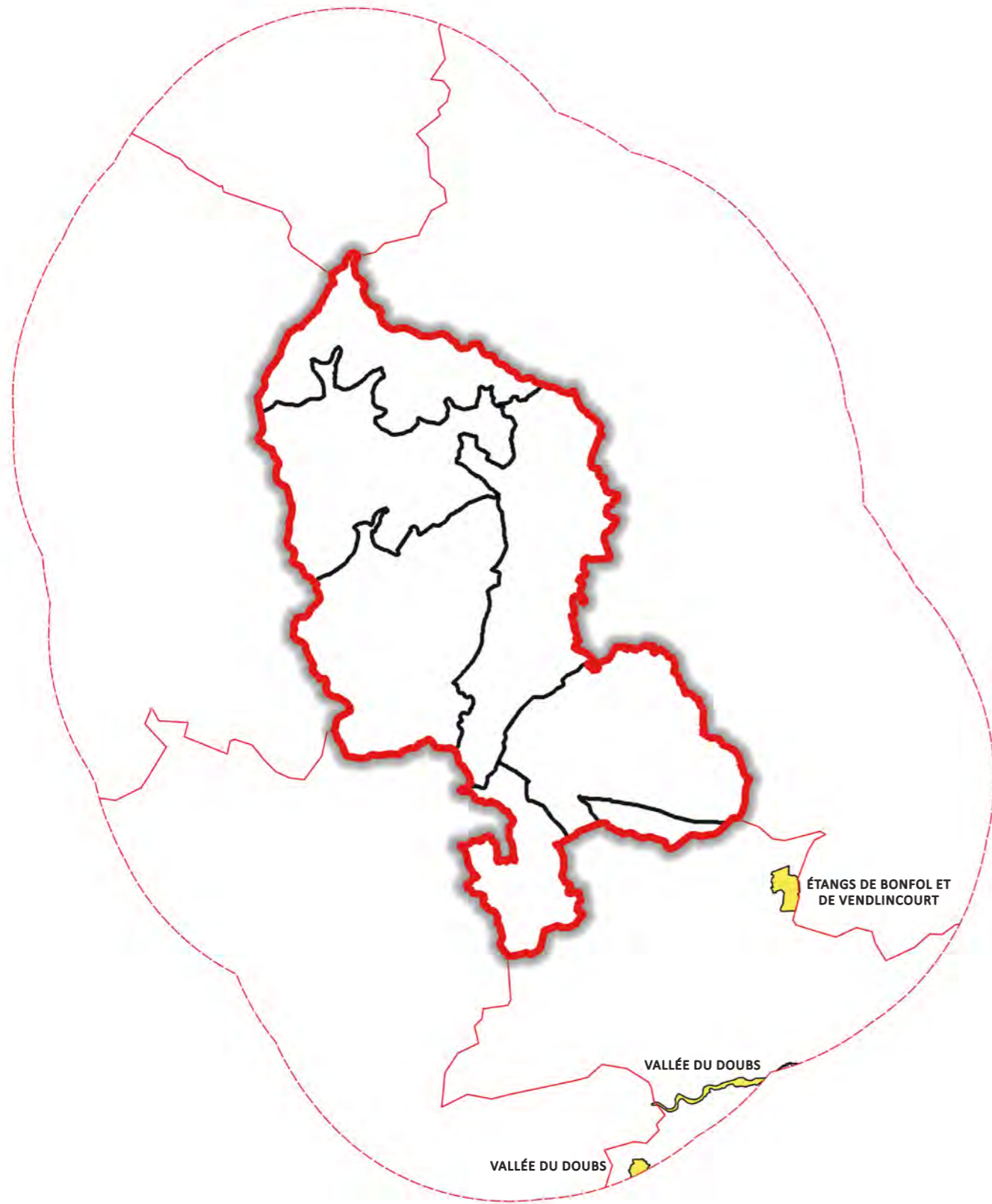





Légende

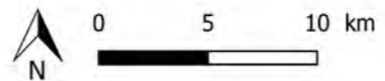
-  Belvédère
-  Bande tampon de 15 km
-  Limite d'unité paysagère

Note : la carte des belvédères n'est pas exhaustive

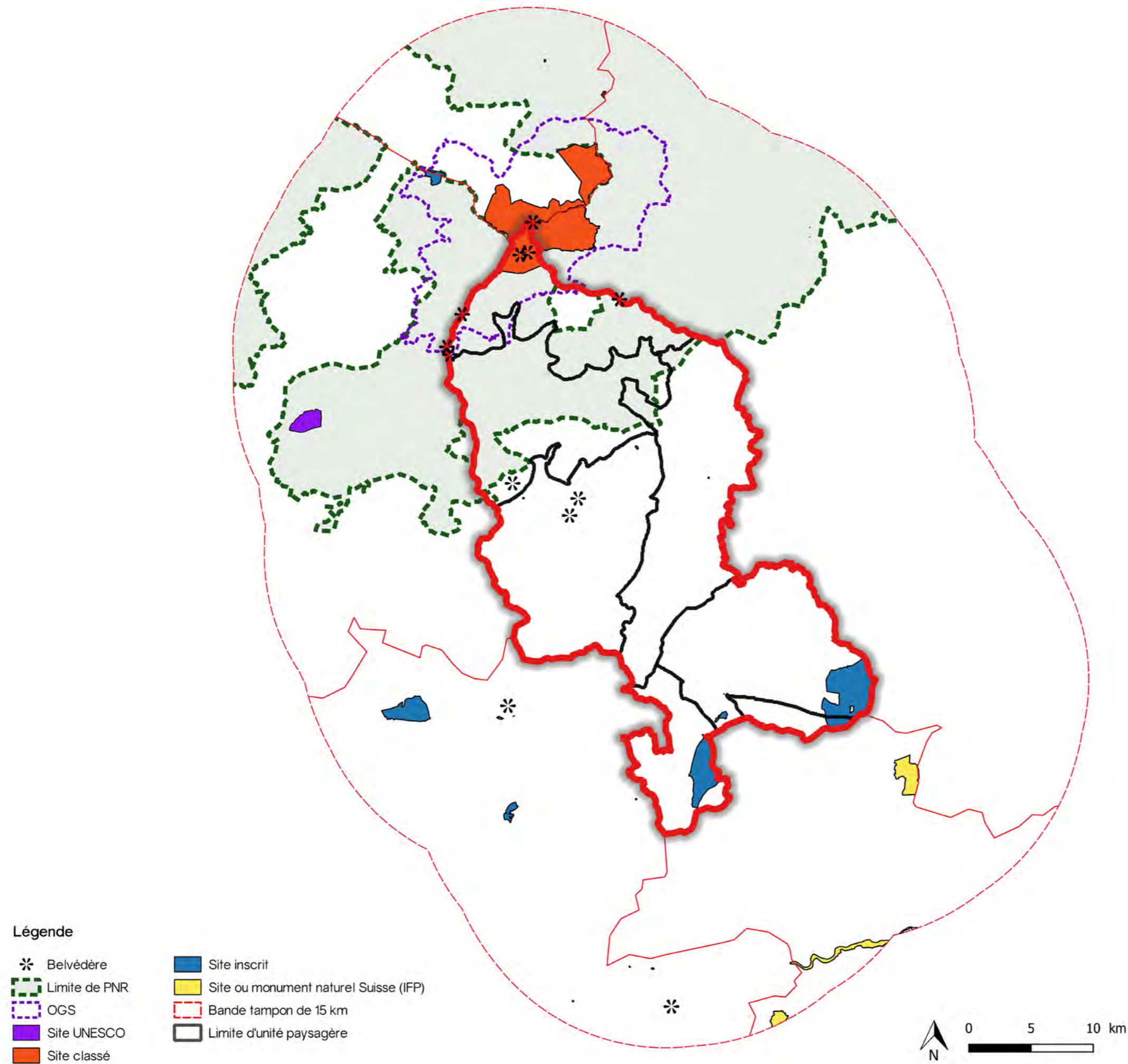


**Légende**

-  Site ou monument naturel Suisse (IFP)
-  Bande tampon de 15 km
-  Limite d'unité paysagère



3 . CARTE DE SYNTHÈSE



B. Analyse de la sensibilité des sites protégés

1. MÉTHODOLOGIE

Afin d'appréhender les enjeux majeurs du territoire, une hiérarchisation de ces sites protégés a été effectuée.

Trois niveaux de sensibilité sont distingués en fonction des statuts dont disposent les territoires. L'échelle de graduation de la sensibilité patrimoniale des sites est inspirée de celle adoptée pour l'atlas éolien de la région Bourgogne (Conseil Régional, ADEME - Janvier 2005)

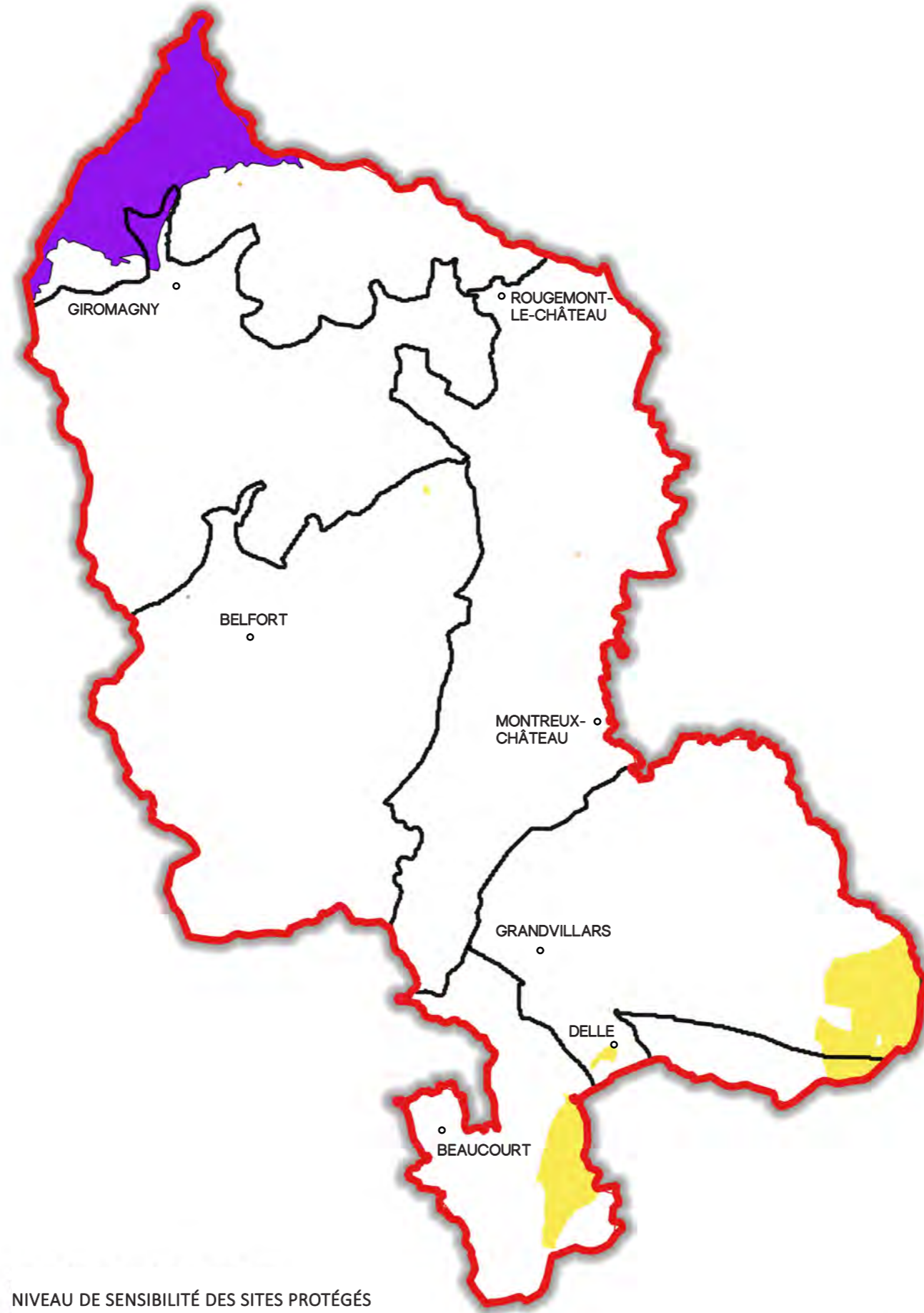
Niveau de sensibilité	Protection
TRES FORT	Patrimoine UNESCO Grand Site de France OGS validées
FORT	Site classé SPR
MOYEN	Site inscrit

Les trois types de sensibilité sont rapprochés et illustrés sur une même carte.

A la différence de l'inventaire réalisé précédemment, seules les OGS validées officiellement par le Ministère sont retenues.

Remarque : la reconnaissance de «Parc Naturel Régional», si elle ne trouve pas nécessairement sa concrétisation dans la présente étude, est la traduction d'enjeux qui devront être pris en compte lors de l'étude des projets éoliens.

2 . CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS



PARTIE III. ANALYSE DES AIRES DE VISIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES



A. Méthodologie et traitement des données

1. DONNÉES ET PARAMÈTRES

L'analyse porte sur la totalité des monuments historiques du département du Territoire de Belfort et ceux situés dans une bande tampon de 15 km autour des limites départementales. Cela concerne ainsi les départements français limitrophes du Doubs (25), de la Haute-Saône (70), des Vosges (88) et du Haut-Rhin (68). Les monuments historiques situés en Suisse ne sont en revanche pas pris en compte, en raison de l'absence de données comparables et disponibles sur les cantons suisses concernés.

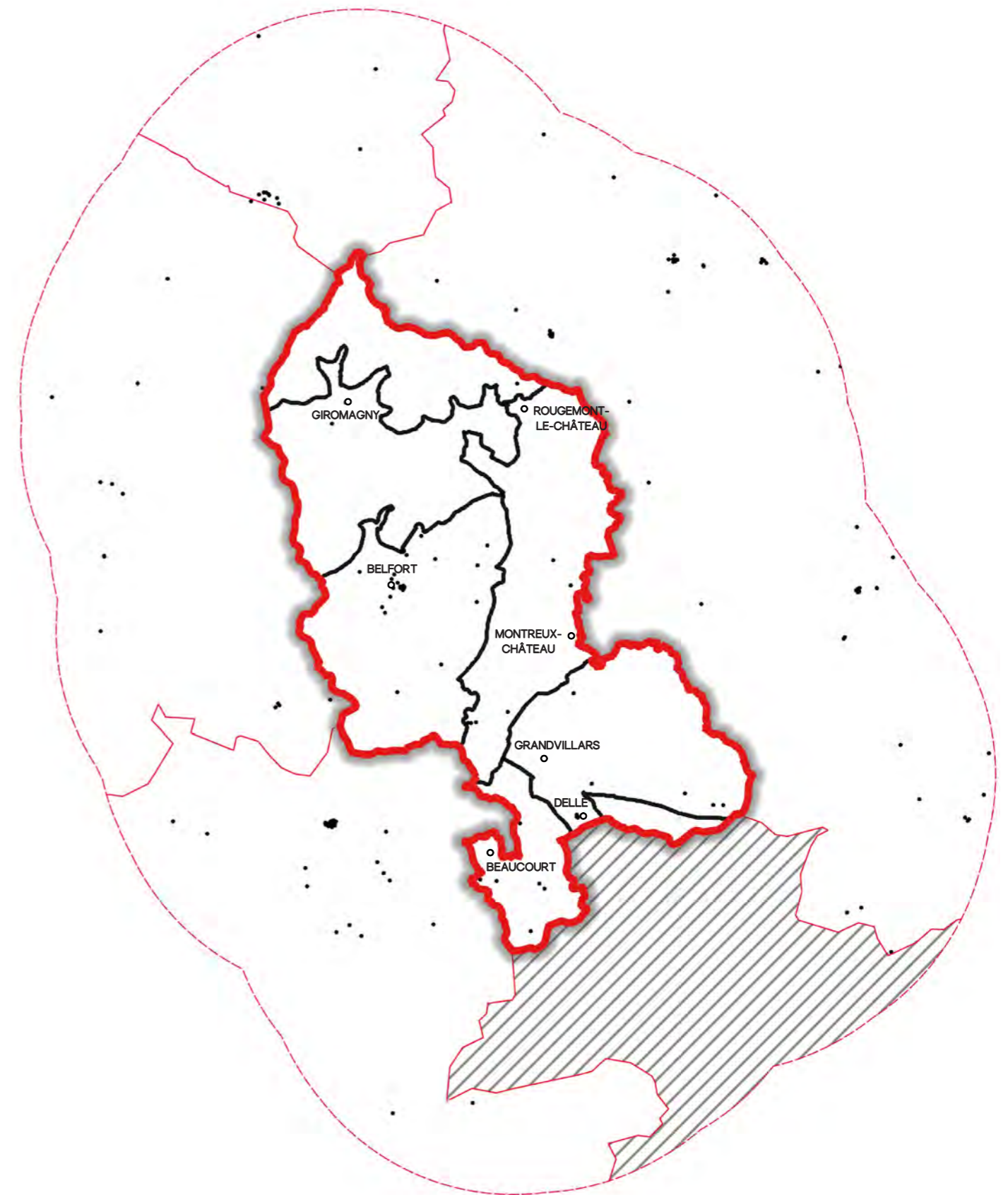
Une distance de 15 km a été choisie pour le calcul de visibilité autour de chaque monument historique. En effet, au-delà de cette distance les éoliennes ont un impact visuel plus réduit et une prégnance visuelle moins significative dans le paysage.

L'ensemble des monuments historiques est pris en compte, et ce, quelle que soit leur importance (reconnaissance sociale, valeur patrimoniale intrinsèque, notoriété...). Il n'y a donc aucune classification ou hiérarchisation de ces monuments protégés.

On dénombre ainsi 191 monuments historiques ; tous ont été retenus pour la suite de l'étude.

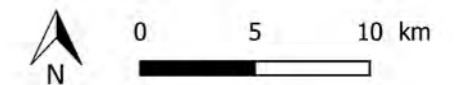
La Bourgogne-Franche-Comté en général et le Territoire de Belfort en particulier, recèlent des trésors d'architecture civile, religieuse et militaire. La qualité de leur construction et leur densité sur le territoire sont remarquables.

■ CARTE DE LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU TERRITOIRE DE BELFORT ET DES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES



LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Monument historique
- - - Bande tampon de 15 km
- ▭ Limite d'unité paysagère
- /// Suisse



2 . PRINCIPE DE CALCUL

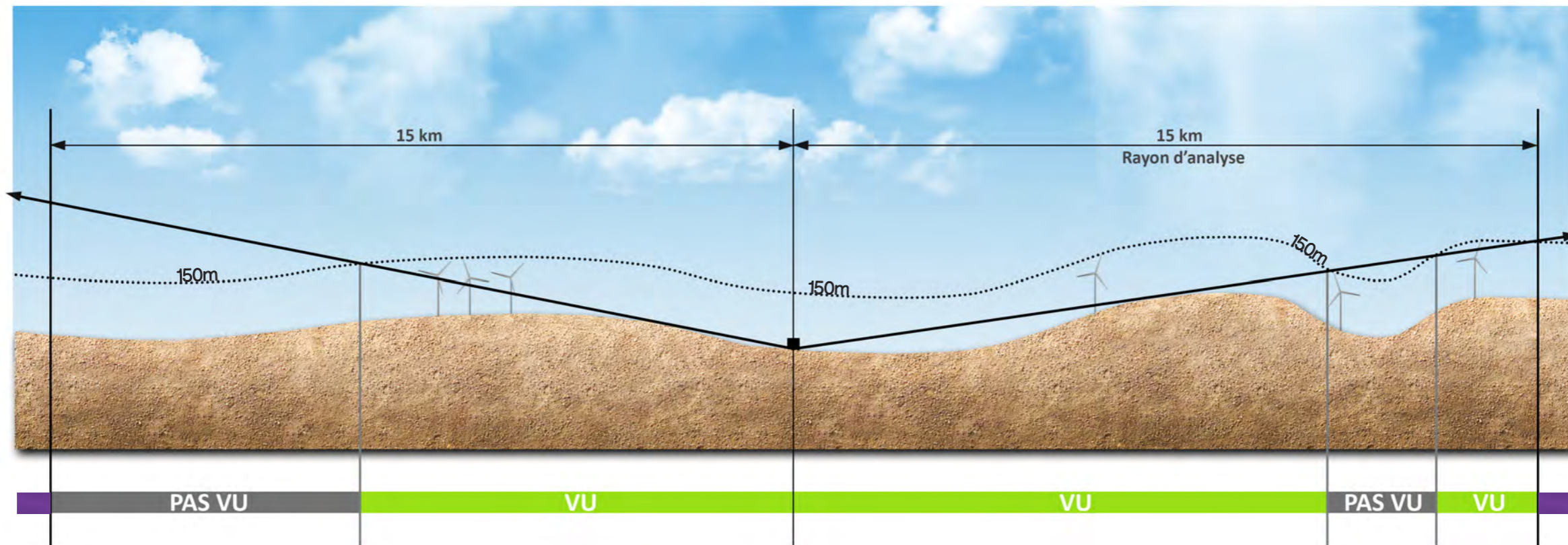
Le calcul des aires de visibilité potentielle a été réalisé par positionnement des monuments historiques dans le Modèle Numérique de Terrain (MNT) du SIG avec comme application : aires de visibilité potentielle des éoliennes autour des MH pour une hauteur = 150 m et une distance d'analyse = 15 km.

Pour chacun des 191 monuments historiques, répertoriés dans le département ainsi que dans la zone tampon de 15 km au-delà de la limite départementale, est établie la cartographie de l'espace dans lequel une éolienne de hauteur de 150 m serait vue (cf. schéma ci-dessous).

La méthode de calcul n'intègre pas les masques pouvant être générés par la végétation (forêts, haies bocagères, jardins, etc.) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante.

Même si les dimensions des éoliennes augmentent régulièrement d'année en année (actuellement il n'est pas rare que les éoliennes en projet atteignent 180 m de haut et même plus de 200 m pour certaines), la hauteur de visée retenue a été maintenue à une altitude de 150 m. Outre le fait que cette hauteur permet d'avoir une analyse homogène sur l'ensemble des départements de la région, elle permet d'être suffisamment discriminante au regard du territoire. Les essais réalisés à 180m ont confirmés l'absence de graduation du territoire. Dans la coupe ci-dessous, le recours à une taille d'éolienne plus haute conduirait à «gommer» les secteurs «pas vu», où l'implantation d'une éolienne reste à priori, sinon non visible, moins prégnante.

PRINCIPE DE CALCUL DE VISIBILITÉ DES ÉOLIENNES POUR H=150M



- Monument historique
- Aire de visibilité des éoliennes autour du MH sur 15 km
- Secteur en dehors de l'aire de visibilité des éoliennes autour du MH, sur 15 km
- Secteur à plus de 15 km du MH, non pris en compte dans la cartographie
- Limite des 150 mètres au-dessus du terrain naturel

B. Aires de visibilité potentielle des éoliennes

L'étude cartographique basée sur une analyse des zones de visibilité (ZVI) permet la mise en évidence de niveaux de densité résultant du nombre de MH visibles en tout point.

La carte ci-contre fait apparaître les aires de visibilité potentielle des éoliennes autour des monuments historiques, pour une hauteur de visée de 150 m.

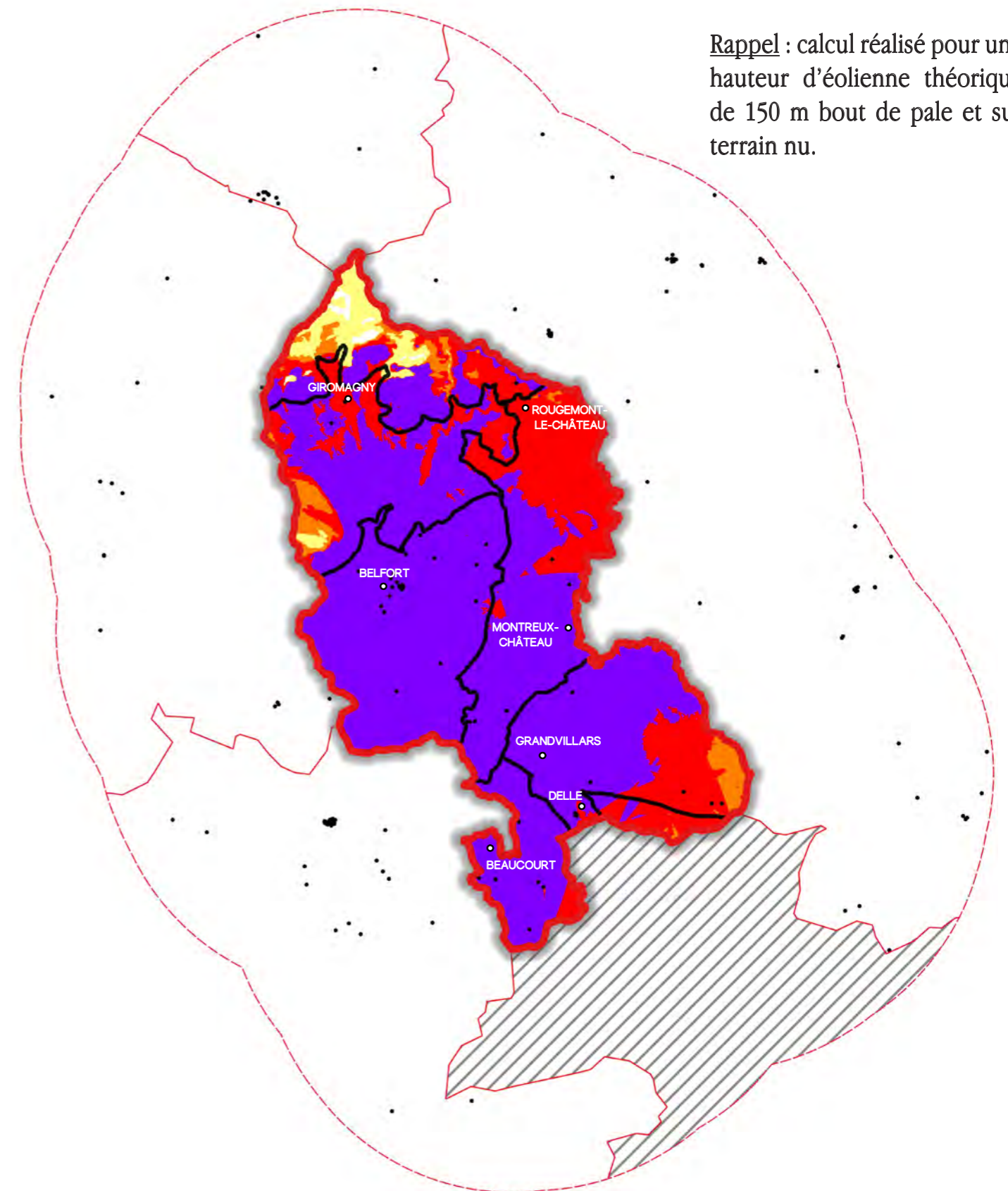
Ainsi, si une éolienne de 150 m en bout de pale est implantée dans un secteur en rouge, elle sera visible **théoriquement** (en faisant abstraction du bâti et de la végétation) depuis 8 à 15 monuments historiques. De fait, si on considère une éolienne de plus grande hauteur, un nombre plus important de monuments historiques seront concernés.

Nota : on considère habituellement que la nacelle se trouve au 2/3 de la hauteur globale de l'éolienne, ce qui fait que des éoliennes de 225 m de hauteur totale ont une nacelle à 150m du sol.

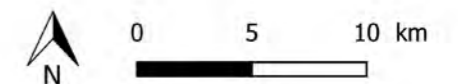
Niveau de densité	Nombre de MH visibles
TRÈS FORT	16 et +
FORT	8 à 15
MOYEN	4 à 7
FAIBLE	1 à 3

■ CARTE DE DENSITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES VISIBLES

Rappel : calcul réalisé pour une hauteur d'éolienne théorique de 150 m bout de pale et sur terrain nu.



DENSITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES VISIBLES



PARTIE IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX



A. Méthodologie

Les parties précédentes ont permis de déterminer le niveau de sensibilité des unités paysagères avec les ouvrages éoliens, le niveau de sensibilité des sites protégés et d'établir des niveaux de densité de monuments historiques.

La synthèse de ces éléments d'analyse conduit à définir des niveaux d'enjeux globaux (paysagers et patrimoniaux).

La définition de ces niveaux d'enjeux globaux est obtenue :

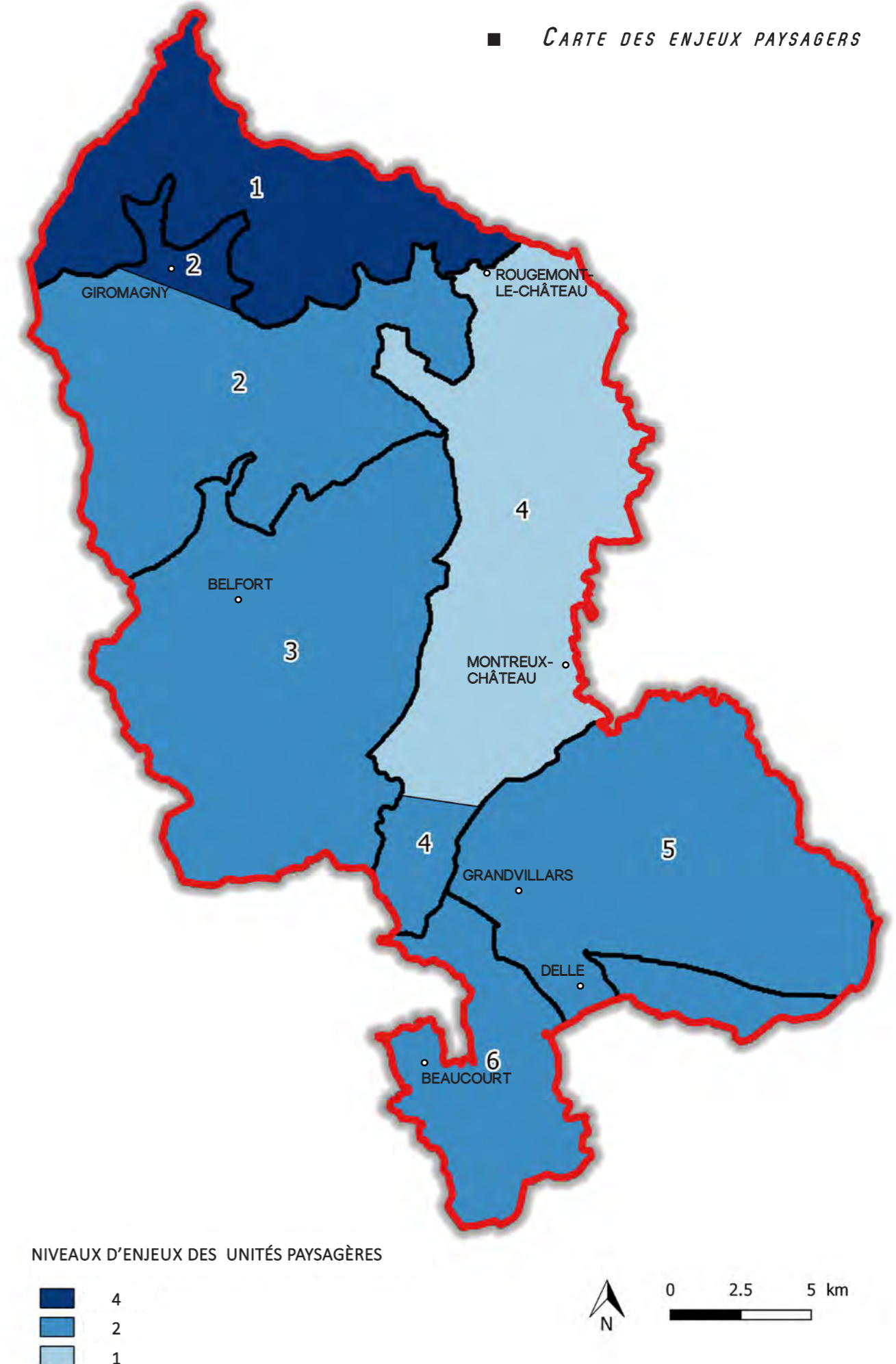
- en adoptant pour chaque enjeu thématique un gradient de 1 à 4 ou 5,
- puis en additionnant les valeurs des trois thèmes,
- et enfin en rangeant ces valeurs dans quatre niveaux d'enjeux globaux (patrimonial et paysager).

B. Traduction des niveaux de sensibilités en niveaux d'enjeux

1. ENJEUX PAYSAGERS

Niveau de sensibilité des unités paysagères avec les ouvrages éoliens	Niveau d'enjeu attribué
TRÈS FORT	4
FORT	2
MOYEN	1

Afin de ne pas sous-évaluer la thématique paysagère (qui ne dispose que de trois niveaux d'appréciation contrairement aux autres thèmes), le niveau de sensibilité le plus important («très fort») a été traduit en niveau d'enjeu 4.

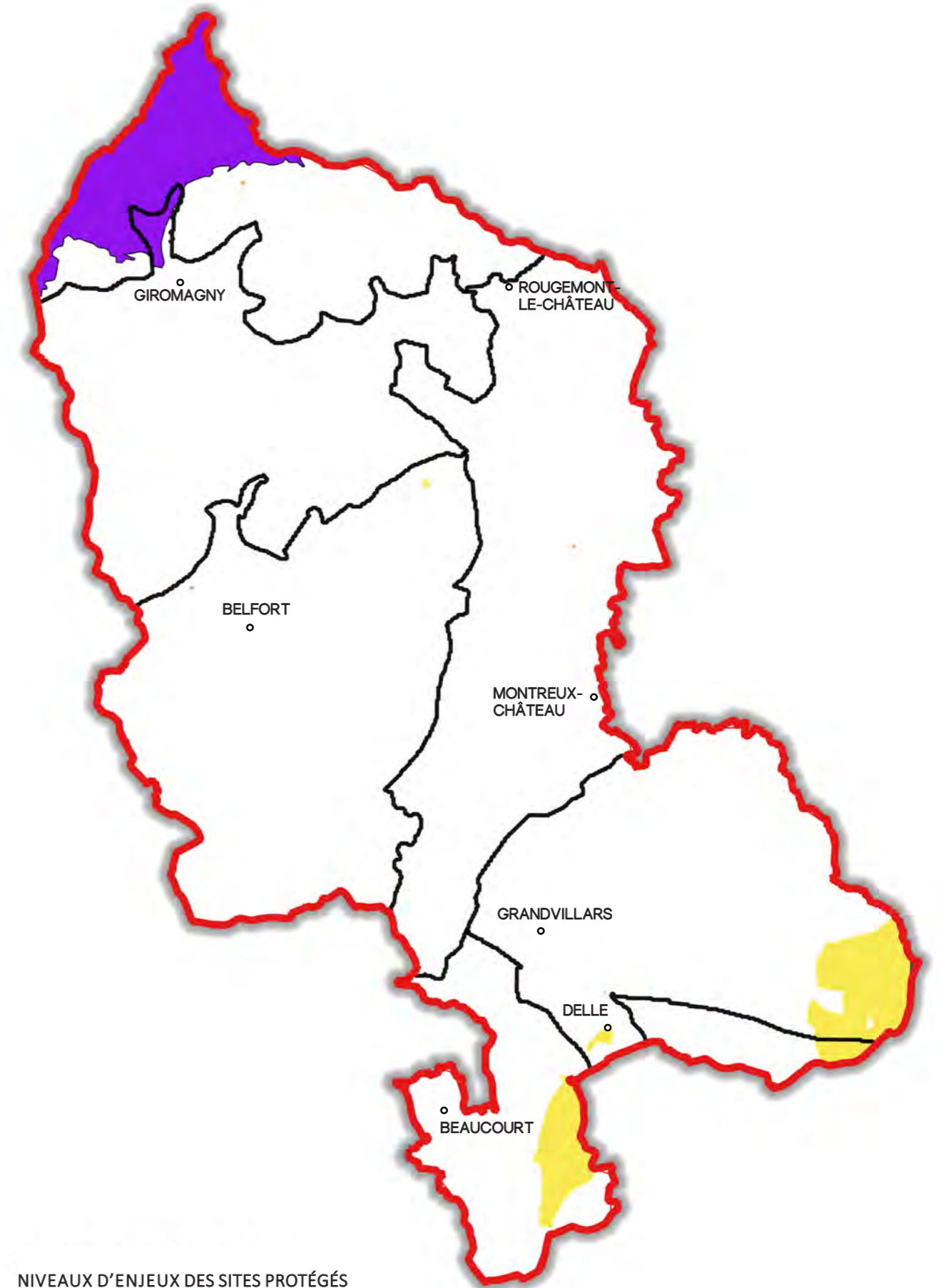


2 . ENJEUX PATRIMONIAUX

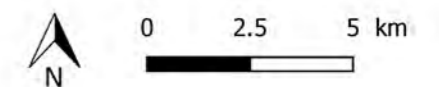
■ CARTE DES ENJEUX PATRIMONIAUX

Niveau de sensibilité	Protection	Niveau d'enjeu attribué
TRÈS FORT	Site UNESCO Grand Site de France OGS validées	5
FORT	Site classé SPR	4
MOYEN	Site inscrit	3
	Aucun statut	1

L'absence de site reconnu bénéficiant d'un statut de protection n'exclut pas la présence de sites à valeur patrimoniale, d'où le choix d'un coefficient non nul.



NIVEAUX D'ENJEUX DES SITES PROTÉGÉS



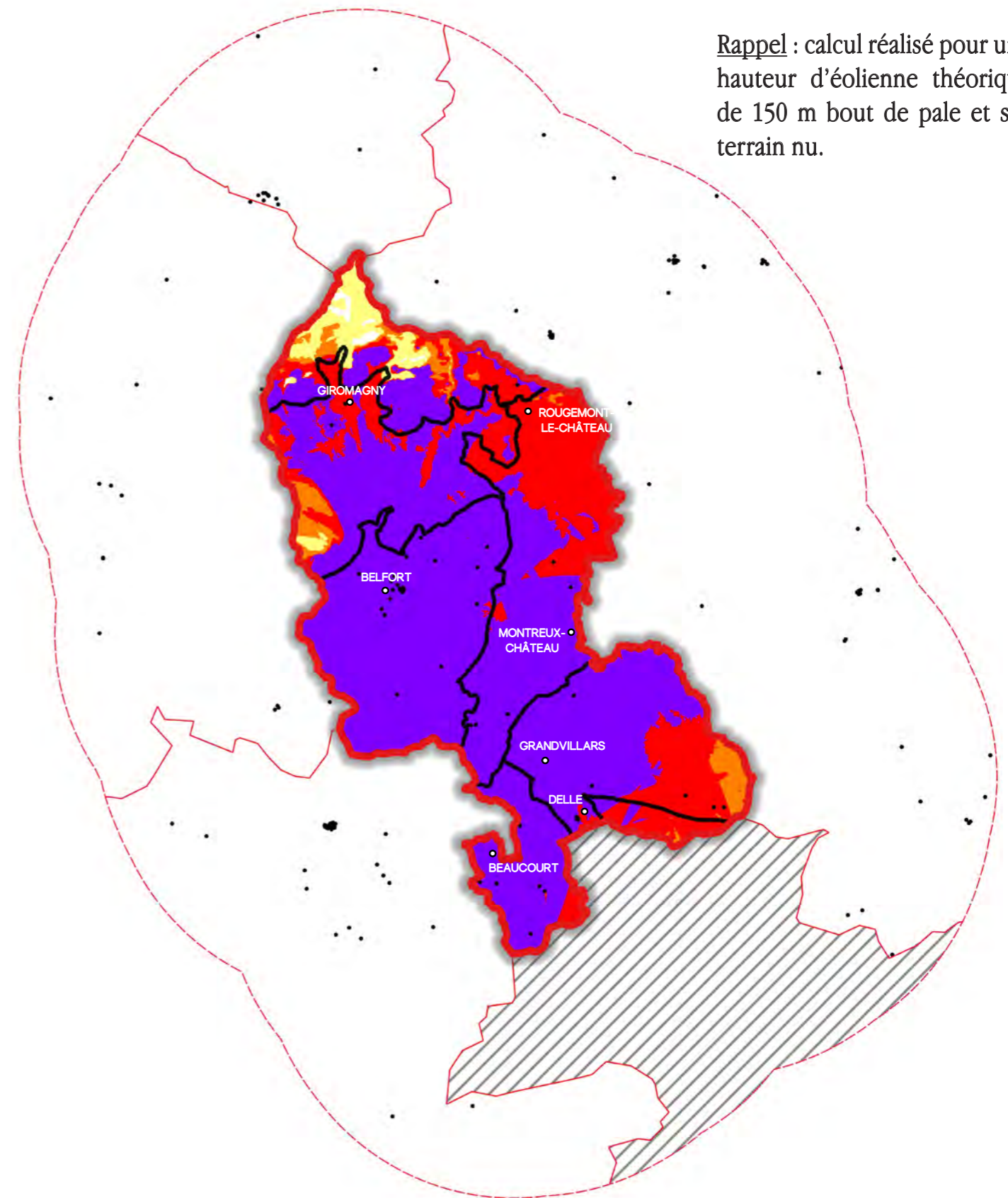
3 . ENJEUX DE VISIBILITÉ DES MH

Niveau de densité	Nombre de MH visibles	Niveau d'enjeu attribué
TRÈS FORT	16 et +	4
FORT	8 à 15	3
MOYEN	4 à 7	2
FAIBLE	1 à 3	1

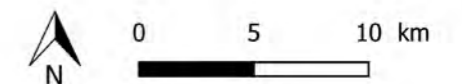
Attention, le niveau d'enjeu présenté ne tient compte que du nombre de monument, et peut en conséquence ne pas refléter une sensibilité locale plus forte ou plus faible due à la présence à proximité d'un (ou de) monument(s) particulier(s).

■ CARTE DES ENJEUX DES MONUMENTS HISTORIQUES

Rappel : calcul réalisé pour une hauteur d'éolienne théorique de 150 m bout de pale et sur terrain nu.



NIVEAUX D'ENJEUX DE VISIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES



C. Carte de synthèse départementale des enjeux

La représentation cartographique des enjeux globaux paysagers, patrimoniaux et de la visibilité des monuments historiques nécessite la définition d'un principe de représentation des enjeux cumulés.

1. PRINCIPES DE REPRÉSENTATION DES ENJEUX GLOBAUX

L'enjeu global en chaque point du département est obtenu par l'addition des enjeux de chacune des thématiques, lesquelles interviennent avec un poids équivalent dans ce calcul.

Les valeurs en chaque point s'échelonnent théoriquement de 2 à 13.

La carte obtenue à partir de cette synthèse s'avère difficile d'interprétation. Aussi, pour une meilleure lisibilité, ce gradient d'enjeux globaux est regroupé en 4 niveaux.

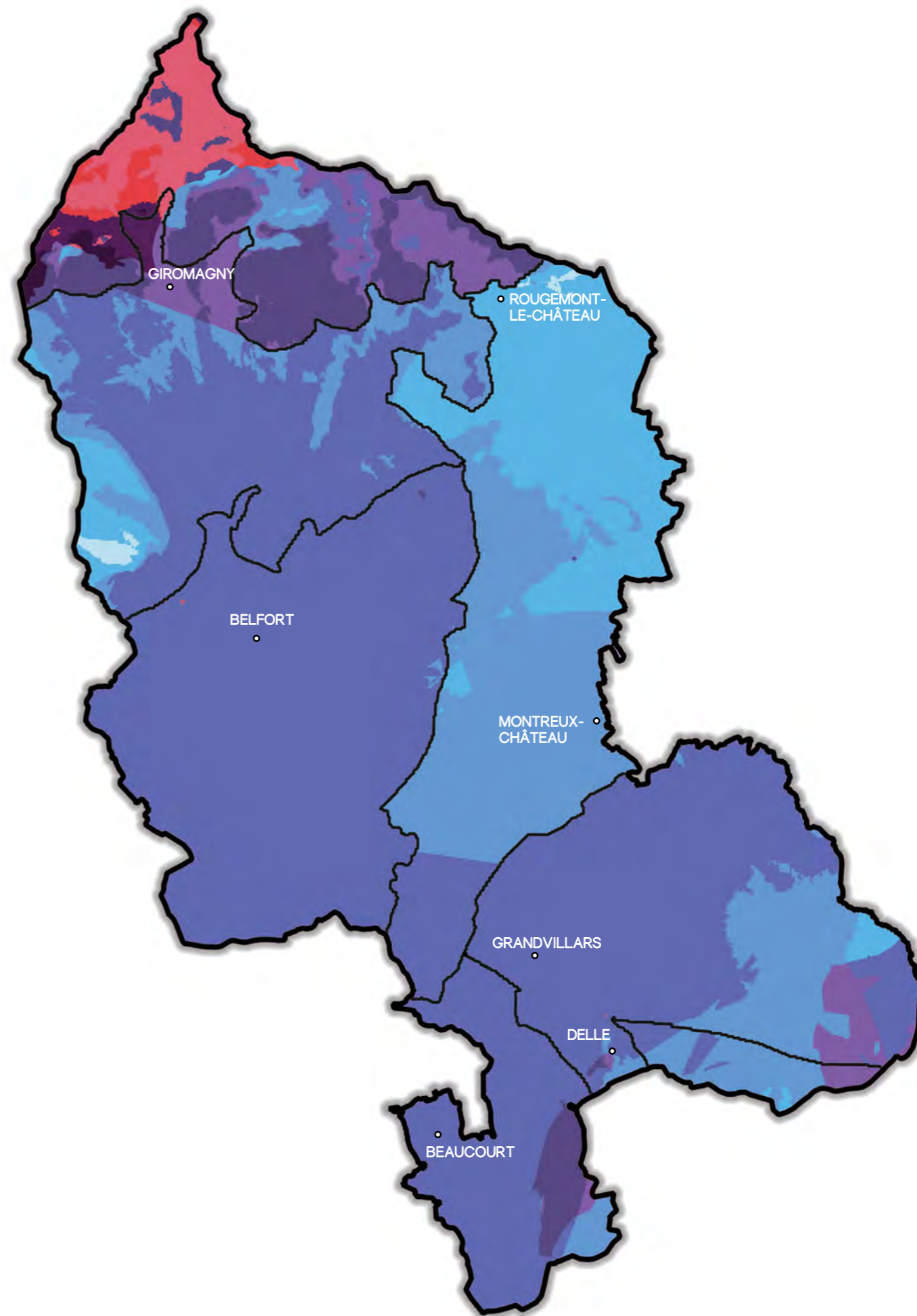
NIVEAUX D'ENJEUX GLOBAUX	NIVEAUX D'ENJEUX GLOBAUX (GRADIENT EN QUATRE NIVEAUX)	
2	2-4	Enjeux faibles
3		
4		
5		
6	5-7	Enjeux modérés
7		
8		
9	8-10	Enjeux élevés
10		
11		
12	11-13	Enjeux maximums
13		

2. CARTOGRAPHIES

- > la carte des enjeux globaux établie selon un gradient de 12 niveaux
- > la carte des enjeux globaux synthétisée en gradient de 4 niveaux

■ *CARTE DES ENJEUX GLOBAUX INHÉRENTS
À L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS*

La carte de synthèse ne doit pas aboutir à d'autres conclusions que celles qui sont faites dans le cadre de la présente étude.



NIVEAUX D'ENJEUX GLOBAUX	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	

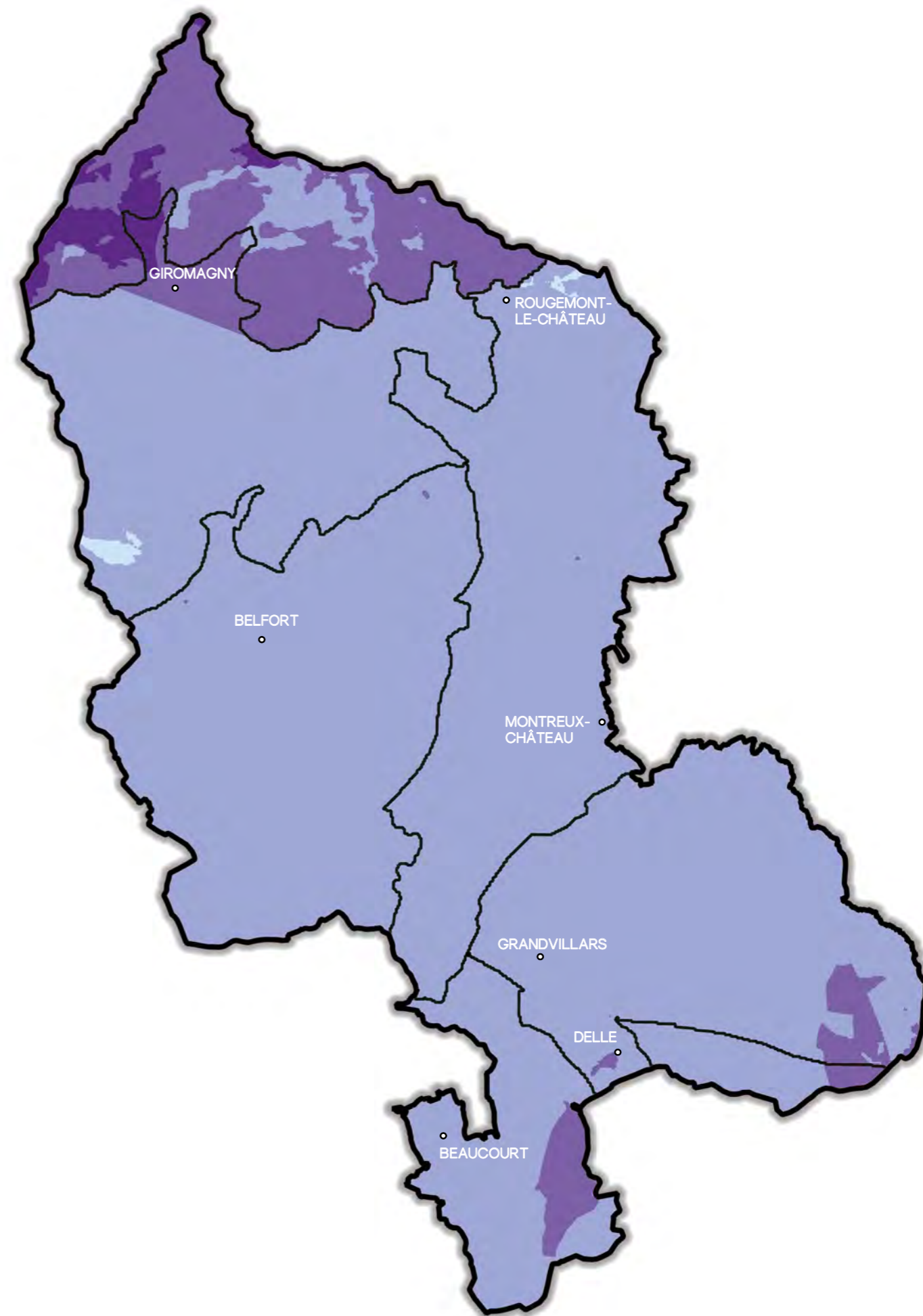
Les niveaux 2 et 3 n'existent pas dans le département



■ *CARTE SYNTHÉTISÉE DES ENJEUX GLOBAUX INHÉRENTS
À L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS*

Du fait de la méthodologie employée, le niveau d'enjeu global présenté peut ne pas refléter une sensibilité locale plus forte due à la présence d'un (ou de) monument(s) particulier(s) à proximité.

La carte de synthèse ne doit pas aboutir à d'autres conclusions que celles qui sont faites dans le cadre de la présente étude.



NIVEAUX D'ENJEUX GLOBAUX (GRADIENT EN QUATRE NIVEAUX)	
2-4	Enjeux faibles
5-7	Enjeux modérés
8-10	Enjeux élevés
11-13	Enjeux maximums

D. Résumé

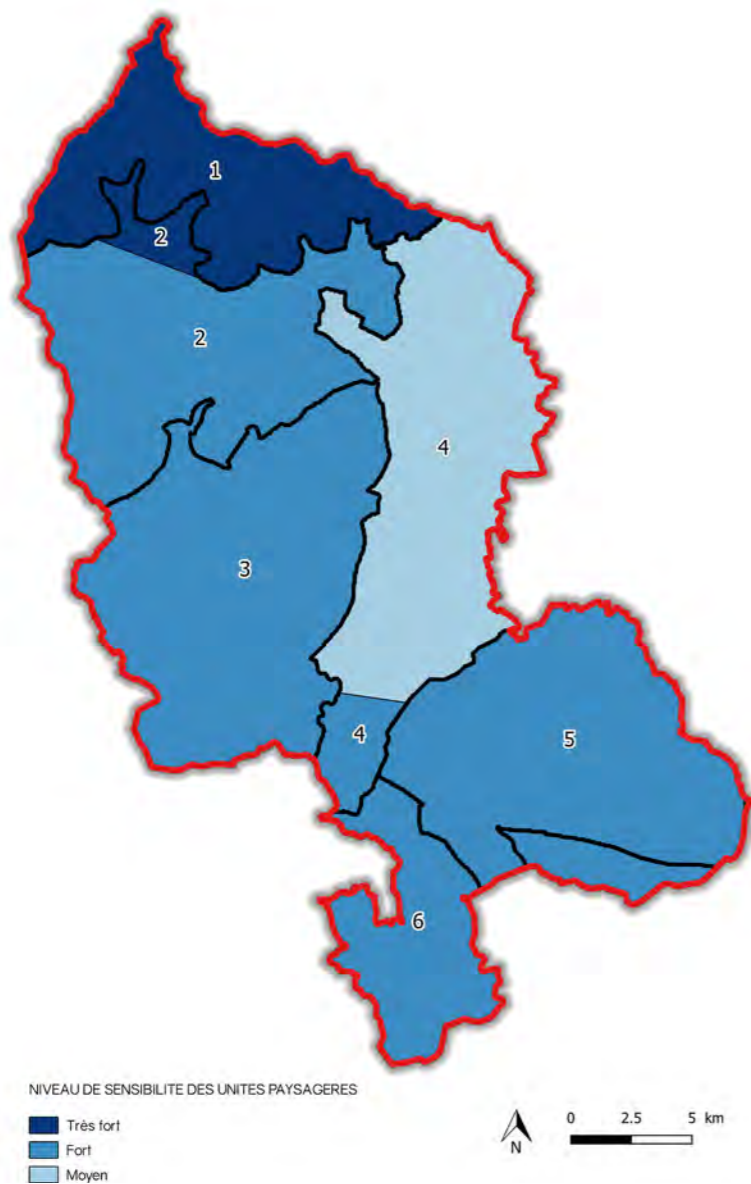
La sensibilité de chacune des 6 unités paysagères de l'atlas des paysages du Territoire de Belfort a été analysée selon quatre critères : l'amplitude, l'échelle, l'artificialisation et la reconnaissance sociale des paysages. La carte de sensibilité des unités paysagères a été réalisée en croisant ces critères.

La carte des aires de visibilité théorique des éoliennes autour des 191 monuments historiques protégés présents dans le département et sur les 15 km au-delà a été établie.

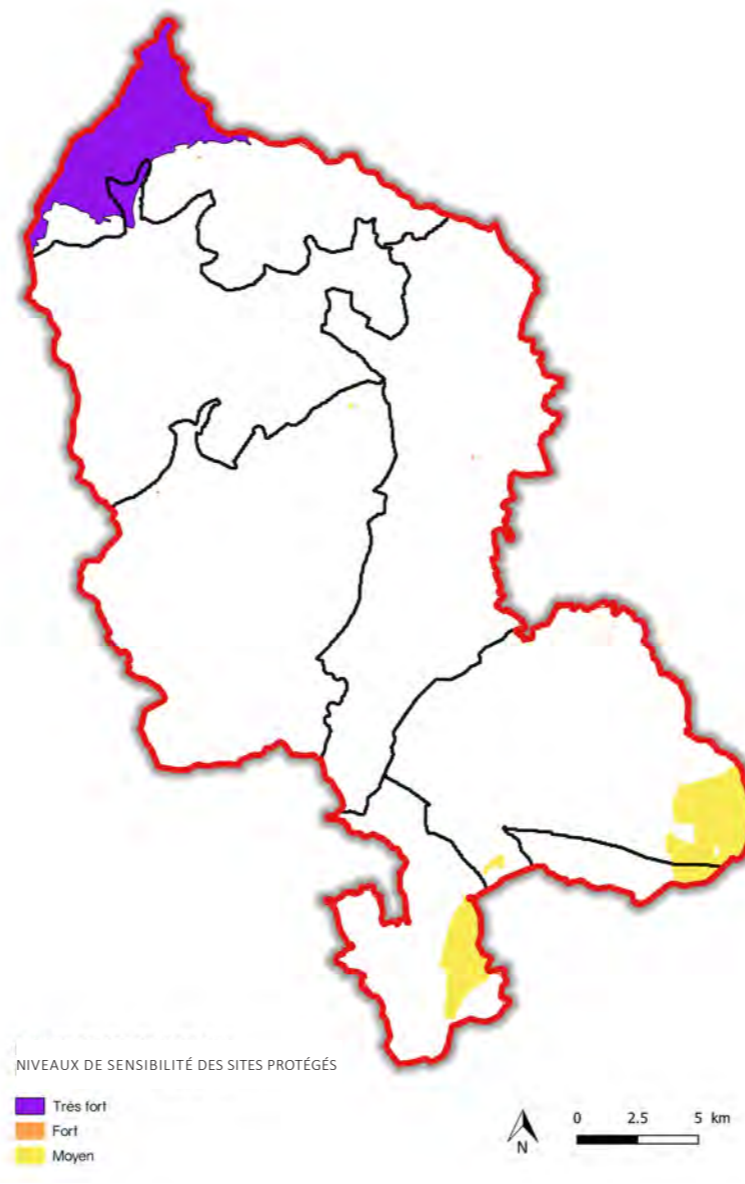
Une autre carte a été également produite pour cartographier les enjeux patrimoniaux des sites protégés.

A partir de ces analyses et de ces trois cartes, une carte de synthèse des enjeux a été exécutée, puis elle a été résumée en une «carte synthétisée des enjeux globaux inhérents à l'accueil d'ouvrages éoliens» en conclusion de l'étude. Par rapport à l'accueil d'ouvrages éoliens, cette carte de synthèse distingue quatre niveaux d'enjeux à l'échelle du département : enjeux faibles, modérés, élevés et maximums.

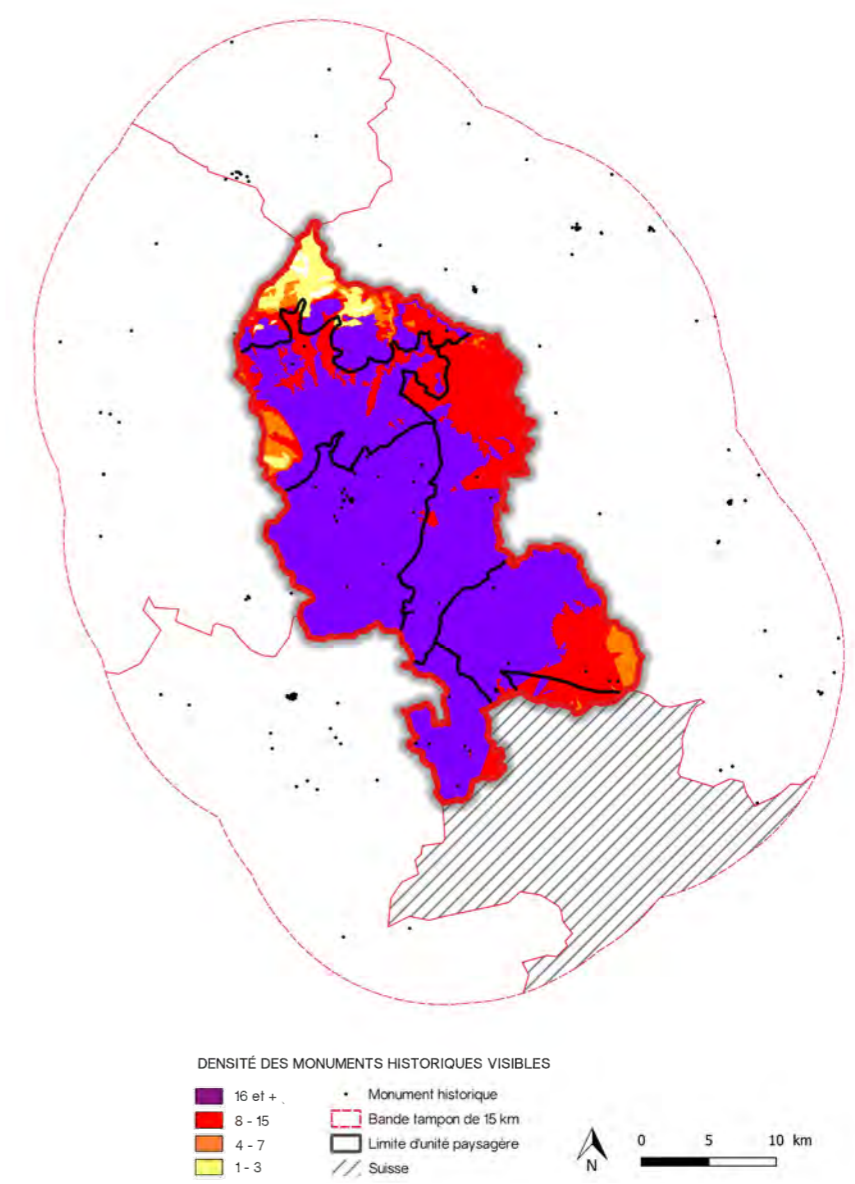
Carte de sensibilité globale des unités paysagères avec l'accueil d'ouvrages éoliens



Carte de sensibilité des sites protégés



Carte des aires de visibilité potentielle des éoliennes autour des monuments historiques



ANNEXES



LISTE DES ABRÉVIATIONS

PNR : Parc Naturel Régional
CCBFC : Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté
SPR : Site Patrimonial Remarquable
MH : Monument Historique
OGS : Opération Grand Site de France

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Guide de l'Étude d'Impact sur l'Environnement des Parcs Eoliens, MEDD-Ademe, actualisation 2016
- Guide méthodologique pour l'implantation d'éoliennes en Franche-Comté, DIREN Franche-Comté, 2008
- Atlas des paysages de Franche-Comté. Tome 4 : Territoire-de-Belfort / Conseil général du Territoire-de-Belfort - Service Environnement ; Laboratoire Théma ; Société Unisfère. Besançon : Néo-Editions, 2000.- 237 p. ISBN 2-914741-01-4
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Territoire de Belfort

LEXIQUE

Ballon : sommet arrondi propre aux Vosges du Sud. (source : tresordesregions.mgm.fr)

Chaume : pelouse d'altitude servant de pacage dans les Vosges. (source : tresordesregions.mgm.fr)

Combe : Souvent région. Petite vallée encaissée (source : cnrtl.fr)

Finage : nom vieilli en français, mais toujours couramment usité en Comté, désignant un territoire communal sur lequel les paysans exercent leurs droits agraires. (source : Originale Franche-Comté)

Gouttes : la goutte, prononcée aussi gotte, est un ruisseau, un tout petit ruisseau, bien souvent le vallon qu'elle traverse, dans les Hautes Vosges lorraines et comtoises, mais aussi certaines parties romandes de Suisse. Les différentes gouttes alimentent la rivière principale en amont. (source : le dictionnaire.com)

Piémont : Zone de plaines et de collines située au pied d'un ensemble montagneux et résultant de l'accumulation de matériaux détritiques, alluvions en particulier. (source : cnrtl.fr)

Plaine alluviale : Plaine formée par le dépôt d'alluvions (galet, gravillons, sables) apportés et déposés par les eaux courantes, spécialement lors de crues, dans les plaines d'inondation) provenant de l'érosion en amont. (source : eaufrance.fr)

Tourbière : Une tourbière, par définition, est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe. (source : Pôle-Relais Tourbières)

Vernaculaire : Le patrimoine vernaculaire, ou petit patrimoine, regroupe « tout élément immobilier témoignant du passé ou d'une pratique traditionnelle ou locale, aujourd'hui révolue. (source : PNR du Pilat)

LISTE DES COMMUNES ET DES UNITÉS

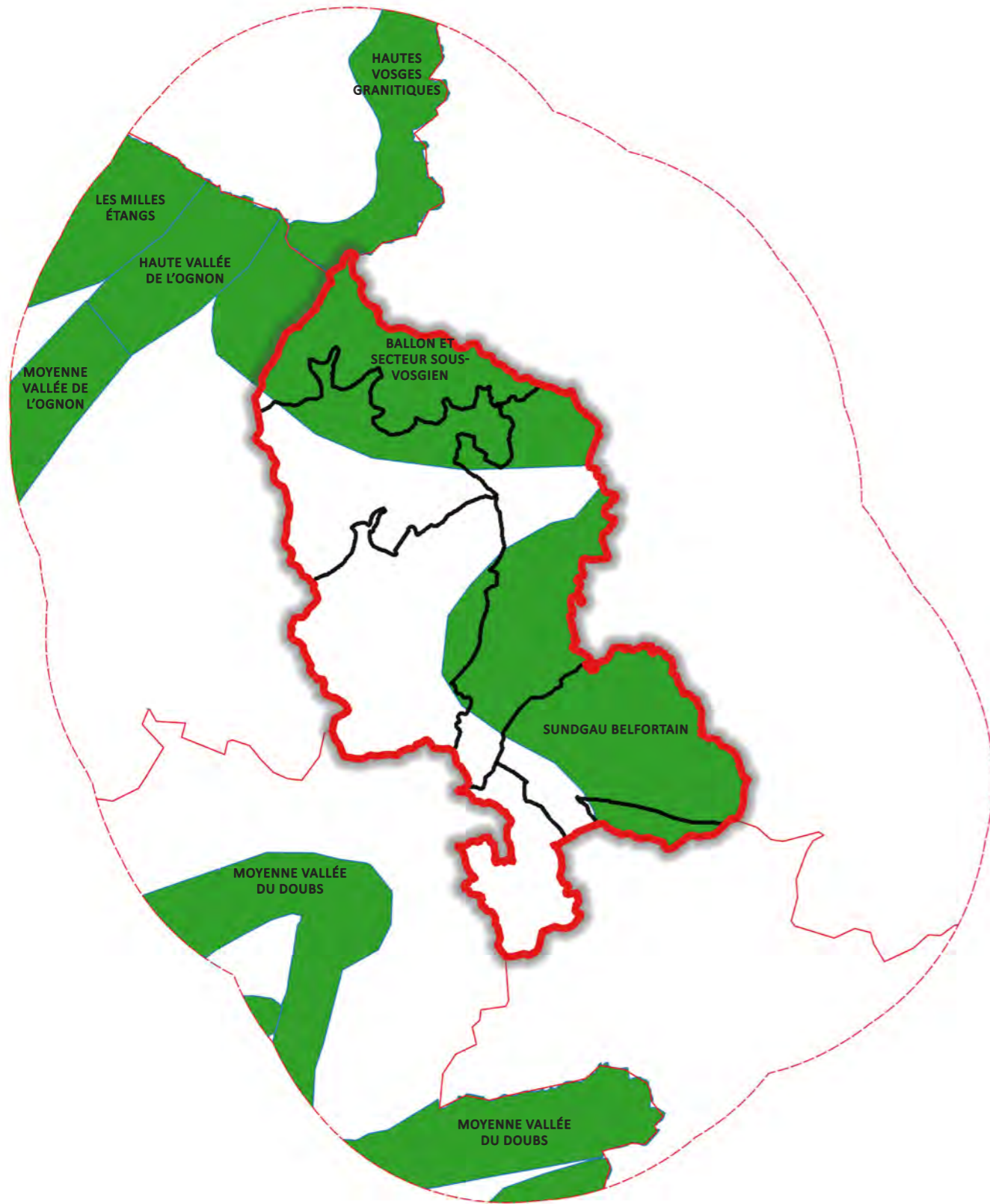
Nom des communes	Numéro des unités paysagères
Andelnans	n° 3
Angeot	n° 4
Anjoutey	n° 2, 4
Argiésans	n° 3
Autrechêne	n° 4
Auxelles-Bas	n°1, 2
Auxelles-Haut	n°1, 2
Banvillars	n° 3
Bavilliers	n° 3
Beaucourt	n° 6
Belfort	n° 2, 3
Bermont	n° 3
Bessoncourt	n° 3, 4
Bethonvilliers	n° 4
Boron	n° 5
Botans	n° 3
Bourg-sous-Châtelet	n° 2, 4
Bourogne	n° 3, 4
Brebotte	n° 4, 5
Bretagne	n° 4, 5
Buc	n° 3
Charmois	n° 4
Châtenois-les-Forges	n° 3
Chaux	n° 2
Chavanatte	n° 5
Chavannes-les-Grands	n° 5
Chèvremont	n° 3, 4
Courcelles	n° 5, 6
Courtelevant	n° 5
Cravanche	n° 2, 3
Croix	n° 6
Cunelières	n° 4

Danjoutin	n° 3
Delle	n° 5, 6
Denney	n° 3
Dorans	n° 3
Eguenigue	n° 2, 3
Éloie	n° 2, 3
Essert	n° 2, 3
Étueffont	n°1, 2, 4
Évette-Salbert	n° 2
Faverois	n° 5, 6
Fêche-l'Église	n° 6
Felon	n° 2, 4
Florimont	n° 5, 6
Fontaine	n° 4
Fontenelle	n° 4
Fosse-magne	n° 4
Frais	n° 4
Froidefontaine	n° 4, 5
Giromagny	n°1, 2
Grandvillars	n° 5, 6
Gros-magny	n°1, 2
Grosne	n° 4, 5
Joncherey	n° 5
Lachapelle-sous-Chaux	n° 2
Lachapelle-sous-Rougemont	n° 4
Lacollonge	n° 3, 4
Lagrange	n° 4
Lamadeleine-Val-des-Anges	n°1
Larivière	n° 4
Lebetain	n° 6
Lepuix	n°1, 2
Lepuix-Neuf	n° 5
Leval	n° 4
Menoncourt	n° 2, 3, 4
Meroux	n° 3, 4
Méziré	n° 4, 6
Montbouton	n° 6
Montreux-Château	n° 4
Morvillars	n° 4, 5, 6
Moval	n° 3
Novillard	n° 4

Offemont	n° 2, 3
Pérouse	n° 3
Petit-Croix	n° 4
Petitefontaine	n° 4
Petit-magny	n°1, 2
Phaffans	n° 3, 4
Réchésy	n° 5, 6
Recouvrance	n° 4, 5
Reppe	n° 4
Riervescemont	n°1, 2
Rougemont-sous-Rougemont	n° 2, 4
Roppe	n° 2, 3
Rougegoutte	n°1, 2
Rougemont-le-Château	n°1, 2, 4
Saint-Dizier-l'Évêque	n° 6
Saint-Germain-le-Châtelet	n° 2, 4
Sermamagny	n° 2
Sevenans	n° 3
Suarce	n° 5
Thiancourt	n° 5, 6
Trévenans	n° 3
Urcerey	n° 3
Valdoie	n° 2, 3
Vauthiermont	n° 4
Vellescot	n° 5
Vescemont	n°1, 2
Vétrigne	n° 2, 3
Vézelois	n° 3, 4
Villars-le-Sec	n° 6

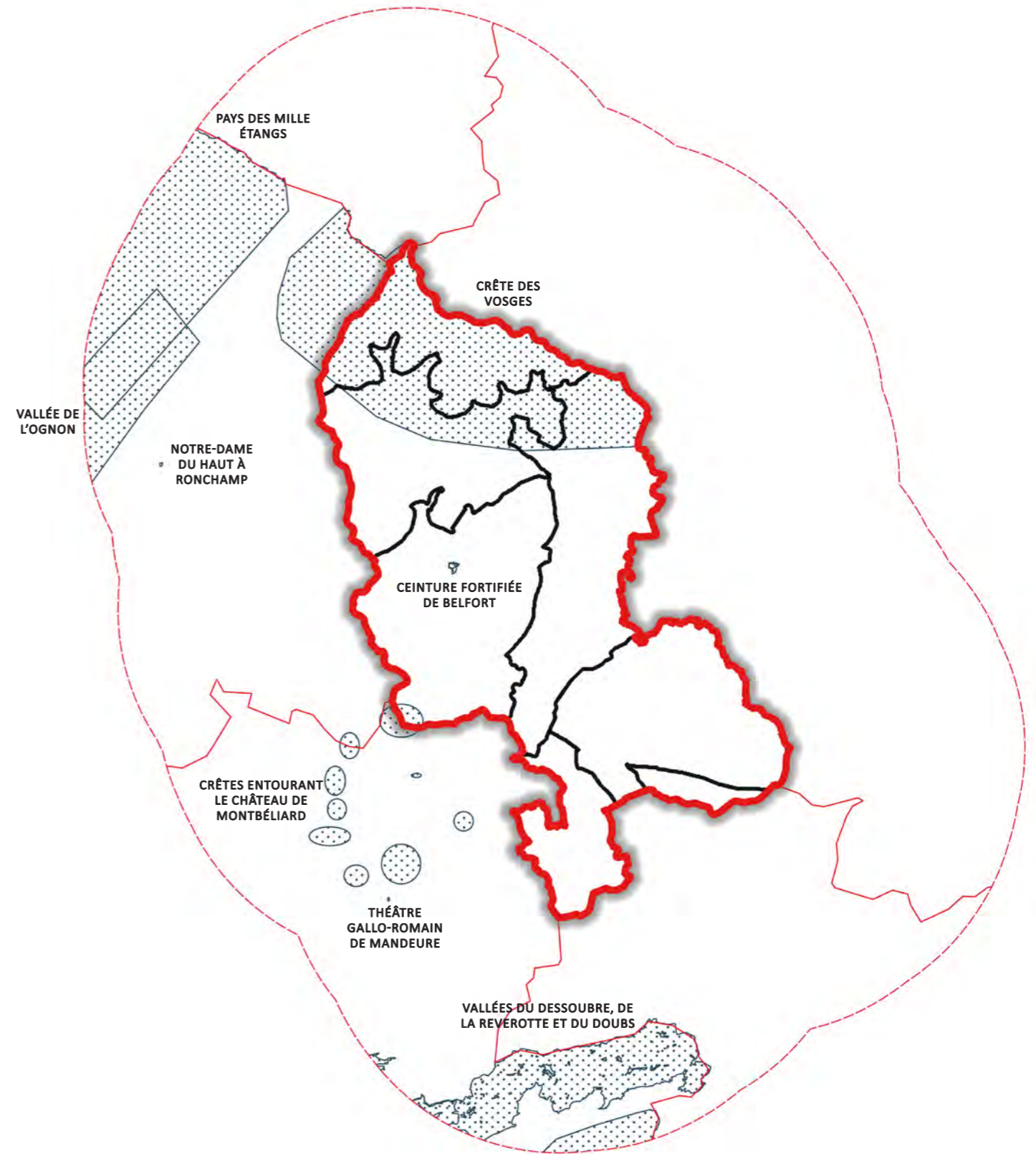
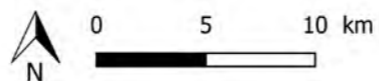
CARTE DES SITES REMARQUABLES

CARTE DES SITES EMBLÉMATIQUES



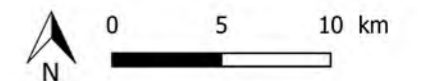
Légende

- Site et paysage remarquable
- Bande tampon de 15 km
- Limite d'unité paysagère

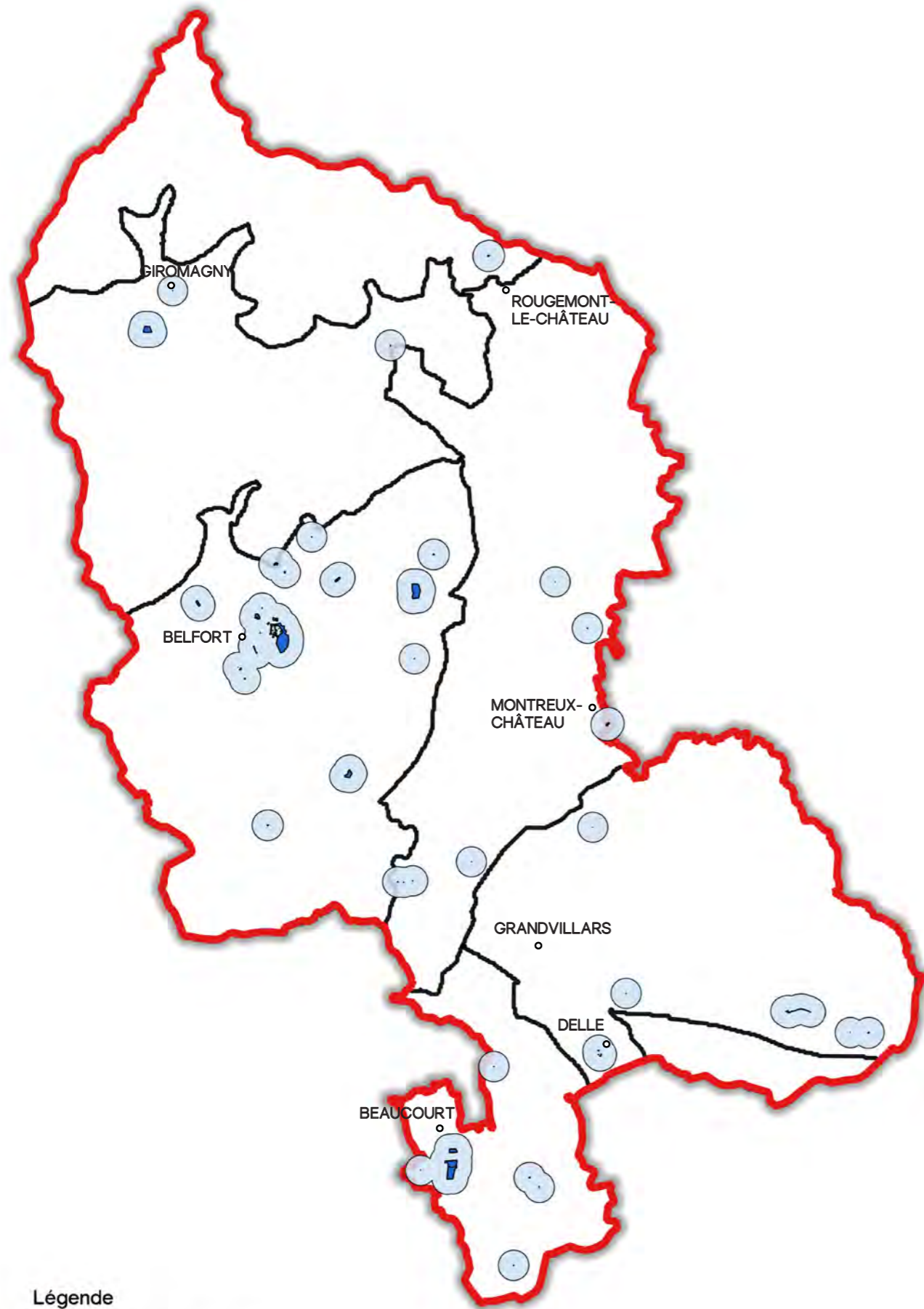


Légende

- Site emblématique
- Bande tampon de 15 km
- Limite d'unité paysagère



CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES



Légende

- Monument Historique
- Périmètre de protection (r500)
- Limite des unités paysagères